

VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Projet de parc photovoltaïque de Boucoiran-et-Nozières (30)

Commune de Boucoiran-et-Nozières (30)



Janvier 2023



Territoires & Paysages
2 place du 8 Mai
30 650 Rochefort-du-Gard

Date du document	05 janvier 2023
Contact	Christophe REFALO c.refalo@territoiresetpaysages.fr
Titre du document	Volet paysage et patrimonial

VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Projet de parc photovoltaïque de Boucoiran-et-Nozières

PRÉAMBULE	9
1 DEMARCHE ET METHODE	11
1.1 INTRODUCTION.....	11
1.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS	11
1.3 DEMARCHE.....	12
1.4 MOYENS.....	13
1.5 AIRES D'ETUDE	14
2 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET STRATÉGIE PAYSAGÈRE	16
2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF	16
2.2 CADRE ET GUIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES	17
3 ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	19
3.1 SOCLE PAYSAGER	19
3.1.1 Climat.....	24
3.1.2 Structures végétales	25
3.1.3 Trame agraire	26
3.1.4 Trame urbaine.....	27
Infrastructures routières.....	29
3.2 UNITES PAYSAGERES.....	31
3.2.1 La plaine de Lédignan	33
3.2.2 Le vallon de la Courme	35
3.2.3 La plaine du Gardon	37
3.2.4 Les collines de la Droude et le massif de Boucoiran.....	39
3.3 CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER	43
3.4 CONTEXTE TOURISTIQUE.....	55
3.5 AIRE D'ETUDE RAPPROCHEE.....	59
3.6 ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE	63
3.7 VISIBILITES ET PERCEPTIONS	67
3.7.1 Représentation sociale du paysage.....	67
3.7.2 Dynamiques paysagères.....	70
3.8 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITES	74
3.9 PARTI-PRIS PAYSAGER.....	76
4 ANALYSE PAYSAGERE DES VARIANTES	79
5 IMPACTS ET MESURES	81
5.1 IMPLANTATION FINALE	81

5.2	ELEMENTS DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE	82
5.3	EFFETS ET IMPACTS DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE GRAND PAYSAGE.....	85
5.4	EFFETS CUMULATIFS ET CUMULES DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE	98
5.5	MESURES LIEES AUX IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE	99
5.6	SYNTHESES DES IMPACTS	104
BIBLIOGRAPHIE		107

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La conception d'un projet de parc photovoltaïque dans le paysage (source : T&P).....	12
Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude à l'échelle du grand paysage	15
Figure 3 : Projet de Parc naturel régional des Garrigues (source : Association des Amis du PNR des Garrigues, 2021).....	16
Figure 4 : Carte du développement des énergies renouvelables du ScoT Pays Cévennes (source : DOO du SCoT Pays Cévennes, 2013).....	18
Figure 5 : Le massif de Boucoiran entre les plaines de Lédignan et du Gardon vu depuis Moussac - Mai 2021 - T&P.....	19
Figure 6 : Les vues lointaines sur les reliefs cévenols depuis la plaine de Lédignan - Mai 2021 - T&P.....	20
Figure 7 : Les collines ondulantes de la Droude et le mont Bouquet en arrière-plan - Mai 2021 - T&P.....	20
Figure 8 : Le Gardon discret dans le paysage derrière sa ripisylve - Mai 2021 - T&P.....	20
Figure 9 : Bloc diagramme du socle paysager de l'aire d'étude éloignée (source : T&P).....	21
Figure 10 : Structure morphologique de l'aire d'étude éloignée	22
Figure 11 : Prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : T&P).....	23
Figure 12 : Les garrigues à perte de vue depuis le sommet du Grand Ranc - Mai 2021 - T&P.....	25
Figure 13 : Les structures végétales au cœur de la plaine agricole - Mai 2021 - T&P.....	25
Figure 14 : Le maillage des parcelles viticoles - Mai 2021 - T&P.....	26
Figure 15 : Le vignoble de la plaine de Lédignan - Mai 2021 - T&P.....	26
Figure 16 : Le village de Boucoiran adossé au relief vu depuis Moussac - Mai 2021 - T&P.....	27
Figure 17 : Le village de Lédignan sur une légère élévation - Mai 2021 - T&P.....	27
Figure 18 : Les villages de Vézénobres et Ners sur les rebords du Gardon - Mai 2021 - T&P.....	28
Figure 19 : La route N106 en remblai - Mai 2021 - T&P.....	29
Figure 20 : La route D7 au cœur du parcellaire viticole - Mai 2021 - T&P.....	29
Figure 21 : Morphologie paysagère de l'aire d'étude éloignée.....	30
Figure 22 : Unités paysagères	32
Figure 23 : La plaine de Lédignan - Mai 2021 - T&P.....	33
Figure 24 : Les reliefs de garrigue cadrant la plaine - Mai 2021 - T&P.....	34
Figure 25 : Le village de Maruéjols-lès-Gardon - Février 2021 - T&P.....	34
Figure 26 : Le parcellaire agricole vallonné - Mai 2021 - T&P.....	35
Figure 27 : Le village de Maressargues - Mai 2021 - T&P.....	36
Figure 28 : La plaine du Gardon depuis le massif de Boucoiran - Mai 2021 - T&P.....	37
Figure 29 : Le Gardon et son épaisse ripisylve à Moussac - Mai 2021 - T&P.....	38
Figure 30 : Le village de Sauzet en rebord de la plaine - Mai 2021 - T&P.....	38
Figure 31 : Les collines de la Droude - Mai 2021 - T&P.....	39
Figure 32 : Le massif de Boucoiran depuis la D7 - Mai 2021 - T&P.....	39
Figure 33 : La Droude au Moulin de Portal - Mai 2021 - T&P.....	40
Figure 34 : Le village perché de Vézénobres - Mai 2021 - T&P.....	40
Figure 35 : Le village de Boucoiran depuis la route D936 - Mai 2021 - T&P.....	41
Figure 36 : La route N106 franchissant la route D936 - Mai 2021 - T&P.....	41
Figure 37 : La voie ferrée au pont de Ners - Mai 2021 - T&P.....	41
Figure 38 : Protections paysagères et patrimoniales.....	44
Figure 39 : Le sommet du Grand Ranc au sein du périmètre protégé de l'oppidum,.....	45
Figure 40 : L'ancienne gare de Ners - Mai 2021 - T&P.....	46
Figure 41 : L'église de Dommessargues - Mai 2021 - T&P.....	46
Figure 42 : L'enceinte urbaine de Brignon - Mai 2021 - T&P.....	47
Figure 43 : La tour seigneuriale de Moussac - Mai 2021 - T&P.....	47
Figure 44 : Le temple de Moussac - Mai 2021 - T&P.....	48
Figure 45 : L'ancienne porte (tour horloge) au cœur du village de Vézénobres - Mai 2021 - T&P.....	49
Figure 46 : Le site inscrit village de Vézénobres - Mai 2021 - T&P.....	50
Figure 47 : Le SPR de Vézénobres - Mai 2021 - T&P.....	51
Figure 48 : La tour de Boucoiran - Mai 2021 - T&P.....	52

Figure 49 : Le temple de Boucoiran - Mai 2021 - T&P.....	53
Figure 50 : Le petit patrimoine viticole - Mai 2021 - T&P	53
Figure 51 : Le village de Brignon - Mai 2021 - T&P.....	54
Figure 52 : Le belvédère de Vézénobres équipé d'une table d'orientation - Mai 2021 - T&P.....	55
Figure 53 : La table d'orientation de Vézénobres - Mai 2021 - T&P	56
Figure 54 : Le parcours dans le centre historique de Vézénobres - Mai 2021 - T&P.....	56
Figure 55 : Le moulin à huile à Martignargues - Mai 2021 - T&P	56
Figure 56 : La cave de Maruéjols-lès-Gardon - Mai 2021 - T&P	57
Figure 57 : La signalétique des chemins de randonnée - Mai 2021 - T&P.....	57
Figure 58 : Contexte touristique	58
Figure 59 : Vue à vol d'oiseau de l'aire d'étude rapprochée - Mai 2021 - T&P.....	59
Figure 60 : Les reliefs boisés du Grand Ranc - Mai 2021 - T&P	60
Figure 61 : La vallée du Gardon agricole - Mai 2021 - T&P	60
Figure 62 : Le village de Boucoiran vu du ciel - Mai 2021 - SIG-DRONE	60
Figure 63 : Structure morphologique à l'échelle de l'aire rapprochée	61
Figure 64 : Prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (source : T&P)	62
Figure 65 : La ZIP vue du ciel - Mai 2021 - SIG-DRONE.....	63
Figure 66 : L'entaille de l'ancienne carrière - Mai 2021 - T&P.....	63
Figure 67 : Zone d'Implantation Potentielle et localisation des photos	64
Figure 68 : Accès à la ZIP depuis la route (n°1) - Mai 2021 - T&P	65
Figure 69 : Sommet du Grand Ranc (n°2) - Mai 2021 - T&P.....	65
Figure 70 : ZIP vue depuis le sommet du Grand Ranc (n°3) - Mai 2021 - T&P.....	65
Figure 71 : ZIP vue depuis les chemins au-dessus de l'ancienne carrière (n°4) - Mai 2021 - T&P.....	65
Figure 72 : Aux abords de la ZIP au niveau de la ligne électrique (n°5) - Mai 2021 - T&P.....	66
Figure 73 : Recolonisation des abords de l'ancienne carrière (n°6) - Mai 2021 - T&P.....	66
Figure 74 : Au coeur de la ZIP (n°7) - Mai 2021 - T&P.....	66
Figure 75 : Vue depuis la ZIP sur les rebords du Gardon (n°8) - Mai 2021 - T&P.....	66
Figure 76 : La gare de Ners en activité (source : www.en-noir-et-blanc.com).....	68
Figure 77 : La gare de Ners fermée - Mai 2021 - T&P.....	68
Figure 78 : Le pont de Ners après la crue de 1958 (source : espeluques.over-blog.com).....	69
Figure 79 : Le pont de Ners - Mai 2021 - T&P.....	69
Figure 80 : Les extensions urbaines à Domessargues - Mai 2021 - T&P	70
Figure 81 : Analyse diachronique de la ZIP 1950-2020 (source Géoportail IGN).....	71
Figure 82 : Bassin visuel de la ZIP à l'échelle de l'aire rapprochée.....	73
Figure 83 : Secteurs favorables au sein de la Zone d'Implantation Potentielle	77
Figure 84 : Variantes d'implantation des panneaux photovoltaïques.....	79
Figure 85 : Variante d'implantation retenue du parc photovoltaïque.....	80
Figure 86 : Vue à vol d'oiseau de l'implantation finale - Juillet 2021 - T&P.....	81
Figure 87 : Structure du panneau.....	82
Figure 88 : Eléments du projet de parc photovoltaïque	84
Figure 89 : Bassin visuel du projet de parc photovoltaïque à l'échelle de l'aire rapprochée.....	86
Figure 90 : Localisation des photomontages.....	94
Figure 91 : Exemple de modalités de mise en œuvre du débroussaillage (Territoires & Paysages)	103
Figure 92 : Coupe de principe de l'OLD et des éléments annexes au projet de parc (Territoires & Paysages)....	103

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population des communes (source : Insee 2017)	28
Tableau 2 : Niveaux d'enjeux et de sensibilités vis-à-vis du projet	75

PREAMBULE

Territoires & Paysages est un bureau d'études indépendant fondé en 2004 par Laurence FABBRI, géographe et paysagiste. Territoires & Paysages accompagne les maîtres d'ouvrage en étroite concertation avec les acteurs locaux. Notre agence est située dans le Gard et possède une antenne sur Dijon. Nous travaillons tout particulièrement à la connaissance, préservation et valorisation des paysages.

Notre démarche de travail assure la réussite des études et la qualité des dossiers produits.

Territoires & Paysages développe des compétences dans les projets à l'échelle du grand paysage, les études d'impact, l'agriculture, l'urbanisme réglementaire, la connaissance des patrimoines naturels et culturels, le tourisme, la concertation, les démarches participatives, la lecture de paysage, la cartographie et les outils SIG, la communication et la formation. Depuis sa création, Territoires & Paysages capitalise de solides références dans la réalisation de volets paysagers d'étude d'impact dans le domaine de l'éolien et plus largement celui des énergies renouvelables.

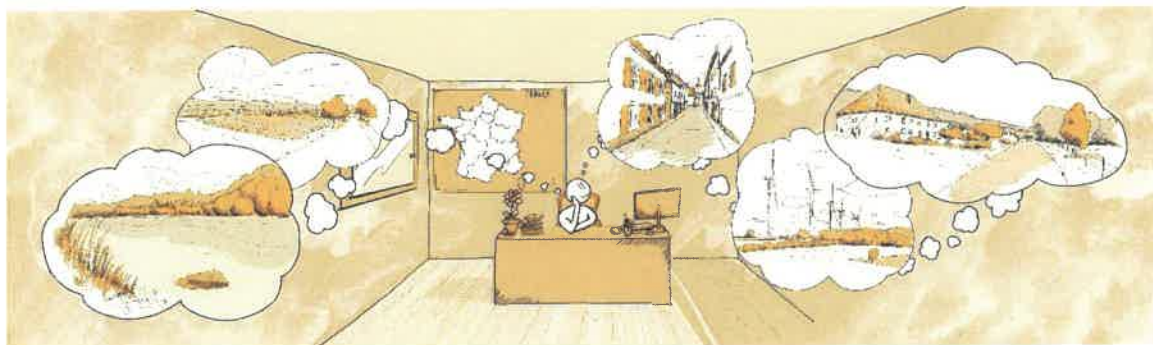
Quatre membres de l'équipe ont été mobilisés pour la réalisation de l'étude :

- **Laurence FABBRI**, docteur en Géographie et paysagiste concepteur, directrice et fondatrice de Territoires & Paysages, chef de projet.
- **Christophe REFALO**, géographe, géomaticien chargé de projet.
- **Vincent COLLARD**, paysagiste concepteur.
- **Marina De CECCO**, chargée de mission, dédiée sur l'expertise patrimoniale, tourisme et usages.

Le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque est le fruit d'une interaction constante entre le paysage et le parc photovoltaïque. Le paysage et le projet de parc photovoltaïque se répondent et se complètent jusqu'à ne faire qu'un.

Dans cet échange, la complémentarité, l'équilibre, la lisibilité et la cohérence entre le parc photovoltaïque et le paysage nourrissent le projet et le font évoluer jusqu'à aboutir à un projet de paysage.

La morphologie du site d'implantation, son inscription visuelle proche et lointaine, ses lignes de force, la cohérence des rapports d'échelle entre le parc photovoltaïque et les autres composantes paysagères, la scénographie de la découverte et la lisibilité de l'implantation des panneaux constituent les lignes directrices permettant d'élaborer un projet de paysage de qualité.



1 DEMARCHE ET METHODE

1.1 INTRODUCTION

Le cadre physique est omniprésent dans ce paysage. Le relief s'exprime dans un jeu incessant de plaines (Lédignan, Saint-Chaptes), de collines calcaires et de vallées (Droude, Gardon, Courme) où le regard s'oriente, délimité par des reliefs plus ou moins marqués. Les relations que nourrit tout projet avec la topographie sont multiples. Celles-ci peuvent être fortes et révéler le relief.

En se limitant aux questions paysagères et patrimoniales, quatre paramètres semblent à retenir pour l'implantation d'un nouveau parc photovoltaïque :

- le paramètre de l'implantation : quel « jeu » entre le parc photovoltaïque et les lignes de force des paysages d'implantation ?
- le paramètre de l'échelle : quelle taille pour les panneaux par rapport au relief environnant ?
- le paramètre du nombre : combien de panneaux dans un paysage embrassé d'un seul regard ?
- la multiplication des projets de parcs photovoltaïques dans ce paysage avec un risque d'effets cumulés à prendre en compte.

1.2 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Cette étude correspond au volet paysager et patrimonial de l'étude d'impact sur l'environnement du **projet de parc photovoltaïque de Boucoiran-et-Nozières** porté par la société **AJM ENERGY** sur le site de l'ancienne carrière de calcaire du Grand Ranc-située dans la combe Juliane sur la commune de **Boucoiran-et-Nozières** dans le département du **Gard** (30).

L'étude sur le paysage et les éléments du patrimoine a pour objectif d'améliorer la cohérence de l'implantation des panneaux photovoltaïque avec le milieu et de proposer un parc photovoltaïque intégré dans le paysage en accord avec ses éléments structurants. Le travail d'analyse du paysage et du patrimoine consiste à :

- mettre en évidence les caractéristiques et les qualités paysagères du territoire dans les différentes aires de l'étude ;
- recenser et hiérarchiser les enjeux et les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis du parc photovoltaïque ;
- déterminer si le paysage étudié est capable d'accueillir des panneaux photovoltaïques, et de quelle manière ;
- composer un projet d'aménagement de paysage ;
- mesurer les effets visuels produits, incluant les effets cumulés avec les autres parcs photovoltaïques, ainsi que les effets sur la perception du territoire par les populations.

1.3 DEMARCHE

Quatre parties structurent l'analyse : (Conformément à l'article R.122-5 du code de l'environnement)

- la première partie est consacrée à l'analyse des composantes du paysage actuel. Elle correspond à l'**état initial**, avant l'implantation des panneaux photovoltaïques.
- la seconde partie, « les **variantes d'implantation** et le projet », traite de l'implantation des panneaux photovoltaïques et de son impact sur le territoire étudié selon différents scénarii d'implantation. L'analyse des atouts et des contraintes pour chaque variante (croquis, photomontages...) permet de proposer une répartition des panneaux photovoltaïques cohérente avec les caractéristiques du territoire et les sensibilités paysagères et patrimoniales.
- la troisième partie, « **les impacts** », traite de la simulation et de la représentation sous forme de photomontages. Ils permettent de caractériser la prégnance visuelle du projet sur les lieux de vie (villages et axes de communication) et les principaux éléments du patrimoine bâti et naturel (monuments historiques, sites, site patrimonial remarquable...). L'analyse des impacts s'intéresse d'une part à la perception des panneaux photovoltaïques (effets directs) et d'autre part à tous les travaux connexes qu'engendre la création d'un parc photovoltaïque (effets indirects). Les effets cumulés du projet de parc photovoltaïque avec tout projet (existant ou en cours de développement) ayant un impact significatif sur les paysages et le patrimoine sont également étudiés (cartes des intervisibilités, photomontages des effets...).
- la quatrième partie, « **les mesures d'atténuation** », aborde les mesures visant à éviter, réduire et, le cas échéant, compenser et accompagner les impacts résiduels éventuels du projet de parc photovoltaïque sur le paysage. Il s'agit de préciser au mieux les aménagements recommandés, plus particulièrement ceux s'agissant de l'insertion des voies d'accès, des aires de levage et des locaux techniques et d'envisager toutes les propositions possibles afin d'exploiter au mieux les retombées positives du projet sur le développement local.

Pour chaque thématique (lieu de vie, infrastructure, paysage, patrimoine, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques). L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilités potentielles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle à l'étude. La sensibilité permet au stade de l'état initial d'identifier des pistes pour orienter le parti d'aménagement et d'en déduire les secteurs ou les points de vue au sein desquels les effets devront être mesurés. Au stade des impacts et mesures, les effets sont la conséquence objective du projet sur le territoire. Ils seront évalués sur la base de cartes de visibilités et de photomontages. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) : **ENJEU x EFFET = IMPACT**

Un impact est faible si le projet et l'enjeu en question peuvent coexister, il est fort si le projet perturbe l'enjeu par rapport à l'état initial.

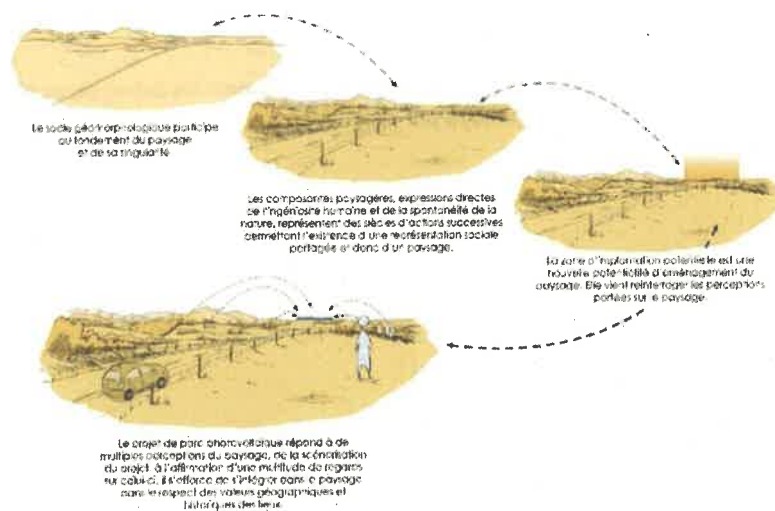


Figure 1 : La conception d'un projet de parc photovoltaïque dans le paysage (source : T&P)

1.4 MOYENS

L'équipe de Territoires & Paysages privilégie une **démarche de terrain** en étroite collaboration avec le porteur de projet et les autres experts et acteurs mobilisés.

Un **1^{er} arpentage terrain** a été réalisé dans des conditions météorologiques favorables en mai 2021. Un **2^{ème} arpentage terrain** a permis de réaliser les prises de vue pour les photomontages en juillet 2021.

Sur la base de données cartographiques et techniques, photos, cartes, coupes, croquis, photomontages, vues dynamiques permettent de visualiser au mieux le futur projet dans son environnement.

S'agissant de décrire les paysages, plusieurs outils sont mobilisés :

- les **photos** pour montrer la réalité du terrain.
- les **coupes topographiques** pour mettre en relation les échelles du paysage avec celle des panneaux photovoltaïques. Utilisées parallèlement aux photomontages, elles permettent une représentation objective du projet dans son environnement. Les comparaisons de proportion (entre une vallée et un parc photovoltaïque) et les points de vue (entre un monument et des panneaux photovoltaïques) y apparaissent nettement. Les échelles verticales (souvent dilatées) et horizontales sont précisées pour que la coupe ne soit pas soumise à interprétation. La coupe avec exagération altimétrique est utilisée pour rendre compte des successions du relief et vérifier les phénomènes de visibilité et de covisibilité de certains éléments. Il est également précisé dans la légende que les éléments du paysage sont représentés de façon schématique.
- les **cartographies** permettent de spatialiser l'information et de synthétiser les enjeux et les sensibilités vis-à-vis du projet en fonction des différentes aires d'étude.
- les **cartes de visibilité** permettent d'identifier de manière théorique les zones visuellement impactées.
- le **croquis interprétatif** permet de mettre en avant des éléments mis au même niveau par une photographie et de saisir ainsi les structures paysagères principales. Les caractéristiques liées à un territoire peuvent ainsi être distinguées. Les commentaires directement apportés sur le dessin permettent une compréhension rapide et directe des questions posées par l'implantation des panneaux photovoltaïques.
- le **bloc-diagramme** permet de faire ressortir une réalité de manière rapide et synthétique, associant la vue en perspective et le dessin. Il est particulièrement adapté à la description des structures paysagères et de leur organisation.

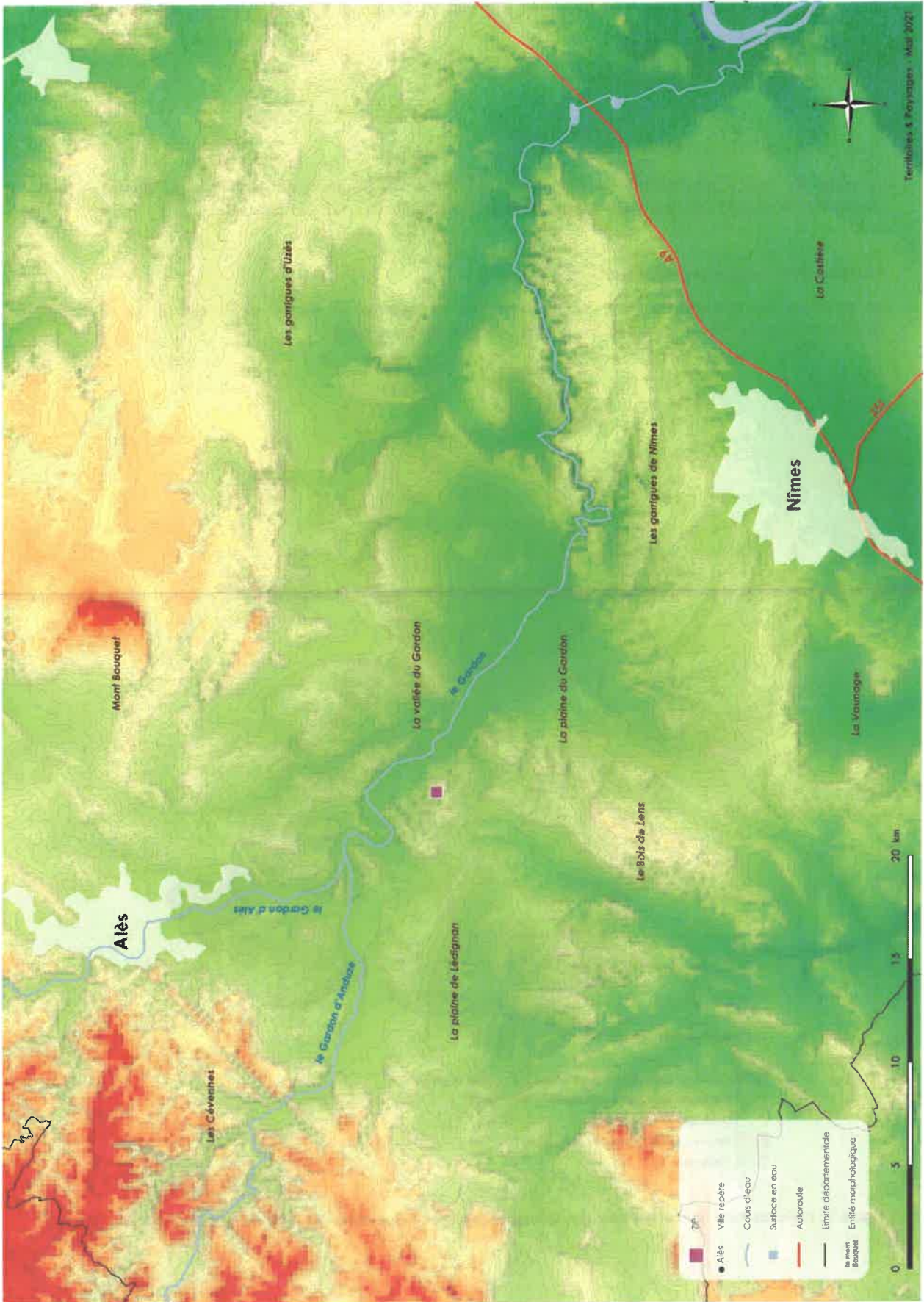
1.5 AIRES D'ETUDE

Chaque aire a été ajustée au regard de la morphologie du territoire étudié. Les limites s'appuient essentiellement sur des lignes de force du relief qui jouent un rôle majeur dans les relations de visibilité et sur des éléments humains et patrimoniaux remarquables. Les limites peuvent parfois suivre des éléments structurants du paysage situés dans des zones de plateaux, comme des grands axes routiers par exemple.

Trois aires d'étude cadrent l'analyse :

- **Une première aire dite « éloignée »** est utilisée pour l'analyse du grand paysage à travers notamment l'étude des unités paysagères et de la morphologie du territoire. A cette échelle, il s'agit de montrer les « intervisibilités » avec les éléments du patrimoine (protégés ou non), les lieux de fréquentation et les grands axes de déplacement. Cette aire s'étend dans un rayon de **+/- 8 kilomètres** autour de la Zone d'Implantation Potentielle et correspond au **bassin visuel** du futur projet. Cette aire d'étude englobe tous les impacts potentiels, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, vallée...) qui le délimitent ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (Monument Historique, Site...). L'aire d'étude éloignée est située entre Nîmes et Alès, autour du Gardon.
- **Une deuxième aire dite « rapprochée »** est définie pour analyser les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien » depuis les espaces habités et fréquentés avec lesquelles le projet devra composer pour construire un paysage cohérent. Son rayon varie de **+/- 3 kilomètres** autour de la Zone d'Implantation Potentielle. Elle correspond également à la zone de composition, utile pour définir la configuration du projet et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les panneaux du parc photovoltaïque sont les plus prégnants.
- **Une troisième aire d'étude, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)**, correspond à l'emprise même du projet, des panneaux photovoltaïques aux voies d'accès. Elle s'étend sur la partie basse de l'**ancienne carrière**. Elle permet d'aborder les variantes et de définir l'implantation des panneaux photovoltaïques et les mesures d'insertion aux abords du projet.

Figure 2 : Localisation de l'aire d'étude à l'échelle du grand paysage



2 CONTEXTE ADMINISTRATIF ET STRATÉGIE PAYSAGÈRE

2.1 CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le projet de parc photovoltaïque se situe sur la commune de **Boucoiran-et-Nozières** qui appartient à la **communauté d'agglomération Alès Agglomération** (72 communes - 129 931 habitants).

Projet de Parc naturel régional des Garrigues

La partie est de l'aire d'étude éloignée est concernée par le projet de Parc naturel régional des Garrigues, notamment la commune de Moussac. Vézénobres est une des villes portes.

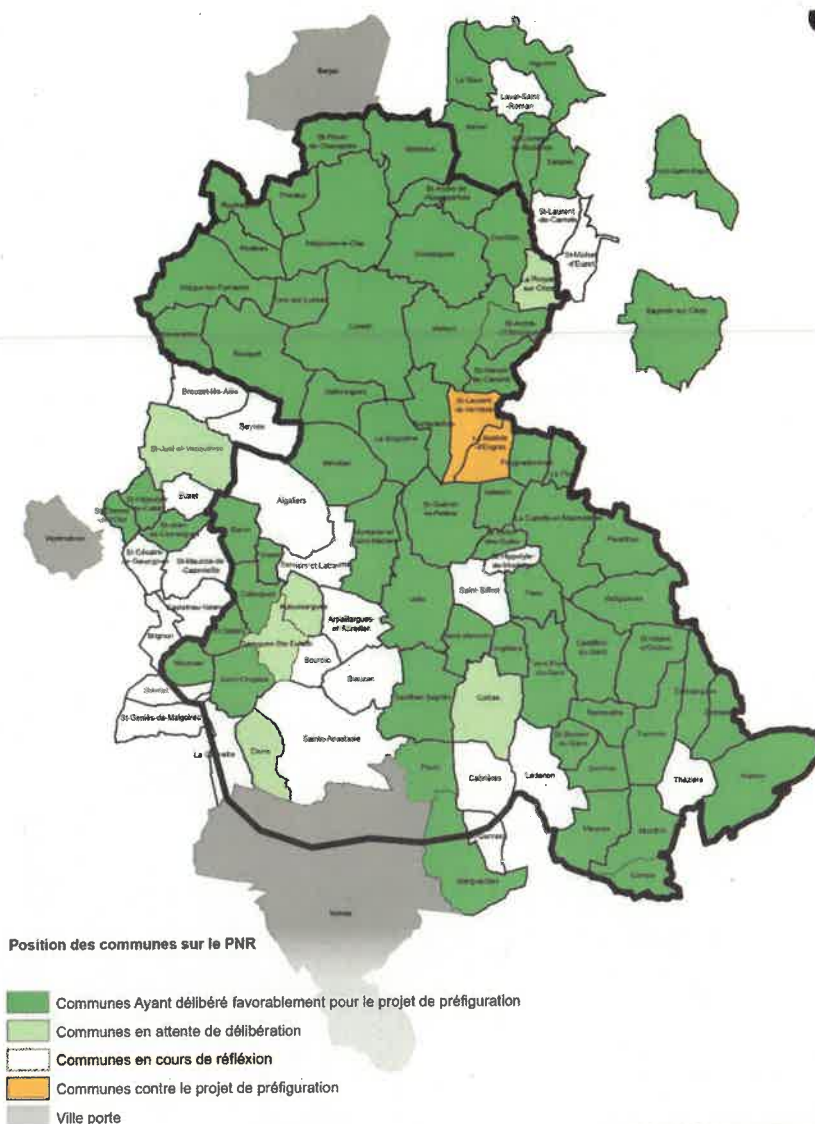


Figure 3 : Projet de Parc naturel régional des Garrigues (source : Association des Amis du PNR des Garrigues, 2021)

2.2 CADRE ET GUIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Le développement du photovoltaïque sur le territoire est concerné par plusieurs guides, documents de cadrage et/ou d'orientation.

Guide à l'attention des porteurs de projets photovoltaïques au sol - DDTM du Gard - 2017

Ce document, non réglementaire, a pour but d'accompagner les projets de centrales photovoltaïques au sol. Parmi les préconisations, le document précise que « le développement du photovoltaïque doit se faire **en priorité sur les bâtiments et parkings et milieux anthropisés** dans un souci de protection des espaces naturels et agricoles ». Concernant plus particulièrement la thématique paysage et patrimoine, il souligne que : « le Gard est un département riche en patrimoine classé et en paysages divers. L'implantation d'une centrale solaire au sol doit donc en tenir compte afin de préserver le capital culturel et paysager du territoire. Les enjeux paysagers gardois seront à analyser dans l'étude d'impact qui devra prendre en compte les différentes échelles de perceptions (proches et lointaines) ainsi que les impacts paysagers de l'ensemble des composantes du projet (chemins d'accès, forme des panneaux photovoltaïques, clôtures, bâtis nécessaires à la centrale...). L'objectif est de mettre en place une démarche de projet paysager adaptée à l'identité et aux spécificités du site choisi. Le projet doit éviter de perturber l'homogénéité du paysage, d'autant plus quand celui-ci est un paysage en pente. **Un projet photovoltaïque n'a pas vocation à être implanté dans un site faisant l'objet d'une protection réglementaire** : sites classés ou inscrits, sites patrimoniaux remarquables (SPR), périmètres de protection d'un monument historique ou parcs nationaux ».

Bien que situé dans un périmètre de protection réglementaire (monument historique oppidum protohistorique du Grand Ranc), le projet de parc photovoltaïque de Boucoiran-et-Nozières est cohérent avec les recommandations du guide départemental car situé sur une ancienne carrière (milieu anthropisé).

SCoT Pays Cévennes - 2013

La communauté d'agglomération Alès Agglomération fait partie du SCoT Pays Cévennes approuvé fin 2013 qui réunit 120 communes pour 157 946 habitants. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) décline les orientations qui contribuent à la réalisation des intentions de développement portées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il détermine notamment les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

En matière **d'énergies renouvelables**, l'orientation 3.4.3.2 « Compléter la production d'énergies renouvelables » du DOO précise que « le développement de la production d'énergie photovoltaïque est stratégique pour le territoire en compensation de ses moindres capacités de création de parcs éoliens. Les petites installations individuelles et les installations plus conséquentes d'équipements photovoltaïques sont favorisées dans la mesure où elles n'impliquent pas une réduction du foncier agricole et des espaces naturels protégés.

- Ces équipements peuvent être installés sur les toitures des bâtiments déjà existants, les emprises de parkings, les friches industrielles, anciennes décharges et carrières.
- Les projets d'équipements photovoltaïques prendront en compte les enjeux de préservation du foncier agricole en **utilisant de préférence les friches industrielles et terres agricoles non utilisées depuis plusieurs années**. Autant que possible, les équipements seront intégrés dans le paysage.
- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) détermine une **zone d'implantation préférentielle** pour les projets d'exploitation industrielle. »

Le projet de parc photovoltaïque de Boucoiran-et-Nozières est cohérent avec les recommandations du SCoT Pays Cévennes : il se situe sur une ancienne carrière dans la zone d'implantation préférentielle des projets d'énergie solaire.

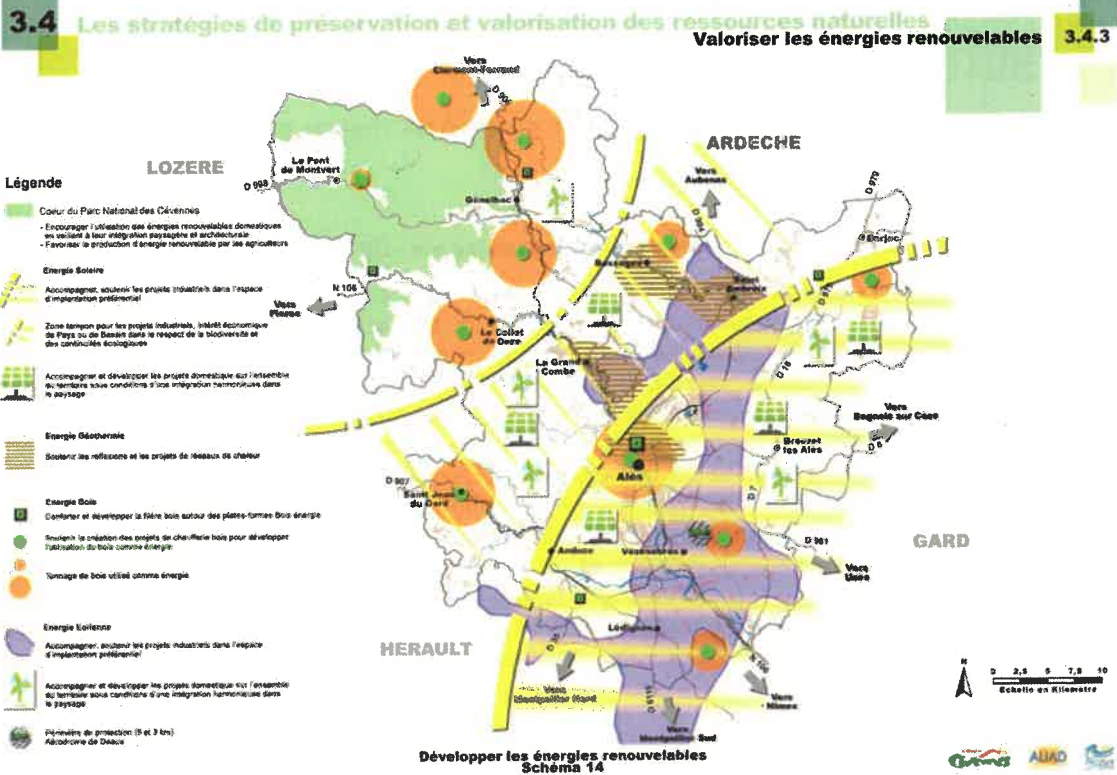


Figure 4 : Carte du développement des énergies renouvelables du Scot Pays Cévennes (source : DOO du SCOT Pays Cévennes, 2013)

Plan climat énergie territorial (PCET) - Alès Agglomération - 2016

L'objectif du PCET d'Alès Agglomération est de mettre en cohérence les actions du territoire en passant au filtre "climat-énergie" l'ensemble de ses décisions et politiques afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse. Il est considéré comme le volet énergie-climat de l'Agenda 21. Les orientations et les actions définies s'inscrivent dans d'autres démarches transversales que sont le SCoT, le PDU et le PLH de l'agglomération.

Les orientations stratégiques sont déclinées en objectifs opérationnels eux-mêmes déclinés en actions. L'objectif opérationnel « **1.5 Développer les énergies nouvelles renouvelables sur le territoire et sur le patrimoine public** » se décline en 5 actions :

- 1.5.1 Créer une Entreprise Publique Locale Energie en charge du montage des projets ENR sur le territoire
- 1.5.2 Elaborer un schéma des énergies renouvelables et l'animer au travers d'un observatoire dédié
- 1.5.3 Mettre en place un prix spécial EnR dans le concours Alès Audace
- 1.5.4 Former les élus du territoire aux différentes filières renouvelables
- 1.5.5 Equiper les bâtiments publics de panneaux solaires

3 ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

3.1 SOCLE PAYSAGER

Le relief caractérise de manière forte les paysages. Il détermine bien souvent en premier lieu la perception du paysage : relief plat, doux, accidenté. En contrebas des pentes cévenoles et en amont des grandes plaines fluviales et maritimes, les **garrigues** occupent le cœur du Gard. La complexité de leur organisation contribue à leur richesse paysagère, les garrigues offrant des ambiances contrastées et multiples, où les étendues les plus sèches et âpres côtoient les plaines les plus riantes, où les collines douces s'imbriquent par endroits dans les plaines, tandis qu'ailleurs ce sont les plaines qui s'incisent en creux dans les plateaux. Les plateaux de garrigues sont par endroits érodés au point de former des unités de paysages distinctes, où les collines et les pentes deviennent des caractéristiques dominantes comme les **collines de la Droude** qui séparent le pays d'Uzès de celui d'Alès. A l'image du **Gardon**, les rivières et leurs affluents s'entourent par endroits de terrains aplanis, parfois inondables, qui composent autant de **plaines** et de **vallées** cadrées par les reliefs des garrigues : plaines de Lédignan, vallon de la Courme, plaine du Gardon. Ces plaines dessinent des paysages cultivés et restent toujours cadrées par les horizons souvent réguliers de coteaux, coiffés de végétation de garrigue, qui marquent le basculement des plateaux secs sur les plaines fertiles.



Figure 5 : Le massif de Boucoiran entre les plaines de Lédignan et du Gardon vu depuis Moussac - Mai 2021 - T&P



Figure 6 : Les vues lointaines sur les reliefs cévenols depuis la plaine de Lédignan - Mai 2021 - T&P



Figure 7 : Les collines ondulantes de la Droude et le mont Bouquet en arrière-plan - Mai 2021 - T&P



Figure 8 : Le Gardon discret dans le paysage derrière sa ripisylve - Mai 2021 - T&P

3. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Figure 9 : Bloc diagramme du socle paysager de l'aire d'étude éloignée (source : T&P)

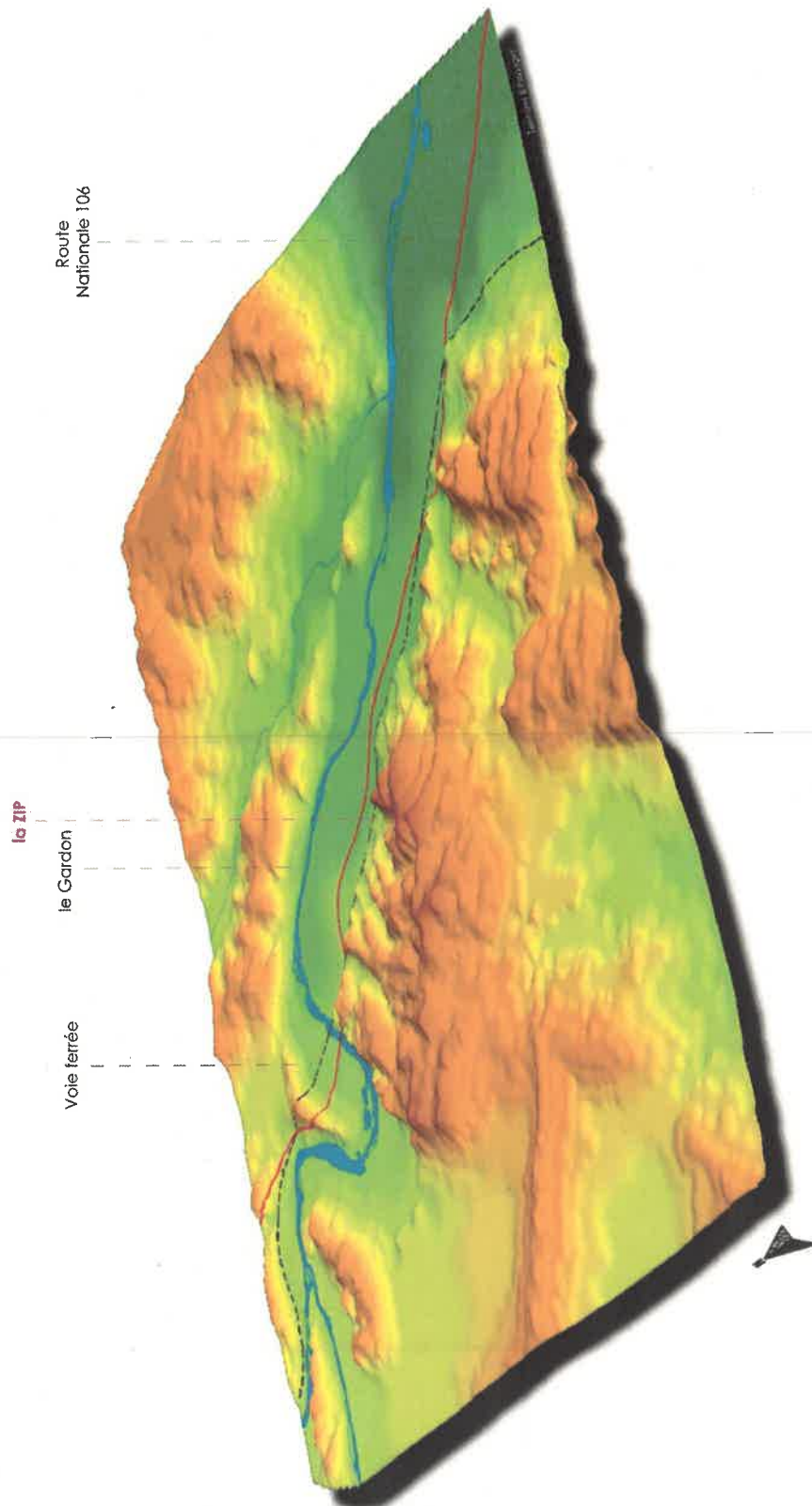
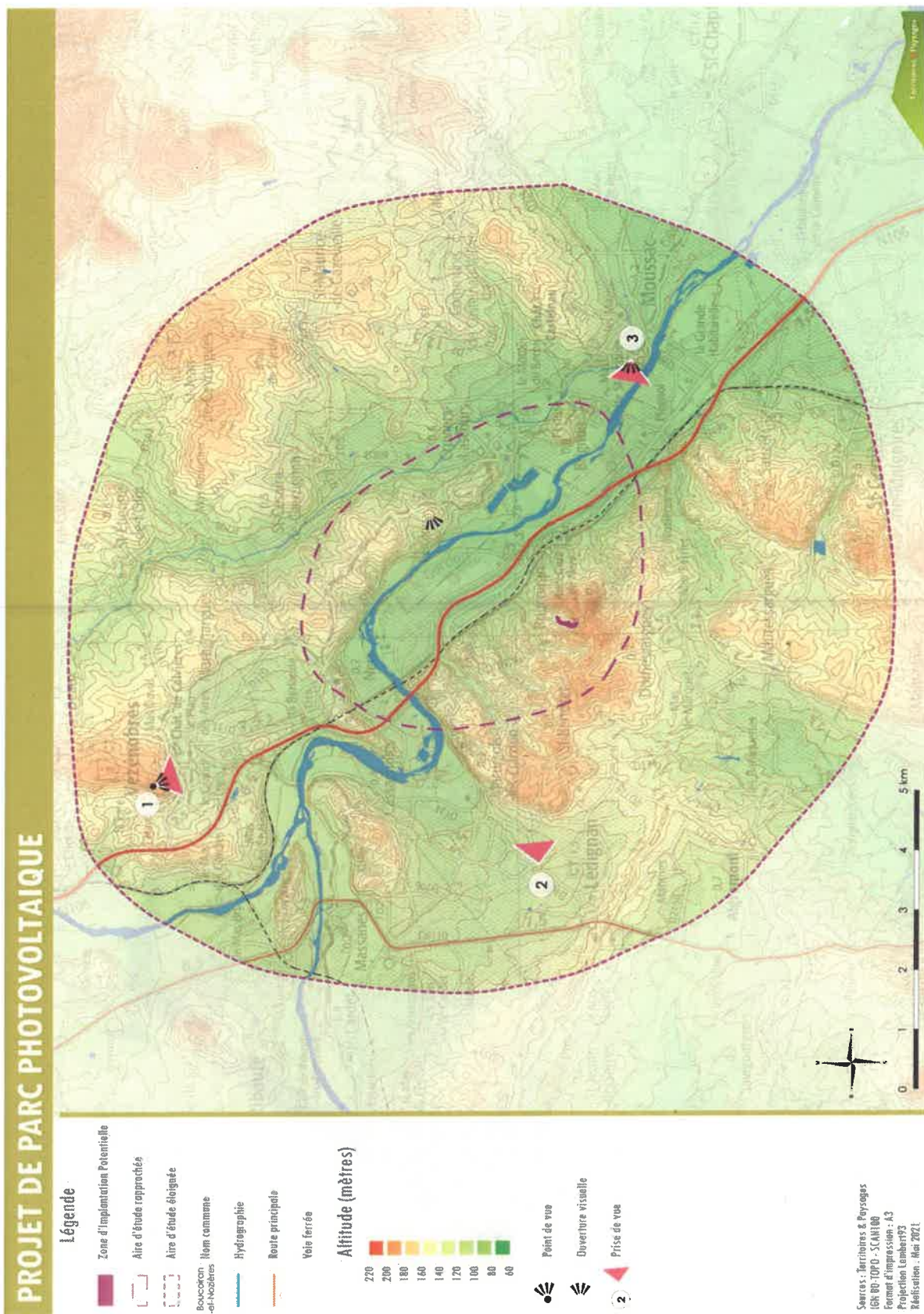
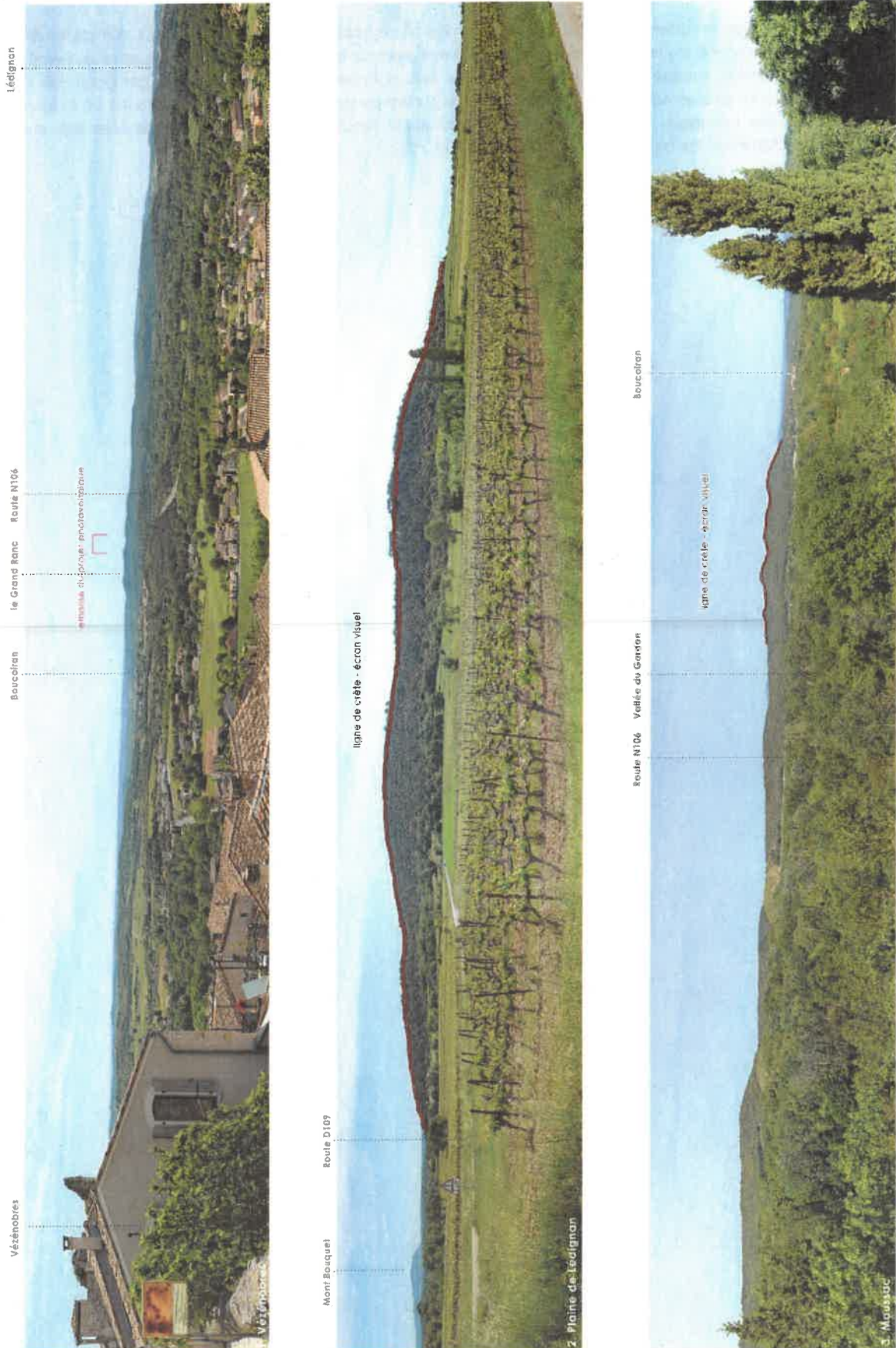


Figure 10 : Structure morphologique de l'aire d'étude éloignée



3. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGÉ ET DU PATRIMOINE

Figure 11 : Prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (source : T&P)



3.1.1 Climat

Le climat de type **méditerranéen** est marqué par des hivers doux et pluvieux et des étés chauds et secs. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 750 à 1100 mm avec de fortes variations selon les années. Le déficit en eau est fortement marqué en été. Le mistral est le vent dominant. Dans les zones de garrigues, les risques d'**incendie** sont globalement élevés. L'automne et le printemps sont marqués par des périodes de fortes pluies. Ces **épisodes cévenols**, « les gardonnades », provoquent régulièrement des inondations liées aux crues du Gardon, notamment les crues dévastatrices de 1958 et 2002.

3.1.2 Structures végétales

Les espaces de plaine, ouverts par l'agriculture, comptent peu de structures végétales. Ce sont surtout les ripisylves accompagnant les cours d'eau qui compartimentent le paysage, notamment la **ripisylve** du Gardon avec des espèces de milieux frais et humides (saules, frênes, peupliers, aulnes...). Les collines de calcaire et les petits reliefs au cœur de la plaine sont coiffés de **garrigue**.

Le **bois de Lens** et le **massif de Boucoiran** sont bien individualisés dans le paysage, émergeant de la plaine agricole et s'étirant selon un axe nord/sud, formant un vaste massif boisé qui sépare les trois des grandes dépressions du Gard : celles de Lédignan à l'ouest, d'Uzès au nord-est et de Sommières au sud. **Boisé** ou recouvert de **garrigues hautes** à près de 90%, le site présente une forte homogénéité dans son occupation du sol qui le démarque des mosaïques agricoles des plaines alentours. Les pelouses et garrigues basses sont peu développées et en régression. L'emprise humaine se traduit par les pistes forestières qui desservent les parcelles de bois exploitées et la présence de carrières.



Figure 12 : Les garrigues à perte de vue depuis le sommet du Grand Ranc - Mai 2021 - T&P



Figure 13 : Les structures végétales au cœur de la plaine agricole - Mai 2021 - T&P

3.1.3 Trame agraire

La plaine alluviale du Gardon offre des terres fertiles favorables à l'agriculture. Sur l'aire d'étude éloignée, les terres agricoles sont essentiellement vouées à la **viticulture** (AOC Duché d'Uzès, IGP Cévennes), à laquelle se mêlent les cultures céréalières (blés). Quelques oliveraies sont présentes ponctuellement (AOC olive et huile d'olive de Nîmes). Les parcelles sont vastes dans les plaines de Lédignan et du Gardon, plus morcelées et vallonnées dans le secteur des collines. Cette agriculture crée un paysage ouvert.



Figure 14 : Le maillage des parcelles viticoles - Mai 2021 - T&P



Figure 15 : Le vignoble de la plaine de Lédignan - Mai 2021 - T&P

3.1.4 Trame urbaine

Les villages occupent toujours des positions précises, s'accrochant le plus souvent sur les **rebords** de reliefs pour échapper à l'inondabilité des fonds et occuper l'espace stratégique de contact entre les plateaux et les plaines. Leurs silhouettes bâties fonctionnent comme des repères dans le paysage, souvent dominées par une tour ou un clocher : Moussac, Brignon, Boucoiran, Lascours, Ners. Certains villages se positionnent sur des points hauts, créant des sites bâtis spectaculaires comme Vézénobres dominant la plaine du Gardon. Les villages de **plaine** ont pour la plupart profité d'une élévation pour s'implanter (Lédignan, Aigremont) et ce sont leurs extensions qui les ont fait s'aventurer dans la plaine inondable hors du promontoire-refuge devenu trop étroit. Les **caves** viticoles se concentrent dans les villages. Les hameaux et habitations isolées se concentrent le long des axes principaux (D936, D8, D6110). Le cours du Gardon est marqué par les activités humaines avec de nombreux aménagements : captages, gravières, stations d'épuration.



Figure 16 : Le village de Boucoiran adossé au relief vu depuis Moussac - Mai 2021 - T&P



Figure 17 : Le village de Lédignan sur une légère élévation - Mai 2021 - T&P

Tableau 1 : Population des communes (source : Insee 2017)

Commune	Nombre d'habitants
Vézénobres	1 761
Moussac	1 511
Lédignan	1 472
Boucoiran-et-Nozières	972
Domessargues	748
Ners	706
Saint-Bénézet	279
Maruéjols-lès-Gardon	252

L'évaluation **des enjeux pour les lieux de vie** tient compte d'un certain nombre de critères, tels que le nombre d'habitants, la connexion aux axes de communication, l'attractivité du lieu lié notamment aux activités économiques.

Paysages perçus depuis les lieux de vie

Dans un paysage marqué par l'alternance de parcelles agricoles ouvertes et des boisements, l'apparition d'une silhouette villageoise capte immédiatement l'attention de l'observateur. Le paysage semble être agencé, ordonné, dès lors que le bâti, groupé, se distingue de l'étendue agricole ou boisée. Les villages servent de signaux dans le paysage. Les noyaux historiques des villages se caractérisent par des morphologies compactes et une architecture spécifique, des constructions attenantes ou resserrées. De récentes constructions apparaissent en périphérie des villages les plus peuplés ou des hameaux, contrastant avec les constructions historiques. Quelle que soit la morphologie du village, linéaire ou groupé, lorsque l'on se situe à l'intérieur de celui-ci, la perception que l'on a varie en fonction du mode d'implantation du bâti. Dans les villages où le front bâti est continu, les constructions s'imposent d'une manière très forte, surtout si elles donnent directement sur la rue. L'accolement des constructions empêche toutes percées visuelles. Inversement, dans les villages où le bâti alterne avec des jardins ou des cours fermées, des percées visuelles sont possibles. Parfois, l'habitat se confronte directement aux parcelles cultivées, parfois la végétation constitue une transition douce entre le village et les étendues agricoles.



Figure 18 : Les villages de Vézénobres et Ners sur les rebords du Gardon - Mai 2021 - T&P

Infrastructures routières

L'aire d'étude est située au cœur de l'axe **Alès-Nîmes** qui concentre plusieurs voies de communication à proximité du Gardon : voie ferrée, route N106 (2x2 voies), route D936. Légèrement surélevée par rapport à la plaine du Gardon, la route N106 est notamment perceptible par ses nombreux aménagements (ponts, talus, franchissements...). D'autres routes au tracé rectiligne parcourent l'aire d'étude comme la D6110. Des restes d'alignements d'arbres mettent en valeur certains parcours (ex : D982).

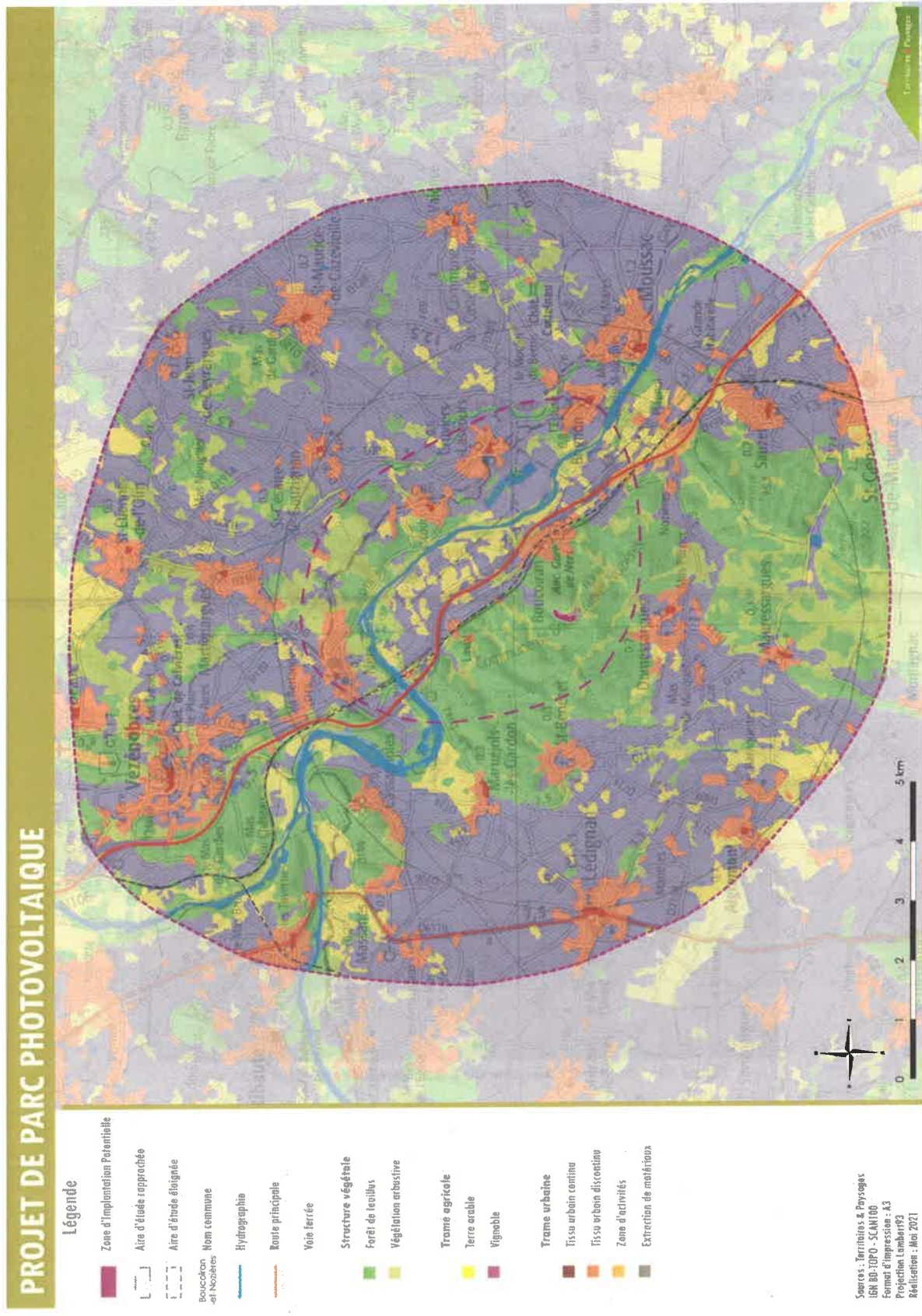


Figure 19 : La route N106 en remblai - Mai 2021 - T&P



Figure 20 : La route D7 au cœur du parcellaire viticole - Mai 2021 - T&P

Figure 21 : Morphologie paysagère de l'aire d'étude éloignée



3.2 UNITES PAYSAGERES

Les Atlas des paysages sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de "paysage" défini par la Convention Européenne du paysage : "partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations". C'est pourquoi ils sont un outil indispensable, préalable à la définition des politiques du paysage. Les Atlas des paysages recomposent les informations sur les formes du territoire en identifiant les composantes du paysage (unités et structures paysagères des Atlas), les perceptions et représentations sociales (indicateurs sociaux d'évolution du paysage) ainsi que les dynamiques pour constituer un "état des lieux" des paysages appropriés par tous les acteurs du paysage. Sans portée réglementaire, les Atlas des paysages permettent néanmoins de rendre compte des enjeux d'un territoire donné vis-à-vis des dynamiques d'évolution des paysages et d'impulser des politiques de préservation ou de valorisation des paysages et de leurs éléments structurants.

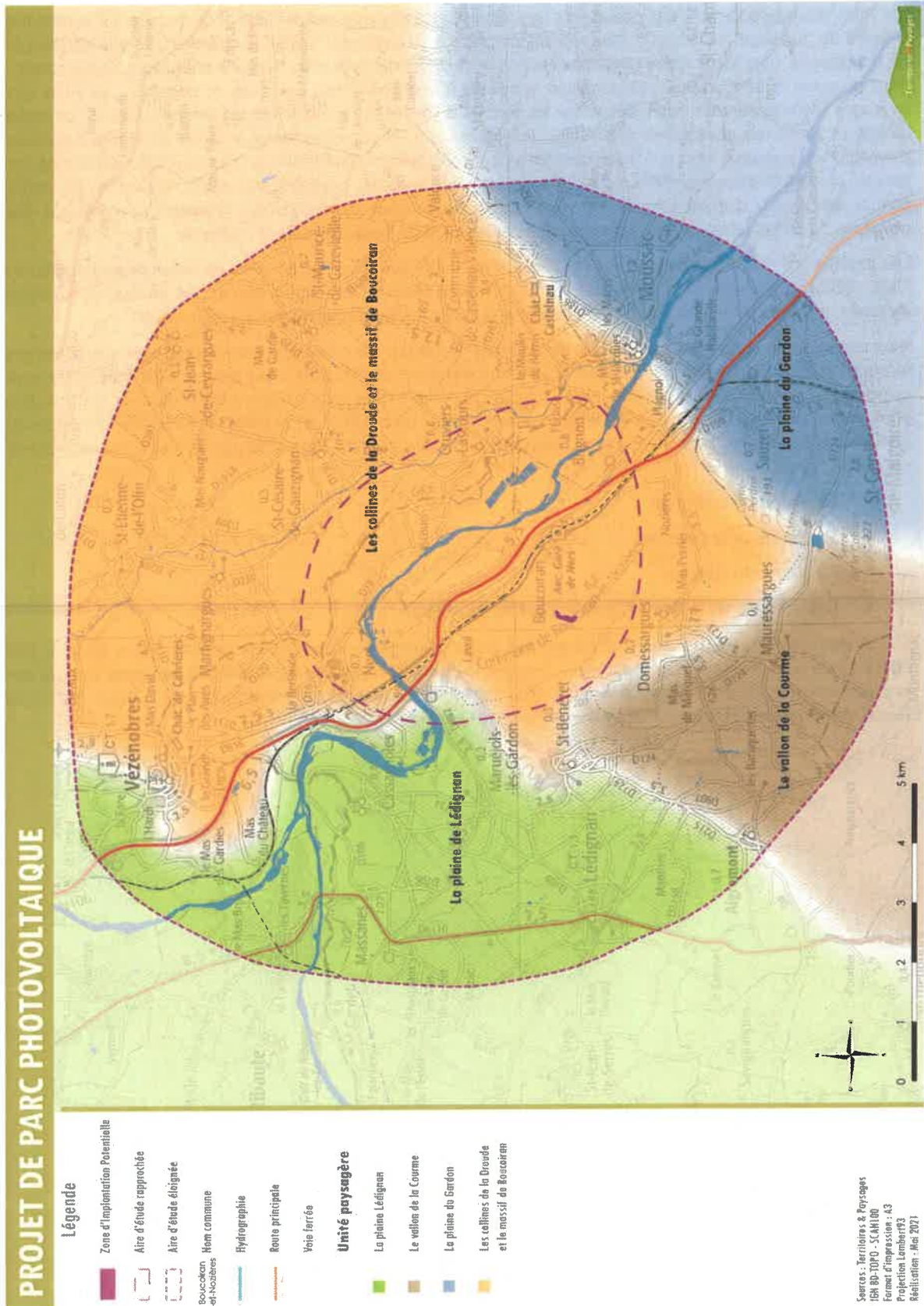
Les descriptions des unités paysagères sont essentiellement basées sur les données de l'atlas départemental du Gard (2006). Elles sont complétées par les observations issues des relevés terrain, les études et ouvrages existants, les documents et livrets d'information grand public dédiés au paysage et au patrimoine.

Pour chaque unité paysagère, une analyse détaillée est réalisée. La morphologie du socle paysager, les différentes formes d'occupation du sol, l'implantation et la forme des lieux de vie comme les axes et sites fréquentés sont présentés. L'objectif est de qualifier le niveau d'enjeu et de sensibilité de l'unité paysagère vis-à-vis du futur parc photovoltaïque. Cette analyse servira dans un second temps pour composer et définir le projet d'implantation du futur parc photovoltaïque pouvant en retour participer à modifier l'identité des unités paysagères écrites et créer de nouveaux paysages.

- **La plaine de Lédignan**
- **Le vallon de la Courme**
- **La plaine du Gardon**
- **Les collines de la Droude et le massif de Boucoiran**

L'évaluation des **enjeux paysagers** à l'échelle des unités paysagères s'applique sur des périmètres étendus. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la diversité paysagère, la qualité des paysages évaluée par la présence de protections réglementaires ou d'un patrimoine bâti ou naturel remarquable, de la fréquentation de l'unité, de son attractivité, de ses usages, ambiances et perceptions.

Figure 22 : Unités paysagères



3.2.1 La plaine de Lédignan

La large plaine agricole de Lédignan est essentiellement viticole, laissant peu de place aux autres cultures. Elle s'étend sur 12 kilomètres environ entre les boisements liés au Vidourle à l'ouest et ceux liés au Gardon à l'est (Boucoiran-et-Nozières). Inclivée en pente douce depuis les hauteurs d'Aigremont (150 m d'altitude) qui la séparent du vallon de la Courme, elle est tout entière tournée vers le nord et le Gardon d'Anduze, qui coule à ses pieds à 100 m d'altitude. Elle forme de vastes horizons aplanis, offrant relativement peu de **structures végétales** pour agrémenter le vignoble. Des reliquats de haies et d'arbres accompagnent encore en pointillés certaines limites de parcelles. La plaine s'élève légèrement par endroits en côtes allongées qui viennent diversifier le paysage avec l'apparition relictuelle de végétation sèche et l'implantation de villages comme Lédignan. La plaine est marquée par une urbanisation diffuse qui fragilise les espaces agricoles. La route D6110 dans un axe nord-sud est la voie de communication principale. Au nord de la plaine, la vallée du Gardon est marquée par la confluence entre le Gardon d'Anduze et le Gardon d'Alès. Le cours d'eau et ses abords sont assez peu mis en valeur, malgré la présence de sentiers de randonnée (GR6).



Figure 23 : La plaine de Lédignan - Mai 2021 - T&P

Perceptions

Les paysages de la plaine sont largement valorisés par les **ouvertures lointaines** qui s'ouvrent vers le nord, sur la barrière moutonnante et bleutée des Cévennes. Les horizons viticoles s'arrêtent à l'est sur les reliefs boisés du massif de Boucoiran, et au sud sur la colline d'Aigremont.



Figure 24 : Les reliefs de garrigue cadrant la plaine - Mai 2021 - T&P



Figure 25 : Le village de Maruéjols-lès-Gardon - Février 2021 - T&P

Contexte photovoltaïque

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ni projet de parc photovoltaïque.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est faible pour cette unité paysagère peu structurante qui accueille plusieurs lieux de vie dont Lédignan mais ne compte aucun élément patrimonial ou paysager protégé ni particularités bâties, naturelles ou historiques. Les reliefs boisés qui séparent la plaine de la ZIP bloquent les visibilitées en direction de la ZIP. La sensibilité est nulle.

3.2.2 Le vallon de la Courme

La **Courme** est un ruisseau qui prend sa source dans le massif de garrigues de Boucoiran, non loin de Saint-Bénézet. Descendant vers le sud pour alimenter le Vidourle, le cours d'eau longe les garrigues de Lens par l'ouest et forme un long vallon de 15 à 20 kilomètres, qui descend progressivement de 100 m d'altitude. Dans sa partie amont, de Saint-Bénézet à Moulézan, le ruisseau a formé une plaine agricole assez large. Ses limites sont clairement marquées au nord et à l'est par les masses boisées des **garrigues** de Boucoiran et de Lens. A l'ouest, seul un pli de terrain sépare cette plaine de celle de Lédignan, dessinant des coteaux cultivés dominés par Aigremont, en crête. La plaine est dominée par la culture de la **vigne**, à laquelle se mêlent les **céréales**. Ponctuellement, les cultures dans la plaine cèdent la place à de légères élévations qui dessinent des lambeaux de **paysages secs**, où le calcaire marneux domine, partiellement colonisé par la végétation buissonnante. Les villages du vallon de la Courme occupent toujours des positions précises dans l'espace, aux marges du fond de la plaine cultivée. **Saint-Bénézet**, **Mauressargues** sont perchés sur les reliefs qui dominent la plaine. **Aigremont** se positionne sur le haut du pli de relief qui sépare la plaine de la Courme de celle de Lédignan. La plaine agricole de la Courme reste peu construite mais les hameaux de Fontanès, Vieilles Passes et surtout les Baraquettes concentrent une urbanisation pavillonnaire.



Figure 26 : Le parcellaire agricole vallonné - Mai 2021 - T&P

Perceptions

La Courme forme un petit couloir de liaison entre Gardon et Vidourle, emprunté par la route D123. Le vallon s'étire en longueur au pied de la garrigue de Lens qui ferme l'horizon à l'est. L'ensemble de la plaine agricole compose un patchwork de qualité grâce aux dimensions raisonnables des parcelles, à l'alternance des cultures dans l'espace, à la présence d'arbres, de haies, de bosquets en limites de parcelles ou le long des cours d'eau, à la quasi-absence de bâtiments agricoles isolés, au cadrage de la plaine offert par les collines boisées de garrigues. La position dominante des villages (Mauressargues, Aigremont) offre des perceptions sur le paysage environnant.



Figure 27 : Le village de Maressargues - Mai 2021 - T&P

Contexte photovoltaïque

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ni projet de parc photovoltaïque.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est faible pour cette unité paysagère qui compte peu de lieux de vie et aucun élément patrimonial ou paysager protégé ni particularités bâties, naturelles ou historiques. Les reliefs boisés qui séparent la vallée de la ZIP bloquent les visibilitées. La sensibilité est nulle.

3.2.3 La plaine du Gardon

Après avoir longé un pays de collines entre Vézénobres et Brignon, le **Gardon** traverse sur une bonne dizaine de kilomètres une plaine largement adoucie dans ses reliefs, **ouverte et agricole** : la plaine de Saint-Chaptes et Saint-Geniès-de-Malgoirès. Ce n'est qu'à Russan qu'il la quittera pour s'enfoncer en gorges dans le massif calcaire des garrigues de Nîmes. La plaine est essentiellement cultivée en **vigne** et en **céréales**, très ouverte, avec peu de structures végétales. La grande plaine agricole est cernée de reliefs doux (massifs des garrigues de Lens et de Nîmes, reliefs de Collorgues, Aubussargues...). La plupart des villages s'implantent sur ces reliefs, signalés fréquemment par une tour. En rive gauche, les villages comme **Moussac** occupent les reliefs de rebord de la plaine. En rive droite, la plaine accueille les villages sur ses rebords (Sauzet) et sur les buttes résiduelles (Saint-Geniès-de-Malgoirès, la Rouvière). La route **N106** traverse l'unité paysagère en rive droite du Gardon. Son tracé à 2x2 voies relie Nîmes à Alès et place les villages aux alentours à quelques minutes des centres urbains. La pression d'urbanisation se ressent sur tout le secteur.



Figure 28 : La plaine du Gardon depuis le massif de Boucoiran - Mai 2021 - T&P

Perceptions

La plaine viticole offre un paysage ouvert. Ce sont surtout les ripisylves accompagnant les cours d'eau qui compartimentent le paysage. Des restes d'alignements d'arbres marquent également le paysage ouvert de la plaine notamment vers Saint-Chaptes et Moussac. Les reliefs qui bordent la plaine jouent un rôle important dans le paysage, en servant de vitrine et de toile de fond. Le tracé rectiligne des routes et la vitesse de circulation (N106, D936) offre des perceptions rapides sur le paysage.



Figure 29 : Le Gardon et son épaisse ripisylve à Moussac - Mai 2021 - T&P



Figure 30 : Le village de Sauzet en rebord de la plaine - Mai 2021 - T&P

Contexte photovoltaïque

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ni projet de parc photovoltaïque.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est faible pour cette unité paysagère qui accueille quelques lieux de vie dont Moussac (en limite de l'unité) et deux éléments patrimoniaux protégés. Les reliefs boisés qui séparent la plaine de la ZIP bloquent les visibilitées en direction de la ZIP. La sensibilité est nulle.

3.2.4 Les collines de la Droude et le massif de Boucoiran

Entre la plaine d'Uzès et celle d'Alès, le massif calcaire érodé par la **Droude**, se fragmente en collines successives en rive gauche du Gardon. Les collines composent un **paysage agricole** ondulé ou vallonné selon les secteurs, ponctué de villages. L'espace agricole rassemble principalement la **vigne** et le **blé**. Les caves qui ponctuent le territoire témoignent de l'importance de la production viticole. Les collines de calcaire qui ont davantage résisté à l'érosion, plus hautes, portent des restes de végétation de **garrigue**. Chaque village compose un site bâti bien précis, toujours sur une petite éminence. Les villages de Ners, Cruviers-Lascours, Brignon occupent les points hauts proches du Gardon. En rive droite, le Gardon longe le **massif calcaire** de Boucoiran, très boisé. Le village de **Boucoiran** est dominé par son imposante tour médiévale. L'unité paysagère est marquée par le couloir d'infrastructures formé par la route **N106** (2x2 voies reliant Nîmes à Alès), la **D936** (ancienne N106) et la **ligne ferroviaire** Alès-Nîmes qui passe au cœur du village de Boucoiran.



Figure 31 : Les collines de la Droude - Mai 2021 - T&P



Figure 32 : Le massif de Boucoiran depuis la D7 - Mai 2021 - T&P



Figure 33 : La Droude au Moulin de Portal - Mai 2021 - T&P

Particularités paysagères

Le village de **Vézénobres** se distingue par sa situation sur le versant abrupt d'une colline où s'était sans doute élevé un oppidum antique. Le village perché domine le confluent des Gardons, avec les Cévennes en toile de fond. Il surveillait la voie Regordane en provenance du Massif central (aujourd'hui chemin de randonnée GR700). Au Moyen-Age, Vézénobres était une halte importante pour l'achat des figes sèches. Les habitants du village faisaient sécher les figes récoltées fin août début septembre sous les terrasses couvertes des maisons appelées « calaberts » exposées plein sud. Les textes mentionnent le commerce des figes sèches à partir du XIV^e siècle. L'étymologie de Vézénobres évoque la vue, qui est ici panoramique.

40



Figure 34 : Le village perché de Vézénobres - Mai 2021 - T&P

Perceptions

Les collines contrastent avec la plaine ondulée et compartimentent l'espace, cadrant partout l'espace agricole. Le damier de parcelles agricoles riches en arbres, bosquets ou haies compose un camaïeu irrégulier, vert et jaune en été. Le village de Vézénobres en balcon offre des vues panoramiques sur le paysage environnant. Les villages accrochés sur les reliefs proches du Gardon (Brignon, Cruviers-Lascours) ouvrent des vues sur la plaine qui accompagne la rivière. Si elle offre des vues rapides sur le paysage traversé, la route N106 met également en scène des vues sur les villages (Vézénobres, Moussac, Boucoiran).



Figure 35 : Le village de Boucoiran depuis la route D936 - Mai 2021 - T&P



Figure 36 : La route N106 franchissant la route D936 - Mai 2021 - T&P



Figure 37 : La voie ferrée au pont de Ners - Mai 2021 - T&P

Contexte photovoltaïque

Cette unité paysagère n'accueille aucun parc ni projet de parc photovoltaïque.

Enjeux et sensibilités vis-à-vis du projet de parc photovoltaïque sur la Zone d'Implantation Potentielle

L'enjeu est modéré pour cette unité paysagère habitée, fréquentée (Vézénobres, GR, vignoble) et traversée (N106, D936), avec des villages qui forment des sites bâtis de qualité (Vézénobres, Brignon). Ces éléments participent à la qualité du cadre de vie et à une attractivité touristique relative. Le relief boisé entourant la ZIP limite fortement les visibilités. Des vues très ponctuelles et partielles sont possibles depuis Lascours, situé dans l'axe de la combe où se situe l'ancienne carrière ou depuis les abords de la ZIP, peu accessibles (sommet du Grand Ranc). La sensibilité est faible.

3.3 CONTEXTE PATRIMONIAL ET PAYSAGER

Le territoire d'étude possède un patrimoine historique protégé réglementairement. A cela, s'ajoute également un patrimoine bâti non protégé (patrimoine vernaculaire, religieux...). Ces éléments patrimoniaux participent, à leur échelle, à l'identité du territoire. Chacun d'entre eux génère des enjeux et sensibilités variables au regard du développement du photovoltaïque.

Les **monuments historiques** répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude composent l'offre patrimoniale.

L'aire d'étude éloignée compte **6 monuments historiques inscrits**. Il s'agit d'édifices religieux, d'éléments d'architecture défensive ou civile et un site archéologique.

L'aire d'étude éloignée compte également **1 site inscrit** et **1 Site Patrimonial Remarquable**

L'évaluation des **enjeux paysagers et patrimoniaux des monuments historiques** et des sites s'applique le plus souvent sur des éléments ponctuels pour ce qui relève des monuments jusqu'à des périmètres étendus pour les sites et les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle tient compte d'un certain nombre de critères, tels que la qualité architecturale d'ensemble, la qualité des paysages, la fréquentation du bâti ou du site, son attractivité, ses usages, son aire de mise en scène et de découverte, ses ambiances et perceptions.

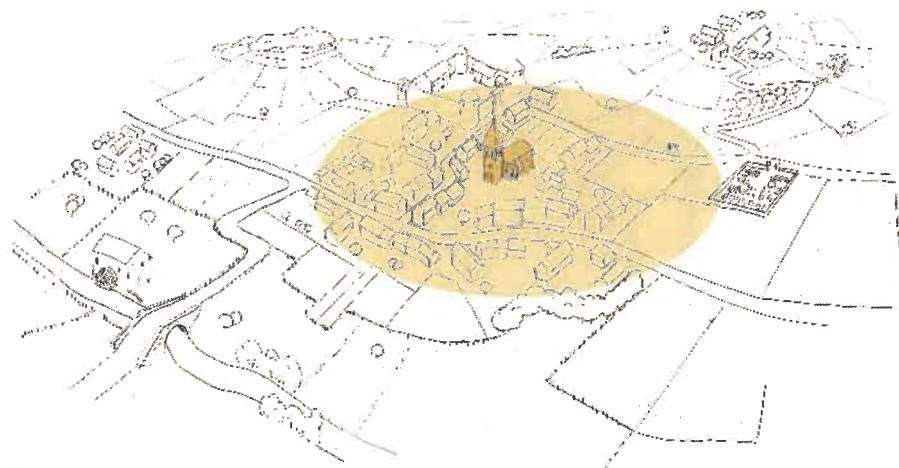
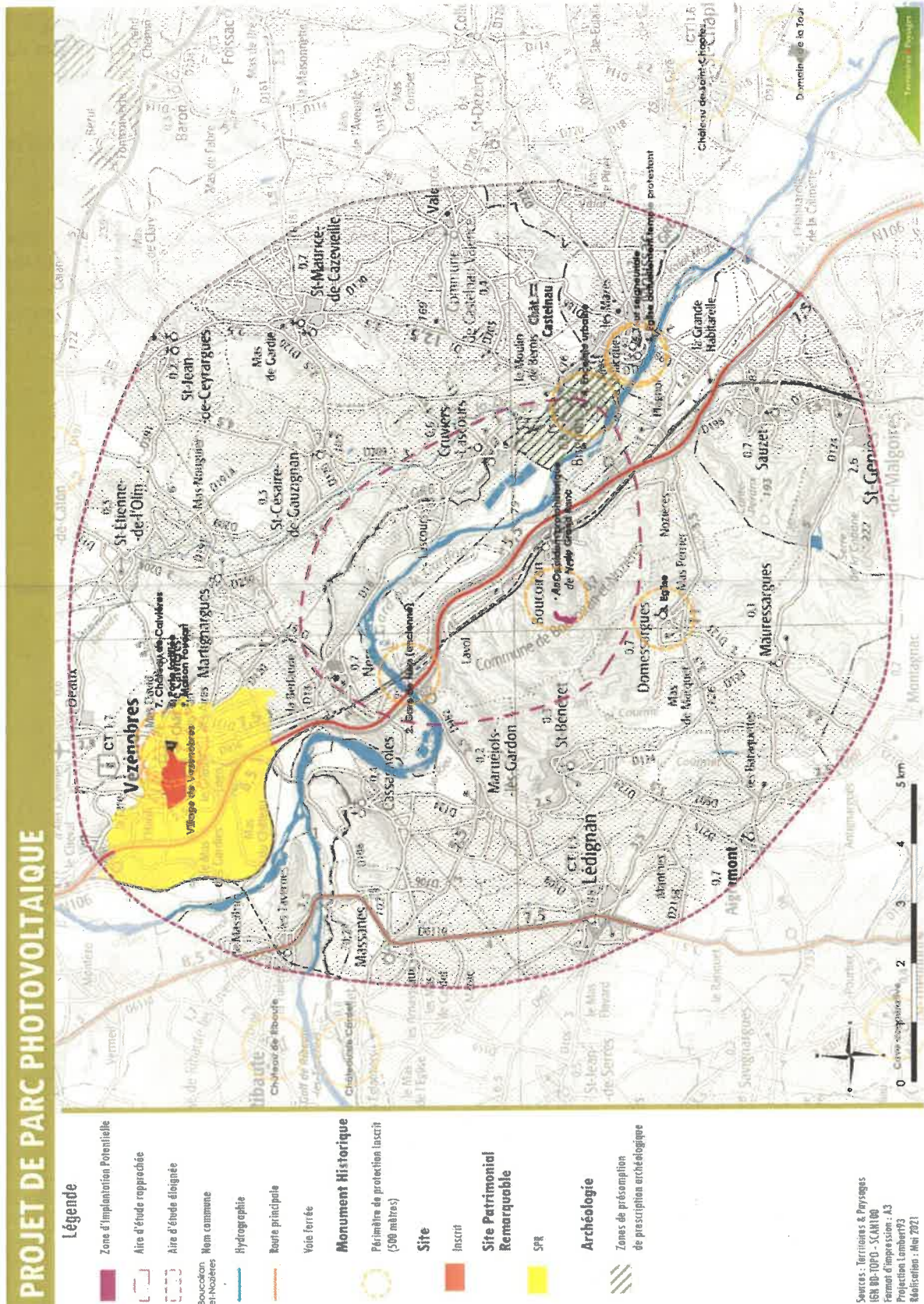


Figure 38 : Protections paysagères et patrimoniales



3. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

L'étude du contexte patrimonial et paysager s'attache à identifier les enjeux par une analyse approfondie des éléments patrimoniaux et paysagers.

Monument historique

Loi sur les monuments historiques du 25 février 1943 et du 31 décembre 1913

Les monuments classés ou inscrits génèrent des périmètres de protection (abords) d'un rayon de 500 m autour de ceux-ci (le périmètre peut être adapté aux réalités topographiques, patrimoniales). Il s'agit d'une contrainte majeure. Tout projet situé dans un rayon de 500 m est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Au-delà du périmètre de 500 m, il y a lieu de prendre en compte les éventuels liens de covisibilité entre le monument et le site du projet.

1. Oppidum protohistorique du Grand Ranc, Boucoiran-et-Nozières, Inscrit (1990), propriété privée, à 230 m de la ZIP

L'oppidum protohistorique du Grand-Ranc s'élève au-dessus de la plaine du Gardon (en rive droite), à l'Ouest du village de Boucoiran dans le massif des garrigues de Boucoiran. Il témoigne de l'occupation humaine ancienne du territoire (traces datant du Néolithique). Non signalé et difficilement identifiable, il est situé à l'écart d'un sentier de randonnée (boucle PR) qui traverse le massif de Boucoiran.

L'enjeu est faible pour ce monument non indiqué, peu visible et peu accessible dans les boisements, à l'écart des sentiers balisés. Le relief bloque les visibilitées en direction de la ZIP depuis les restes de l'oppidum. Toutefois, au sein du périmètre de protection des 500 mètres, des vues plongeantes (sommet du Grand Ranc) s'ouvrent sur la ZIP, elle-même située dans le périmètre protégé. La sensibilité est faible.



Figure 39 : Le sommet du Grand Ranc au sein du périmètre protégé de l'oppidum, vu depuis l'ancienne carrière - Mai 2021 - T&P

2. Ancienne gare de Ners, Boucoiran-et-Nozières, Inscrit (1987), propriété de la SNCF, à 2,6 km de la ZIP

La gare de Ners fut construite entre 1839 et 1841 à l'initiative de Paulin Talabot, concepteur de la ligne de Nîmes à la Grand-Combe (partie méridionale de la ligne de Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes) qu'il fit construire afin d'acheminer le charbon des mines cévenoles jusqu'au port de Beaucaire. Le bâtiment voyageurs, en brique avec des éléments de style néogothique, est une copie d'une station de chemin de fer anglaise. Les façades sont en brique, les encadrements moulurés en pierre. La couverture d'ardoise marque une volonté de rupture par rapport à l'architecture locale. La gare est fermée depuis 1973.

L'enjeu est faible pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison du relief qui bloque les visibilitées.



Figure 40 : L'ancienne gare de Ners - Mai 2021 - T&P

3. Eglise, Domessargues, Inscrit (1971), propriété de la commune, à 1,4 km de la ZIP

L'église date du XIe siècle.

L'enjeu est modéré pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison du relief qui bloque les visibilitées.



Figure 41 : L'église de Domessargues - Mai 2021 - T&P

4. Enceinte urbaine, Brignon, Inscrit (2008), propriété de la commune et privée, à 3,5 km de la ZIP

L'aspect des remparts est encore perceptible au sud, entre la tour-porche carrée et la tour sud-ouest, puis entre celle-ci et la tour ouest, où la courtine est préservée malgré les percements. Les remparts englobent le village au sud du château et de l'ancienne église romane. Château et église ont été utilisés pour constituer la partie nord des fortifications. L'abside romane a été élevée pour être transformée en tour. Les éléments défensifs ont été désaffectés au 18e siècle. Les courtines ont été percées au 19e siècle. Les toitures des maisons adossées ont fait disparaître le chemin de ronde. Le monument comprend les façades et toitures de l'ancienne chapelle, la porte sud dite tour de l'Horloge et les deux tours rondes en totalité, ainsi que le mur de l'enceinte urbaine, y compris le mur nord du château et de la mairie.

L'enjeu est modéré pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison de sa situation en milieu bâti.



Figure 42 : L'enceinte urbaine de Brignon - Mai 2021 - T&P

5. Tour seigneuriale, Moussac, Inscrit (2007), propriété de la commune, à 4,3 km de la ZIP

La tour semble dater du XIIe siècle. Elle marque le passage de la vallée du Gardon et répond à la grande tour castrale de Boucoiran de l'autre côté. Un réservoir d'eau est créé au rez-de-chaussée de la tour à la fin du XIXe siècle. Un second est ajouté en 1960, modifiant la hauteur de la tour. Il semble qu'un bourg castral se développe à l'époque médiévale, dont la tour est le donjon. L'ouvrage est de plan rectangulaire, percé de meurtrières sur tous les côtés sauf au sud-ouest.

L'enjeu est modéré pour ce monument perceptible dans le paysage. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison de sa situation en milieu bâti.



Figure 43 : La tour seigneuriale de Moussac - Mai 2021 - T&P

6. Ancienne église, actuellement temple protestant, Moussac, Inscrit (1977), propriété de la commune, à 4,4 km de la ZIP

La construction de l'édifice actuel remonte vraisemblablement au XIIe siècle. Au XVIe siècle, la population, convertie à la Réforme, transforme l'église en temple. L'édit de Nantes rend l'église au culte catholique. En 1598, les Réformés décident de bâtir un nouveau temple qui sera détruit lors de la révocation de l'édit de Nantes. En 1792, l'église est vendue et achetée par les Réformés. La façade est surmontée d'un petit clocher récent. La porte paraît dater du XVIIe siècle. Les vitraux datent de 1928.

L'enjeu est modéré pour ce monument perceptible au cœur du village. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison de sa situation en milieu bâti.



Figure 44 : Le temple de Moussac - Mai 2021 - T&P

7. Château de Calvières, Vézénobres, Inscrit (1947), propriété privée, à 6,8 km de la ZIP

Le château fut construit au XVIIIe siècle par Rollin, architecte de la province de Languedoc, pour le marquis de Calvières, sur l'emplacement d'un couvent. Conçu et construit en peu de temps, il se trouve être un rare et imposant témoin de l'époque Louis XV dans la région. La protection au titre des monuments historiques englobe le château, ses dépendances, le théâtre, les pièces d'eau, le château d'eau et la chapelle.

L'enjeu est modéré pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison de sa situation entourée de végétation.

8. Ancienne porte fortifiée, Vézénobres, Inscrit (1964), propriété de la commune, à 7 km de la ZIP

Cette porte est la seule des cinq portes médiévales ouvertes dans les remparts qui ait subsisté jusqu'à nos jours. Sa date de construction n'est pas connue. Le tracé des arcs, la disposition défensive et l'appareil à bossages semblent indiquer le XIIIe siècle. A une époque relativement récente (peut-être à la fin du XVIIe siècle), la porte a été surmontée par un petit beffroi servant à la fois de tour de guet et de tour horloge.

L'enjeu est faible pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison de sa situation en milieu bâti.



Figure 45 : L'ancienne porte (tour horloge) au cœur du village de Vézénobres - Mai 2021 - T&P

9. Maison Foucart, Vézénobres, Inscrit (1963), propriété privée, à 7 km de la ZIP

Maison du 16^e siècle située dans la ruelle Basse.

L'enjeu est faible pour ce monument. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison de sa situation en milieu bâti.

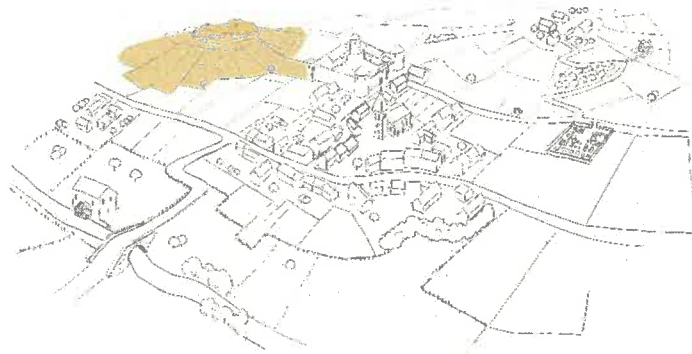
Site

Art. L. 341-1 à L. 341-22 du Code de l'Environnement

L'inscription a souvent été mobilisée sur des sites humanisés (centres anciens, paysages ruraux...) mais concerne également des entités naturelles remarquables destinées à l'origine au classement.

Si réglementairement, les sites inscrits bénéficient d'une protection moindre que les sites classés, ils s'avèrent souvent tout aussi sensibles en termes de paysage et de patrimoine. Moins contraignante que le classement, cette mesure repose sur l'avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) obligatoirement requis pour tous travaux autres que relevant de l'exploitation courante des fonds ruraux ou de l'entretien normal des bâtiments.

L'Architecte des Bâtiments de France dispose d'un avis simple sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme. Il est d'usage que les projets de nature à modifier sensiblement la présentation d'un site inscrit soient soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, du Paysage et des Sites (CDNPS).



Village de Vézénobres, Site inscrit (1960), à 7 km de la ZIP

50

La cité de Vézénobres, perchée sur un piton rocheux, domine d'un côté les garrigues, de l'autre la plaine des Gardons, avec en toile de fond la chaîne des Cévennes. Vézénobres possède un riche patrimoine, en particulier les maisons romanes des XIIe et XIIIe siècles. La cité médiévale s'est développée le long de trois rues parallèles reliées entre elles par plusieurs ruelles pentues, appelées les « endrounes ».

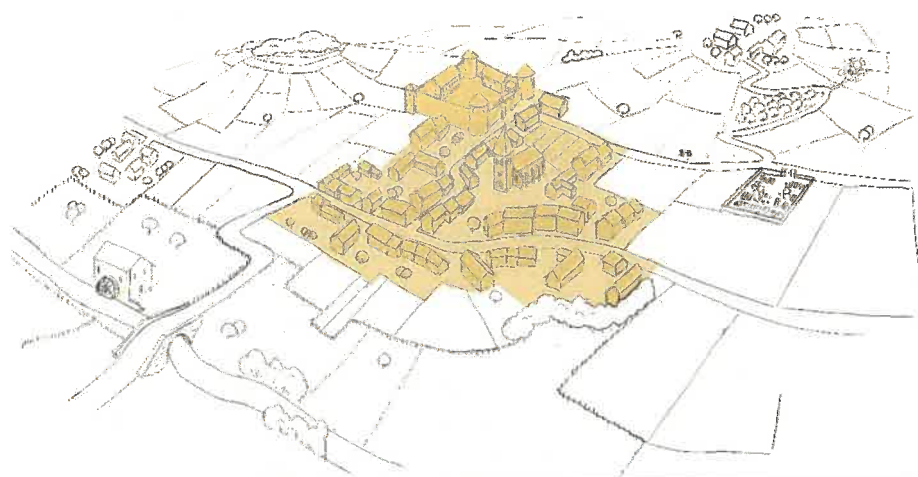
L'enjeu est modéré pour ce site fréquenté et perceptible dans le paysage. La sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle en raison du relief boisé qui bloque les visibilitées.



Figure 46 : Le site inscrit village de Vézénobres - Mai 2021 - T&P

Site Patrimonial Remarquable

L'article L. 631-1 du code du patrimoine prévoit « Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». L'objet est d'assurer la conservation et la mise en valeur des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection. Les anciens secteurs sauvegardés, les anciennes zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les anciennes aires de mise en valeur du patrimoine d'architecture et du patrimoine (AVAP) constituent désormais des sites patrimoniaux remarquables. Article 112 de la loi n°2016-925 du 7 juillet relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.



Vézénobres, à 7 km de la ZIP

Le périmètre couvre une large partie du territoire communal et englobe le vieux village, site historique perché, et ses abords jusqu'aux bois et zones naturelles qui assurent les vues privilégiées sur le village. A l'ouest et au sud, la voie ferrée forme la limite du site au-dessus de la plaine du Gardon.

L'AVAP a été approuvée en 2013 et modifiée en 2016 pour mise en cohérence avec le PLU.



Figure 47 : Le SPR de Vézénobres - Mai 2021 - T&P

Patrimoine non-protégé

Plusieurs éléments de patrimoine non protégé ponctuent le territoire :

- des **édifices religieux** : églises, chapelles. La majorité des villages compte également des temples (Moussac, Boucoiran, Brignon, Aigremont, Sauzet)
- des **châteaux et vestiges de sites défensifs** : tour de Boucoiran, château de Castelnou, tour de guet à Ners
- un **bâti traditionnel rural** composé de mas agricoles, anciennes magnaneries (Ners), moulin (Boucoiran, Ners) ainsi qu'un petit **patrimoine** : cabanons, capitelles (Saint-Césaire-de-Gauzignan, Cruviers-Lascours)
- des **ouvrages d'art** : pont de Ners

L'enjeu est faible. La sensibilité est nulle.



Figure 48 : La tour de Boucoiran - Mai 2021 - T&P



Figure 49 : Le temple de Boucoiran - Mai 2021 - T&P



Figure 50 : Le petit patrimoine viticole - Mai 2021 - T&P

Archéologie

Une Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA) est recensée sur la commune de Brignon (arrêté du 21/07/2003) : « village médiéval structuré autour de l'oppidum protohistorique et de la ville gallo-romaine, sites archéologiques allant du Néolithique à la période moderne, secteur en limite du Gardon pouvant receler des vestiges archéologiques ». L'état actuel des connaissances de la DRAC permet de définir que la ZIP n'est pas dans une sensibilité archéologique forte, mais ne saurait en rien préjuger de découvertes futures et de leur nature vis-à-vis du projet photovoltaïque.

L'enjeu est faible. La sensibilité est nulle.



Figure 51 : Le village de Brignon - Mai 2021 - T&P

3.4 CONTEXTE TOURISTIQUE

L'aire d'étude se situe au carrefour de plusieurs destinations touristiques gardoises : Nîmes et le littoral au sud, les Cévennes au nord. L'activité touristique se concentre sur **Vézénobres**. Outre sa vue panoramique (table d'orientation) et son riche patrimoine architectural (maisons romanes, château, ruelles, remparts), Vézénobres est labellisé depuis 2019 **Site Remarquable du Goût** pour la Figue de Vézénobres, *label national qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel*. La **Maison de la Figue** propose une immersion à la découverte de cet arbre emblématique du bassin méditerranéen : verger conservatoire, espace muséographique, ateliers pédagogiques et animations culinaires... Vézénobres est également labellisé **Villages de Caractère**, *initiative du Département du Gard soutenue par la Région Occitanie et portée par Gard Tourisme avec le concours du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement afin de valoriser les villages typiques de la destination gardoise. Il témoigne des efforts engagés par les collectivités en vue d'obtenir les qualifications touristiques requises. Garanties de la qualité de leurs atouts patrimoniaux, elles ont par ailleurs effectué un travail d'accueil et de sensibilisation du public autour de circuits de découverte et proposent une offre d'animations et de loisirs attractive*.

Deux sentiers de grande randonnée (GR) parcourent le territoire : **GR700** (Voie Régordane) et **GR6**. Ils suivent un tracé identique reliant les différents villages en rive gauche du Gardon (Vézénobres, Cruviers-Lascours, Brignon, Moussac). Ces voies touristiques permettent de découvrir le territoire de l'aire d'étude à allure réduite, ce qui sous-entend une perception facilitée du paysage à travers des itinéraires balisés. Des itinéraires de promenade et de randonnée (PR) maillent également l'aire d'étude notamment dans le massif de Boucoiran et le Bois de Lens. Les sentiers sont notamment utilisés comme support pour des randonnées pédagogiques organisées par une association d'éducation à l'environnement, à la culture et au patrimoine (sensibilisation au risque incendie...).

La destination « Vignoble des Cévennes » est labellisée **Vignobles & Découvertes**. Ce label national distingue les destinations viticoles françaises et les professionnels de l'**oenotourisme** engagés pour un accueil de qualité (caves, restaurants, hébergements...). Des **activités oenotouristiques** sont ainsi proposées par les producteurs des AOC Duché d'Uzès et IGP Cévennes : visites de caves, dégustation, oeno-randos, événementiels...

L'enjeu est faible à modéré pour ces sites et itinéraires touristiques. La sensibilité vis-à-vis du projet est nulle pour l'ensemble, y compris pour le sentier de petite randonnée balisé dans le massif de Boucoiran.



Figure 52 : Le belvédère de Vézénobres équipé d'une table d'orientation - Mai 2021 - T&P



Figure 53 : La table d'orientation de Vézénobres - Mai 2021 - T&P



Figure 54 : Le parcours dans le centre historique de Vézénobres - Mai 2021 - T&P



Figure 55 : Le moulin à huile à Martignargues - Mai 2021 - T&P

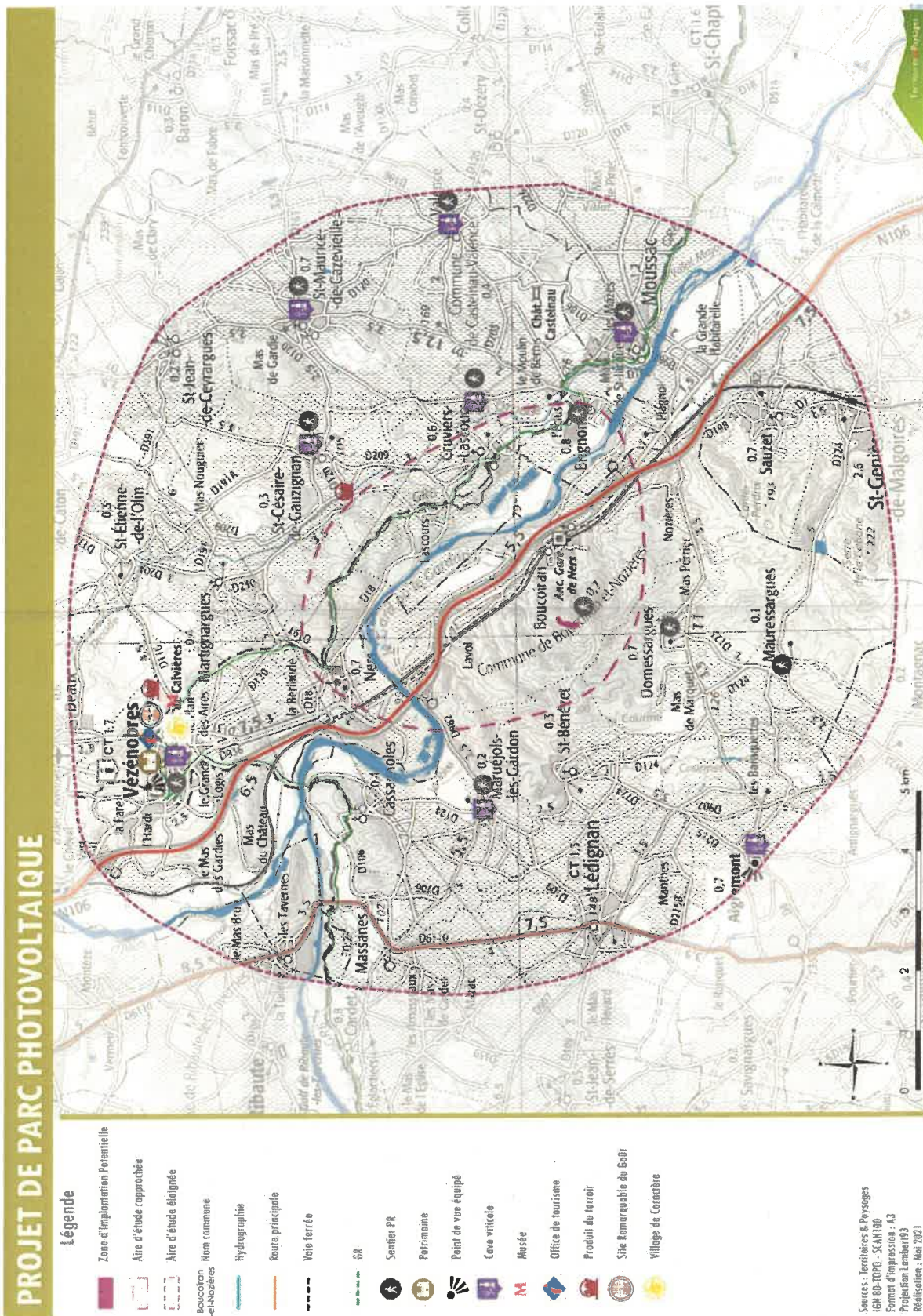


Figure 56 : La cave de Maruéjols-lès-Gardon - Mai 2021 - T&P



Figure 57 : La signalétique des chemins de randonnée - Mai 2021 - T&P

Figure 58 : Contexte touristique



3.5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Le paysage de l'aire d'étude rapprochée est articulé autour de la vallée du Gardon. Les villages de Ners, Cruviers-Lascours, Brignon occupent les points hauts proches du Gardon. En rive droite, le Gardon longe le **massif calcaire** de Boucoiran, très boisé. Le village de **Boucoiran** est dominé par son imposante tour médiévale. L'aire d'étude rapprochée est marquée par le couloir d'infrastructures formé par la route **N106** (2x2 voies reliant Nîmes à Alès), la **D936** (ancienne N106) et la **ligne ferroviaire Alès-Nîmes** qui passe au cœur du village de Boucoiran.

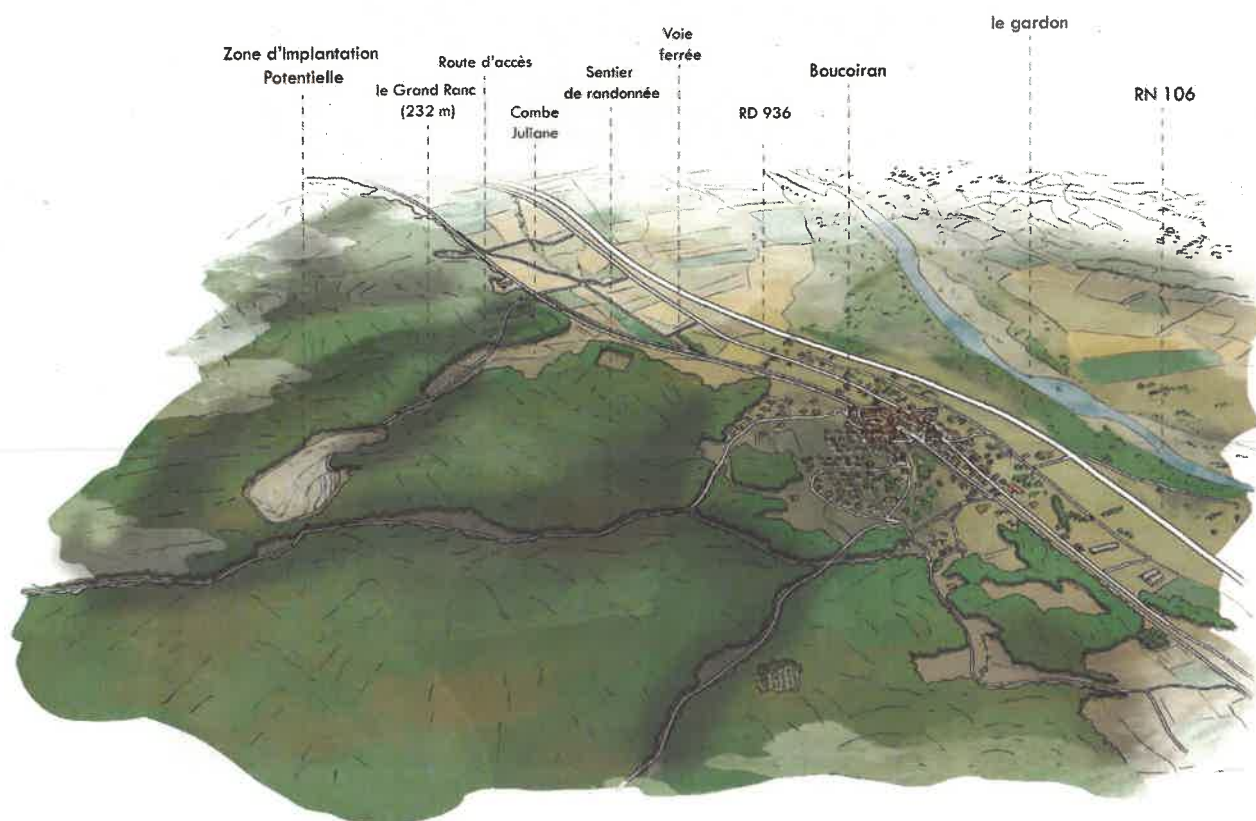


Figure 59 : Vue à vol d'oiseau de l'aire d'étude rapprochée - Mai 2021 - T&P



Figure 60 : Les reliefs boisés du Grand Ranc - Mai 2021 - T&P



Figure 61 : La vallée du Gardon agricole - Mai 2021 - T&P



Figure 62 : Le village de Boucoiran vu du ciel - Mai 2021 - SIG-DRONE

Figure 63 : Structure morphologique à l'échelle de l'aire rapprochée

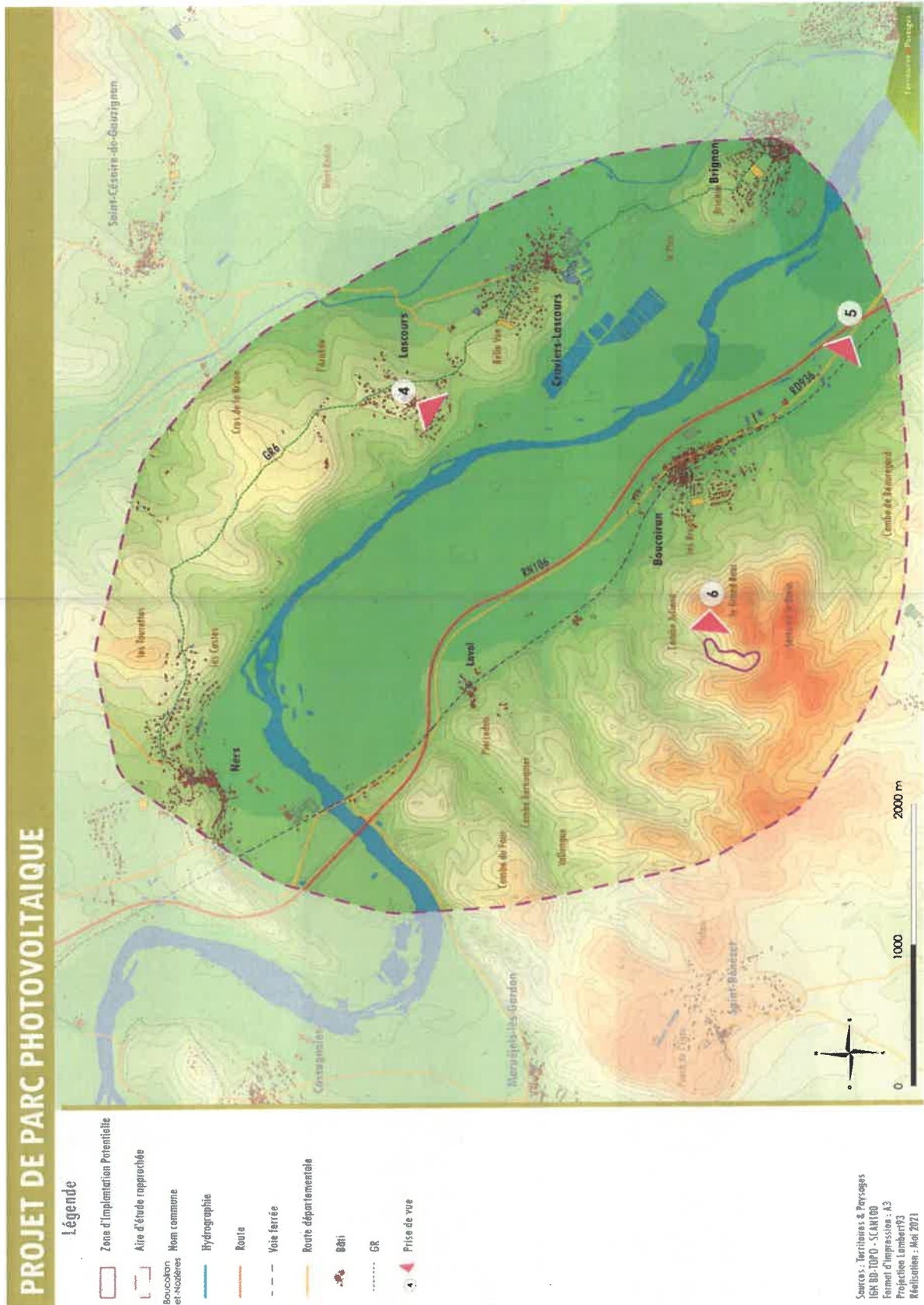


Figure 64 : Prise de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (source : T&P)



3.6 ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

La ZIP se situe sur l'ancienne carrière du Grand Ranc qui n'est plus en activité depuis 2011 mais a laissé une importante cicatrice dans le paysage. La ZIP s'étend sur la partie basse de l'ancienne carrière. L'exploitation a façonné la topographie sous forme de terrasses et de merlons. La végétation a colonisé partiellement sous forme d'îlots d'arbres le fond de la carrière.



Figure 65 : La ZIP vue du ciel - Mai 2021 - SIG-DRONE



Figure 66 : L'entaille de l'ancienne carrière - Mai 2021 - T&P

Figure 67 : Zone d'Implantation Potentielle et localisation des photos

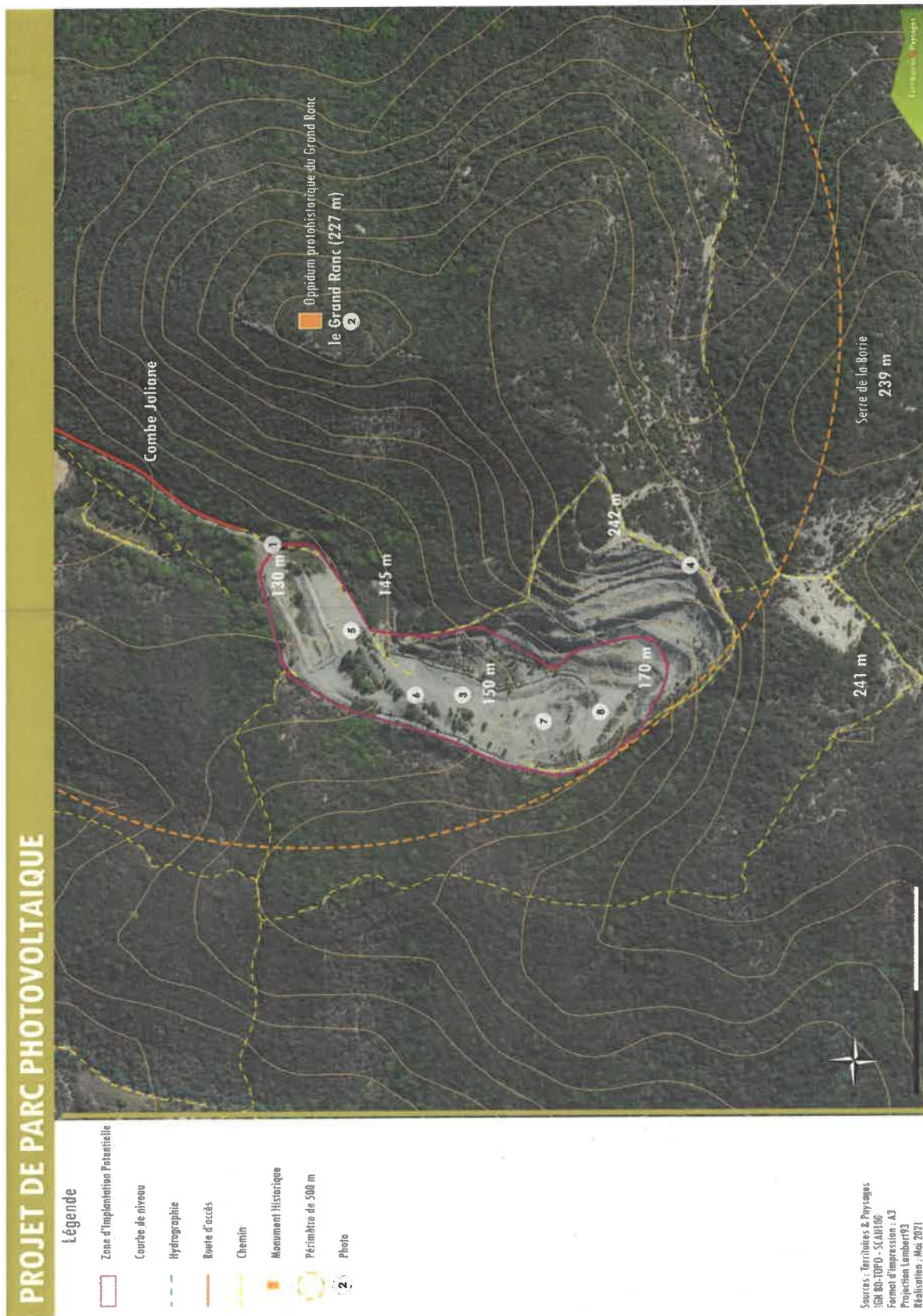




Figure 68 : Accès à la ZIP depuis la route (n°1) - Mai 2021 - T&P



Figure 69 : Sommet du Grand Ranc (n°2) - Mai 2021 - T&P



Figure 70 : ZIP vue depuis le sommet du Grand Ranc (n°3) - Mai 2021 - T&P



Figure 71 : ZIP vue depuis les chemins au-dessus de l'ancienne carrière (n°4) - Mai 2021 - T&P



Figure 72 : Aux abords de la ZIP au niveau de la ligne électrique (n°5) - Mai 2021 - T&P



Figure 73 : Recolonisation des abords de l'ancienne carrière (n°6) - Mai 2021 - T&P



Figure 74 : Au coeur de la ZIP (n°7) - Mai 2021 - T&P



Figure 75 : Vue depuis la ZIP sur les rebords du Gardon (n°8) - Mai 2021 - T&P

3.7 VISIBILITES ET PERCEPTIONS

Le paysage perçu

Avec la notion de perception, l'approche devient qualitative. La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans l'ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle...). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc photovoltaïque est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique.

3.7.1 Représentation sociale du paysage

Étymologie :

- Ranc : rocher
- Boucoiran : bois sur un rocher

Dans son tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs, Emilien Frossard consacre quelques lignes à **Vézénobres** : « à droite, on laisse Vézénobres dont les maisons s'élèvent en amphithéâtre sur le flanc d'une colline et présentent à l'exposition du midi leurs galeries voûtées d'où pendent de toutes parts des festons de figes dont les habitants font de grandes provisions pour l'hiver ».

Tableau pittoresque, scientifique et moral de Nîmes et de ses environs, Emilien Froissard (1854)

« Je me languis de retrouver bientôt Vézénobres, fleuron des villages gardois sur la route qui me conduira ensuite à Nîmes. Découvert lors de ma randonnée sur le Chemin Urbain V, Vézénobres m'avait charmé par son côté intimiste. Les retrouvailles sont donc heureuses. J'aime l'aspect compact de ce bourg médiéval accroché à sa colline. Il marque aussi la sortie définitive des Cévennes et l'abdication des reliefs. Vézénobres est un jalon sur ce GR700, davantage encore qu'Alès. A compter de maintenant, le marcheur va s'immerger à nouveau dans une ambiance champêtre, alternant petits chemins tracés entre des haies et promenades oxygénantes parmi des champs garnis de coquelicots. On flâne de village en village, le pas léger et l'esprit reposé : Ners, Cruviers-Lascours, Moussac, Saint-Chaptes... En rive gauche du Gardon, sur lequel on a toujours plus ou moins un oeil, l'itinéraire traverse les vignes et collectionne les coups d'oeil sur le petit patrimoine. Des étapes paisibles, un peu chaudes parfois, mais toujours intéressantes. »

<http://www.carnetsderando.net/>

« Levez vous de là, gens des Cévennes

Dépêchez vous, sortez des chemins,

Car le Gardon, gonflant ses veines

Arrive enragé comme un taureau.

Entendez le qui épouvante

De ses clameurs les lieux voisins,

Entrant les maisons disjointes... »

Extrait d'un texte occitan d'Ernest Aberlenc (1847-1930), qui chante les crues du Gardon – Cité dans "La Mémoire du Galeizon" de Christian Anton (Tome I) - Marès - 1990

Ces différentes citations témoignent de l'ancrage des paysages dans l'histoire locale.



Figure 76 : La gare de Ners en activité (source : www.en-noir-et-blanc.com)



Figure 77 : La gare de Ners fermée - Mai 2021 - T&P



Figure 78 : Le pont de Ners après la crue de 1958 (source : espeluques.over-blog.com)

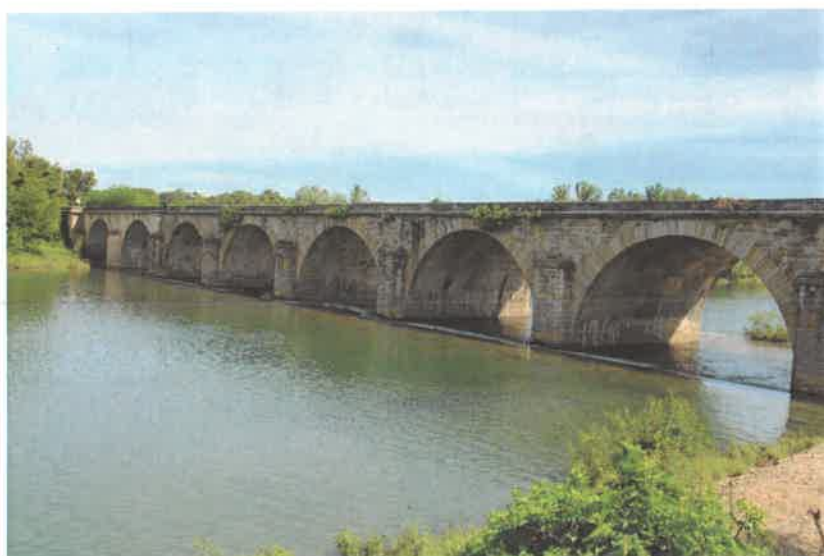


Figure 79 : Le pont de Ners - Mai 2021 - T&P

3.7.2 Dynamiques paysagères

Les extensions urbaines

Entre les agglomérations d'Alès et Nîmes et bien desservis par les axes de communication (N106), les villages de l'aire d'étude connaissent une progression de l'urbanisation avec un bâti pavillonnaire qui vient souvent en rupture avec l'organisation bien groupée du bâti traditionnel. Ces extensions, bien que modestes, tendent à banaliser le paysage.



Figure 80 : Les extensions urbaines à Domessargues - Mai 2021 - T&P

Evolution diachronique de la Zone d'Implantation Potentielle de 1950 - 2020

La carrière du Grand Ranc à Boucoiran-et-Nozières, exploitée par l'entreprise Lautier Moussac, n'est plus en activité depuis 2011. Elle a laissé une importante cicatrice dans le paysage.

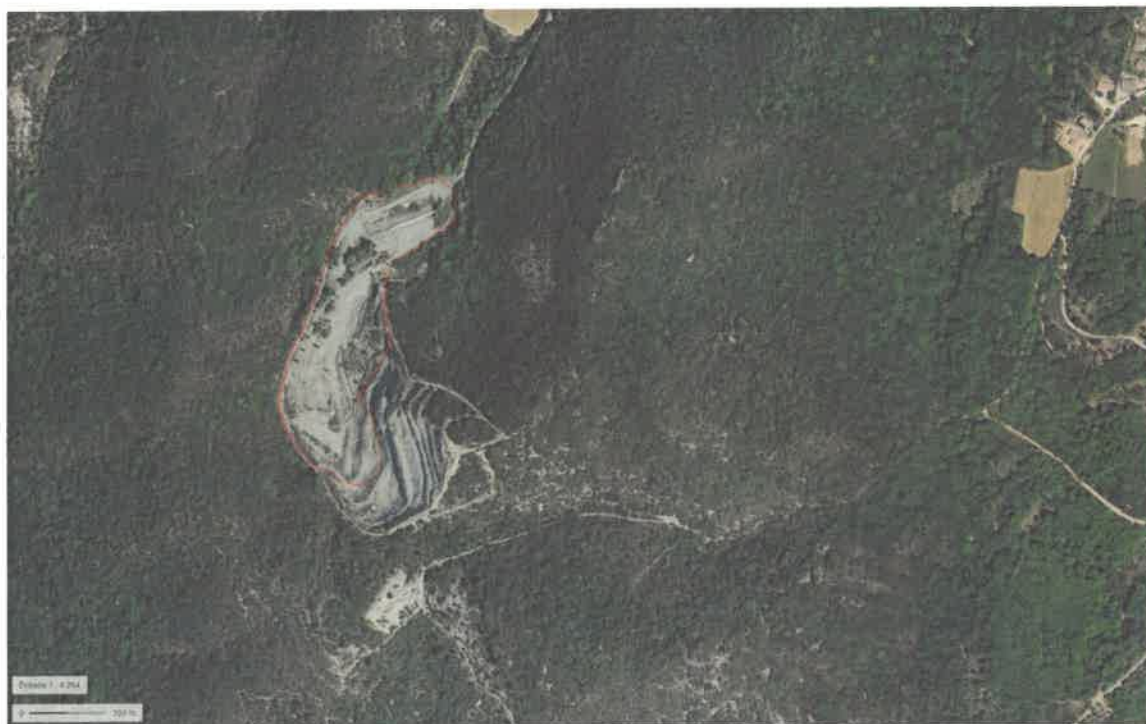


Figure 81 : Analyse diachronique de la ZIP 1950-2020 (source Géoportail IGN)

Perceptions paysagères

Méthodologie

L'évaluation objective des sensibilités visuelles du projet au regard de la ZIP envisagée repose sur une méthode d'analyse spatiale à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'outil informatique permet de modéliser le champ visuel maximal potentiel de la ZIP. Le calcul des visibilité est basé sur le relief (MNT) et prend en compte le couvert végétal (3 mètres) qui joue le rôle de masques visuels et tend à réduire les sensibilités vis-à-vis du projet. La zone de visibilité est calculée puis représentée par aplats de couleur.

La carte produite permet de représenter la proportion de la ZIP visible par différents codes couleurs. Ainsi, une visibilité totale de la ZIP est représentée en rouge, une visibilité des trois-quarts est représentée en orange, une visibilité de moitié en jaune, une visibilité du quart en bleu. La non-visibilité n'est pas représentée par un code couleur. Le fond de carte est laissé en l'état. Cette carte permet de représenter spatialement le bassin visuel d'un éventuel projet photovoltaïque défini au sein de la ZIP. En superposant cette carte aux lieux de vie et aux éléments patrimoniaux et en y ajoutant nos relevés terrain, il est ainsi possible de déterminer les lieux de vie, monuments et axes de circulation présentant une visibilité potentielle du projet à l'étude et ceux n'ayant théoriquement aucune vue possible en direction du projet. Sur cette analyse des points de vue seront choisis pour réaliser des photomontages.

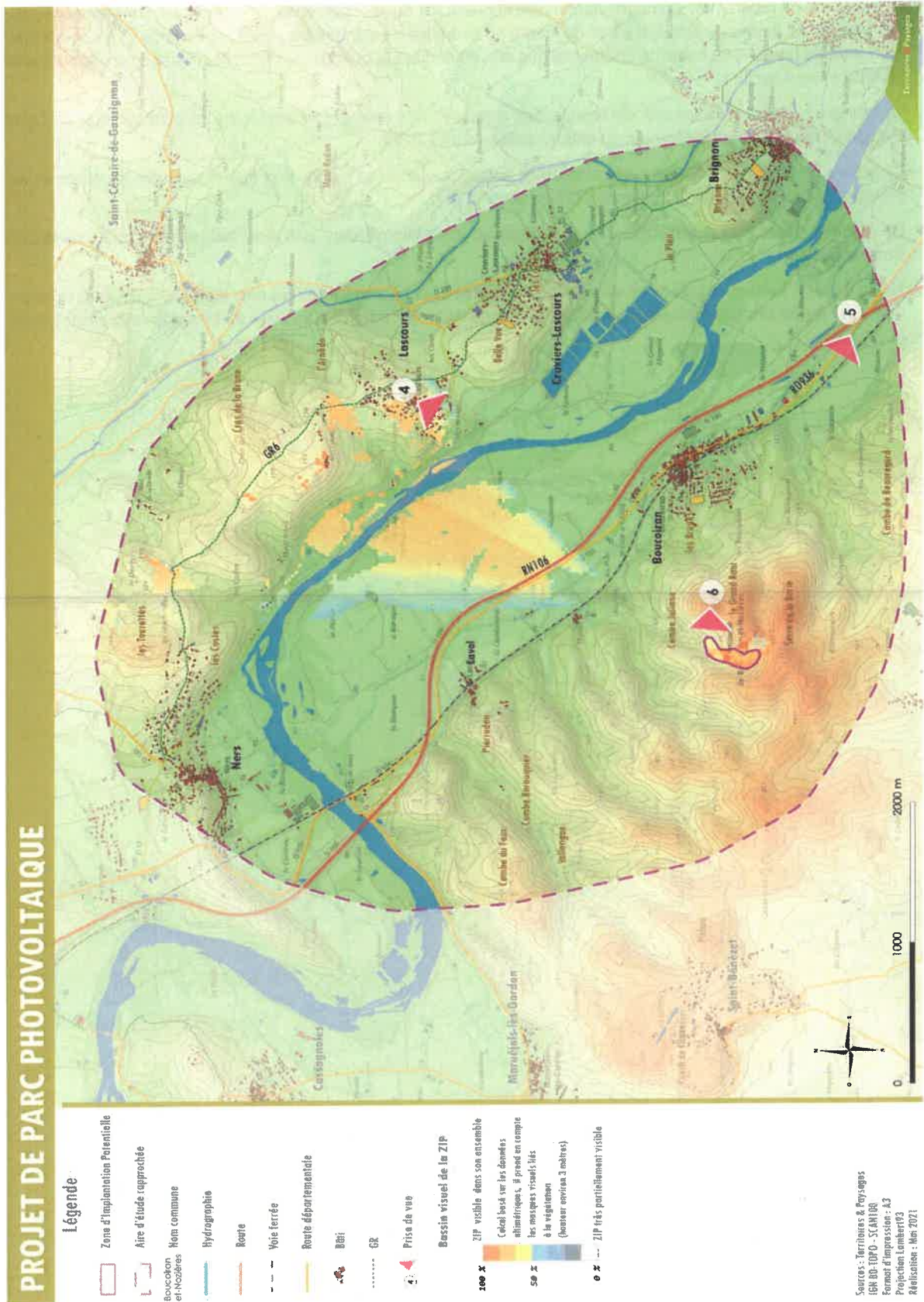
Synthèse des perceptions visuelles

En raison du jeu entre les reliefs marqués des vallées, collines et monts, les vallées du Gardon, de la Courme et la plaine de Lédignan (vue 3) ne présentent pas de vues en direction de la ZIP. Les visibilité depuis ces secteurs sont essentiellement nulles. Les visibilité se concentrent ponctuellement :

- depuis les rebords de la vallée du Gardon au niveau du village de Lascours (vue 4) qui offrent des vues sur la ZIP mais l'occupation du sol limite les visibilité. La sensibilité est faible.
- les vues les plus prégnantes de la ZIP se font principalement autour de l'ancienne carrière et des différents chemins qui la cerclent mais le sentier de randonnée balisé dans le couvert boisé du massif de Boucoiran ne présente pas de vue directe sur la ZIP. Seuls quelques chemins annexes non balisés offrent des vues en direction de la ZIP, plus particulièrement au niveau du sommet du Grand Ranc. La sensibilité y est faible.

Les vues panoramiques précédentes permettent d'appréhender les rapports de visibilité entre la ZIP et les éléments structurants, en particulier les lieux de vie et les voies de communication.

Figure 82 : Bassin visuel de la ZIP à l'échelle de l'aire rapprochée



3.8 SYNTHÈSE DES ENJEUX ET DES SENSIBILITÉS

L'objectif est de repérer les éléments patrimoniaux constitutifs du paysage et de caractériser et qualifier les unités paysagères au regard du projet. Il s'agit de mettre en avant les enjeux et sensibilités paysagères et patrimoniales au regard du projet et du contexte photovoltaïque afin de déduire et orienter un parti-pris paysager acceptable et à concevoir, ou à exclure.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des enjeux et des sensibilités paysagers et patrimoniaux de l'aire d'étude vis-à-vis du développement du photovoltaïque sur la ZIP.

Ce tableau permet de déduire les secteurs et les points de vue au sein duquel et depuis lesquels les effets et les impacts devront être mesurés (photomontages, coupes).

De manière générale, les sensibilités les plus fortes se font ressentir dans une aire relativement proche de la ZIP (moins de 3 km).

N.B. : il s'agit bien ici d'enjeux et sensibilités paysagers et patrimoniaux (et non d'effets et d'impacts) d'un éventuel projet photovoltaïque à prendre en compte dans le cadre de l'analyse de l'insertion du projet dans le paysage.

3. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Tableau 2 : Niveaux d'enjeux et de sensibilités vis-à-vis du projet

	Niveau d'enjeu	Niveau de sensibilité
Unité paysagère		
La plaine de Lédignan	Faible	Nul
Le vallon de la Courmie	Faible	Nul
La plaine du Gardon	Faible	Nul
Les collines de la Droude et le massif de Boucoiran	Modéré	Faible
Monument Historique		
Oppidum protohistorique du Grand Ranc, Boucoiran-et-Nozières	Faible	Faible (périmètre 500m)
Ancienne gare de Ners, Boucoiran-et-Nozières	Faible	Nul
Eglise, Domessargues	Modéré	Nul
Enceinte urbaine, Brignon	Modéré	Nul
Tour seigneuriale, Moussac	Modéré	Nul
Ancienne église actuellement temple protestant, Moussac	Modéré	Nul
Château de Calvières, Vézénobres	Modéré	Nul
Ancienne porte fortifiée, Vézénobres	Faible	Nul
Maison Foucart, Vézénobres	Faible	Nul
Site inscrit		
Village de Vézénobres	Modéré	Nul
Site Patrimonial Remarquable		
Vézénobres	Modéré	Nul
Lieu de vie		
Vézénobres	Modéré	Nul
Lédignan	Modéré	Nul
Moussac	Modéré	Nul
Boucoiran	Faible	Nul
Ners	Faible	Nul
Saint-Bénézet	Faible	Nul
Brignon	Faible	Nul
Cruviers-Lascours	Faible	Faible (village de Lascours)
Domessargues	Faible	Nul
Maruéjols-lès-Gardon	Faible	Nul
Hameaux et habitations isolées (Lavol, Nozières, l'Eglise, la Vieille Fabrique, Pont de Ners)	Très faible	Nul
Infrastructure		
N106	Modéré	Nul
D936	Faible	Nul
D7	Faible	Nul
D6110	Faible	Nul
D8	Faible	Nul
Tourisme		
Vézénobres	Modéré	Nul
GR700 - GR6	Modéré	Nul
Sentier PR (massif de Boucoiran)	Faible	Nul
Oenotourisme	Faible	Nul

3.9 PARTI-PRIS PAYSAGER

L'analyse des perceptions visuelles en direction de la ZIP a permis de mettre en exergue un certain nombre d'enjeux, essentiellement concentrés dans l'aire d'étude éloignée et liés aux lieux de vie à proximité :

- en vue éloignée, des perceptions panoramiques très larges depuis les points hauts (Vézénobres...) en direction de l'ancienne carrière mais la ZIP en contre-bas est masquée par le relief et la végétation ;
- en vue rapprochée, des perceptions fortement cloisonnées (haies brise-vent, ripisylve du Gardon) depuis la plaine agricole limitant les vues sur la ZIP, seul le rebord du Gardon au niveau du village de Lascours offre des vues potentielles en direction de la ZIP ;
- en vue immédiate, des perceptions ponctuelles depuis le sommet du Grand Ranc et les chemins environnants (situés dans le périmètre des 500 m .

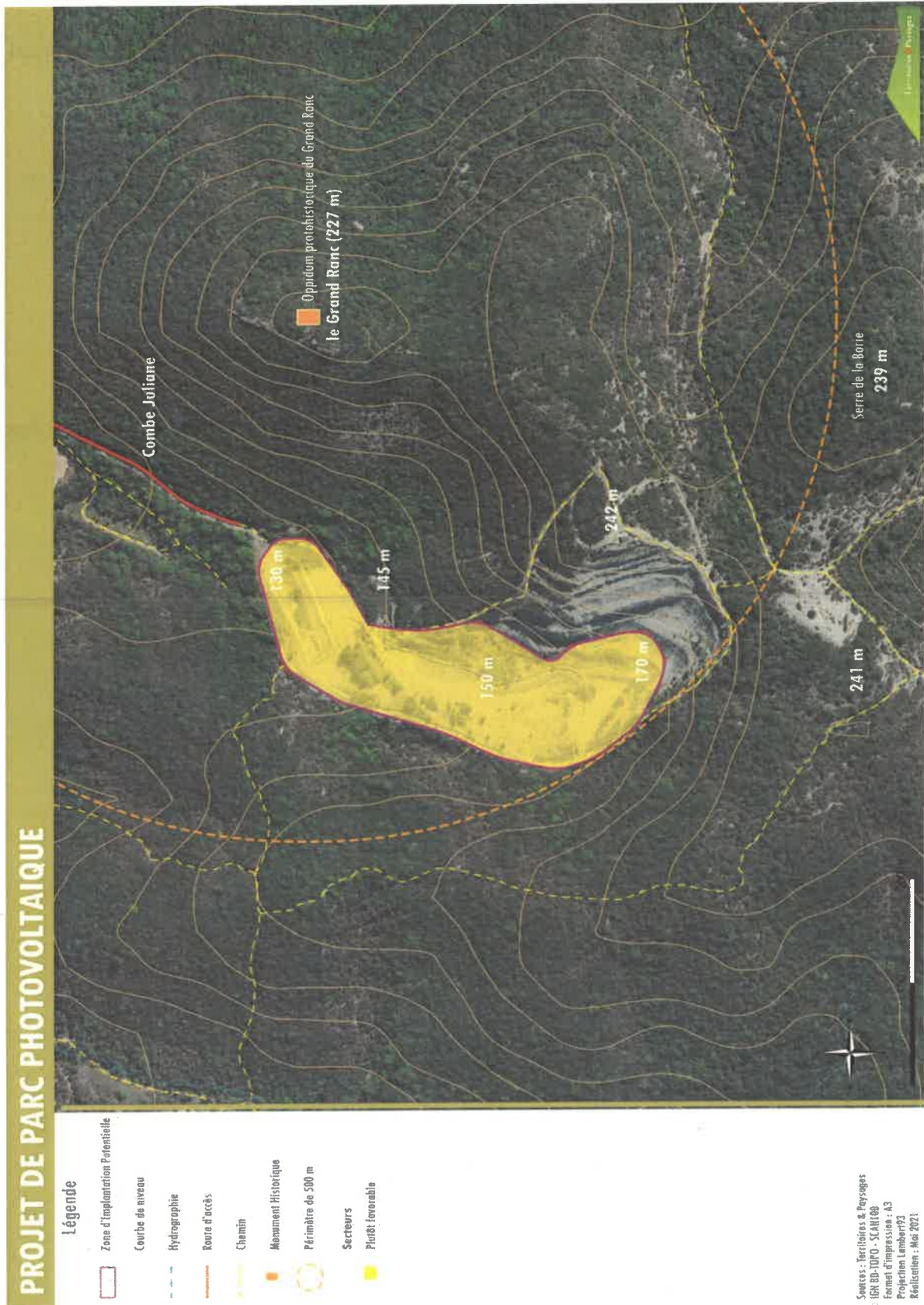
L'ensemble de la ZIP d'une superficie d'environ 4 hectares d'un seul tenant apparait en secteur plutôt favorable du fait du caractère artificialisé initial de la zone de projet (ancienne carrière de calcaire), visible seulement dans un cône de vision en direction du rebord de la vallée du Gardon et depuis le sommet du Grand Ranc. Il parait intéressant que l'implantation se fasse en respectant la topographie initiale des terrasses due à l'exploitation de la carrière. Concernant les accès à la ZIP, les enjeux sont faibles, l'accès étant déjà existant.

Afin de maintenir une partie des usages existants, il est important de réfléchir aux circulations internes de la ZIP qui doivent permettre de faciliter l'accès au site. Ainsi, le projet photovoltaïque pourra être mis en place en respectant les pratiques des habitants. Ces derniers pourront aussi faciliter la lutte incendie en terme d'accès des véhicules et en formant des coupures linéaires de combustible.

De plus, la zone du projet est entourée de boisements plus ou moins denses. Un débroussaillage (Obligations Légales de Débroussaillage) de la bande réglementaire de 50 mètres autour des clôtures du projet devra être maîtrisé pour éviter un impact sur le paysage et les perceptions visuelles.

3. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

Figure 83 : Secteurs favorables au sein de la Zone d'Implantation Potentielle



Les points de prise de vue proposés serviront à la composition du parc photovoltaïque et à illustrer les effets et impacts visuels. Ce choix s'effectue en fonction :

- de la qualité des éléments de paysage et des structures paysagères ;
- des enjeux et sensibilités mis en avant précédemment et liés à des problématiques de visibilité, rapport d'échelle, ouverture/profondeur du champ de vision... ;
- du degré de reconnaissance et de fréquentation d'un site et du point de vue associé ;

Plusieurs paramètres induisent l'impact visuel :

- le lieu sur lequel s'appuie l'observateur (monuments, route, habitation...) ;
- l'éloignement au point observé ;
- la durée et la fréquence d'observation ;
- la culture de la personne ;
- le caractère statique ou animé.

Proposition des points de prises de vue :

- Village de Lascours (Cruviers-Lascours) à 2,7 km, perceptions visuelles depuis les hauteurs du village (150 mètres d'altitude) ;
- Sommet du Grand Ranc (Boucoiran-et-Nozières) à 190 mètres, (232 mètres d'altitude) ;
- Route d'accès (Combe Juliane) face au projet photovoltaïque (131 mètres d'altitude) ;

4 ANALYSE PAYSAGÈRE DES VARIANTES

Le choix de variantes d'implantation du projet repose sur un processus itératif d'échanges entre le porteur de projet et les différents bureaux d'études spécialisés (environnement, risques...).

Durant cette phase, sur la base des recommandations émises par les différentes thématiques, le développeur soumet des variantes d'implantation à ses interlocuteurs qui, en retour, peuvent proposer si besoin des adaptations pour prendre en compte les enjeux propres à leurs thématiques.

L'ensemble de la ZIP d'une superficie d'environ 4 hectares d'un seul tenant apparaît en secteur plutôt favorable du fait du caractère artificialisé initial de la zone de projet (ancienne carrière de calcaire), visible seulement dans un cône de vision en direction du rebord de la vallée du Gardon et depuis le sommet du Grand Ranc. Il paraît intéressant que l'implantation se fasse en respectant la topographie initiale des terrasses due à l'exploitation de la carrière. Concernant les accès à la ZIP, les enjeux sont faibles, l'accès étant déjà existant, l'ensemble des bâtiments seront concentrés à cet endroit.

L'ensemble des zones boisées participant à l'intégration du site dans la morphologie environnante ont été préservées pour limiter les vues environnantes. Les panneaux photovoltaïques s'implantent sur des délaissés.

Les structures boisées sont préservées au maximum en lien avec les Obligations Légales de Débroussaillage et les secteurs soumis aux aléas feux de forêts. Cela permettra la fermeture visuelle du site et donc atténuer la visibilité du futur parc photovoltaïque. La présence d'autres enjeux (écologiques, hydrauliques, risque incendie...) peu favorables ont également été pris en compte et ont mené à l'évitement de zones plus ou moins vastes qui s'ajoutent aux enjeux paysagers. Afin de maintenir une partie des usages existants, l'ensemble des chemins a été conservé permettant les circulations internes et l'accès au site. Ces voies pourront aussi faciliter la lutte incendie en termes d'accès des véhicules et en formant des coupures linéaires de combustible.

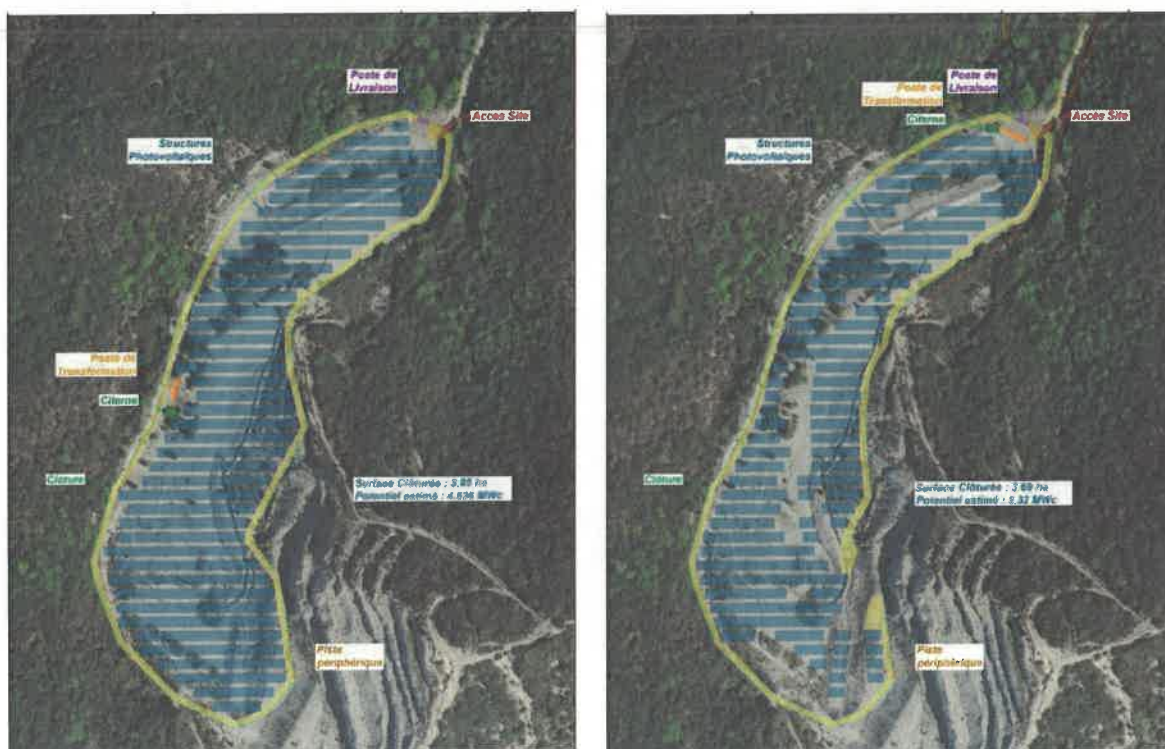


Figure 84 : Variantes d'implantation des panneaux photovoltaïques

Figure 85 : Variante d'implantation retenue du parc photovoltaïque



80

5 IMPACTS ET MESURES

5.1 IMPLANTATION FINALE

Au sein de l'aire d'étude immédiate précédemment identifiée suite aux mesures d'évitement, l'emprise finale du projet photovoltaïque occupe une surface de près de **3,3 ha clôturée**. Elle s'étend d'un seul tenant.

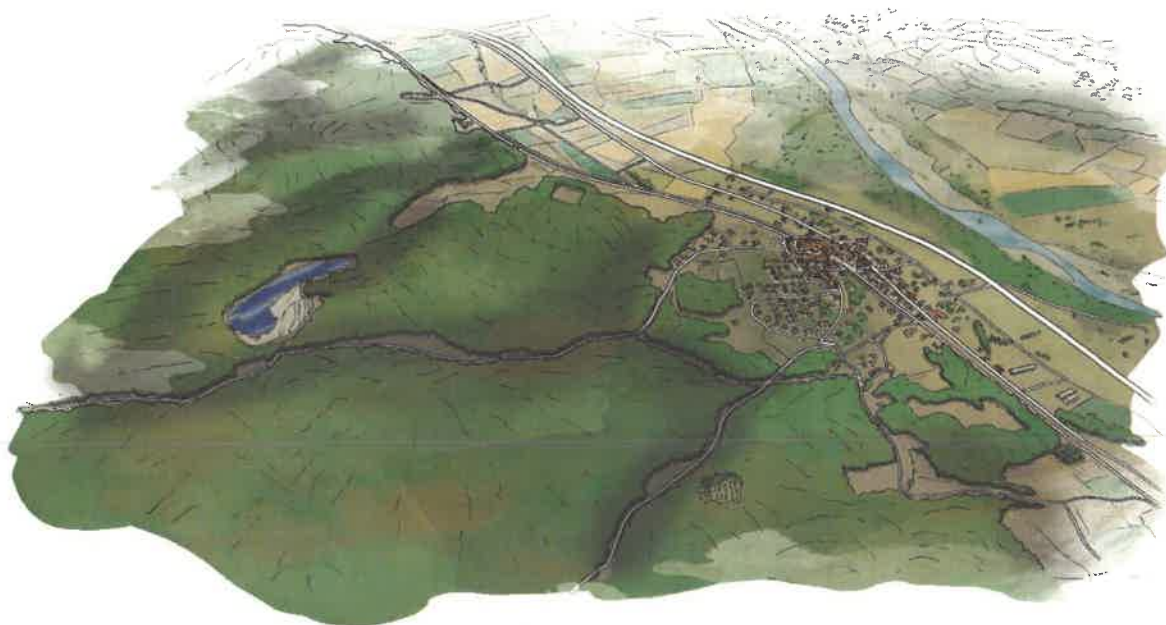


Figure 86 : Vue à vol d'oiseau de l'implantation finale - Juillet 2021 - T&P

5.2 ELEMENTS DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

L'ensemble des éléments suivants est représenté sur les photomontages en vue immédiate.

Panneaux

Les panneaux sont fixés sur des structures fixes en acier galvanisé (ou tables). Chaque table est maintenue à l'aide de pieux métalliques. La hauteur maximale de leur bord supérieur sera de **2,7 mètres** et la hauteur minimale du bord inférieur sera de **1 mètre**. Cela permet de garantir la présence de lumière diffuse à la végétation tout en assurant une ventilation naturelle suffisante des modules.

Les structures seront séparées de 2,12 mètres les unes des autres. Elles s'adaptent à la topographie du site, ce qui permet d'éviter les terrassements. La flexibilité des rails de fixation assure en effet la compensation des irrégularités du sol jusqu'à une inclinaison de $\pm 15^\circ$ sur la longueur du support, ce qui permet une pose des modules d'emblée parallèle au sol. Cette adaptation à la morphologie du site permet de diminuer l'impact visuel à l'échelle du site et du grand paysage. Les structures sont prévues pour laisser un espace de 2 cm entre chaque module afin de laisser passer la lumière et l'eau de pluie qui pourra alors s'écouler. Les panneaux sont sombres en surface (gris anthracite tirant vers le noir). La face avant est anti-réverbération. Le cadre alu est réduit.

Taille des structures :

- Hauteur : 1 mètre à l'avant et 2,7 mètres à l'arrière avec une inclinaison de 15%.
- Largeur : 6,6 mètres

Type de structures :

- 3V9 : 3 modules en portrait dans la verticale x 9 rangées en horizontale = 27 panneaux par table.

La perception des panneaux photovoltaïques diffère selon l'orientation et la distance.

- à l'Est et à l'Ouest, vue de profil, on remarquera la faible inclinaison des panneaux et les pieds positionnés perpendiculairement au sol ;
- au Nord, face arrière, on remarquera la masse rectangulaire des panneaux formant de grandes lignes horizontales ponctuées par des axes métalliques en forme triangulaire qui peuvent retenir l'attention ;
- au Sud, vue de face, les capteurs changeront de couleur en fonction de l'inclinaison du soleil donc suivant les saisons et les heures de la journée. L'intensité et l'angle du soleil joueront sur la variation des bleus foncés.

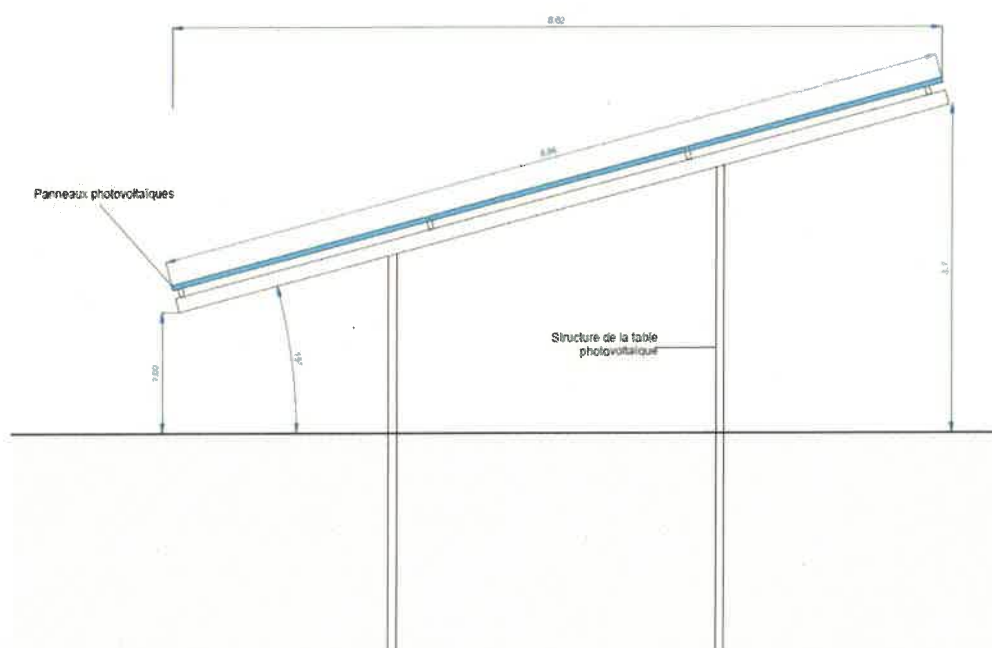


Figure 87 : Structure du panneau

5. IMPACTS ET MESURES

Locaux techniques

Le **poste de livraison** est de couleur beige (RAL 1015) prévu aux dimensions suivantes :

- hauteur : 2,76 mètres
- longueur : 7,58 mètres
- largeur : 2,65 mètres

Le **poste de transformation** est couleur beige (RAL 1015) prévu aux dimensions suivantes :

- hauteur : 3 mètres
- longueur : 14,2 mètres
- largeur : 2,44 mètres

2 conteneurs techniques et permettront l'installation de batterie de stockage aux dimensions suivantes :

- hauteur : 3 mètres
- longueur : 12,2 mètres
- largeur : 2,44 mètres

Les 2 postes et les 2 conteneurs techniques sont localisés à l'entrée du site, ils sont associés à une aire de levage en graves compactées.

Clôture

La clôture périphérique de **2 mètres** de hauteur englobera l'ensemble des installations, y compris les postes et la citerne. La clôture grillagée sera de type rigide à maille soudée et de couleur gris clair. L'ancrage sera à faible profondeur à l'aide de poteaux de type à embase béton.

Portail

Le site sera accessible par 4 portails de **5 mètres** de largeur à deux vantaux de 2,5 mètres par 2 mètres de hauteur, permettant l'accès aux véhicules nécessaires à la maintenance mais aussi aux véhicules d'intervention en cas d'accident ou d'incendie (pompiers...). Les portails seront de couleur gris clair comme la clôture.

Citerne

Deux citernes souples d'une capacité de 60 m³ de 12 * 9 * 1,60 mètres, de couleur verte, sont positionnées à l'intérieur de la clôture. Un bassin de rétention de 37 m³ est également présent.

Pistes

Quatre types de pistes sont créées pour l'accès, la maintenance et les services de secours :

- piste périphérique externe, de 4 mètres de large le long de la clôture ;
- piste périphérique interne légère, de 3 mètres de large sans revêtement spécifique ;
- piste renforcée en graves compactées à l'entrée du site pour l'accès au parc photovoltaïque et aux postes de transformation, de livraison et aux conteneurs ;
- Piste lourde bétonnée de 4 mètres de large et d'une longueur d'environ 50 mètres.

Figure 88 : Eléments du projet de parc photovoltaïque



5.3 EFFETS ET IMPACTS DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE GRAND PAYSAGE

La carte du bassin visuel théorique du projet photovoltaïque permet de déduire les secteurs et les points de vue au sein duquel et depuis lesquels les effets et les impacts sont existants. L'analyse descriptive et sensible est ici complétée par une analyse des effets potentiels du projet photovoltaïque « un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté ». L'évaluation objective des effets potentiels du projet repose sur une méthode d'analyse spatiale à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'outil informatique permet de modéliser le champ visuel maximal potentiel du projet photovoltaïque. Le calcul des visibilité est basé sur le relief (Modèle Numérique de Terrain) et prend en compte les données liées au couvert végétal (3 mètres) qui jouent le rôle de masques visuels et tendent à réduire les effets visuels vis-à-vis du projet. La zone de visibilité est calculée puis représentée par aplats de couleur au sein des différentes aires d'étude. La carte produite permet de représenter la proportion de du projet photovoltaïque visible par différents codes couleurs :

- une visibilité totale du projet photovoltaïque est représentée en rouge ;
- une visibilité des trois-quarts est représentée en orange ;
- une visibilité de moitié en jaune ;
- une visibilité du quart en bleu ;
- la non-visibilité n'est pas représentée par un code couleur, le fond de carte est laissé en l'état.

Cette carte permet de représenter spatialement le bassin visuel théorique du projet photovoltaïque.

En superposant cette carte aux lieux de vie et aux éléments patrimoniaux et en y ajoutant nos relevés terrain, il est ainsi possible de déterminer les lieux de vie, monuments et axes de circulation présentant une visibilité potentielle du projet à l'étude et ceux n'ayant théoriquement aucune vue possible en direction du projet photovoltaïque.

Les perceptions du projet de parc photovoltaïque sont liées à des points de vue particuliers, à des bassins de vision, à des axes de perception, mais aussi à la composition du paysage qui offre des écrans, cadrages, perspectives et du jeu entre les reliefs marqués, des monts et des vallées.

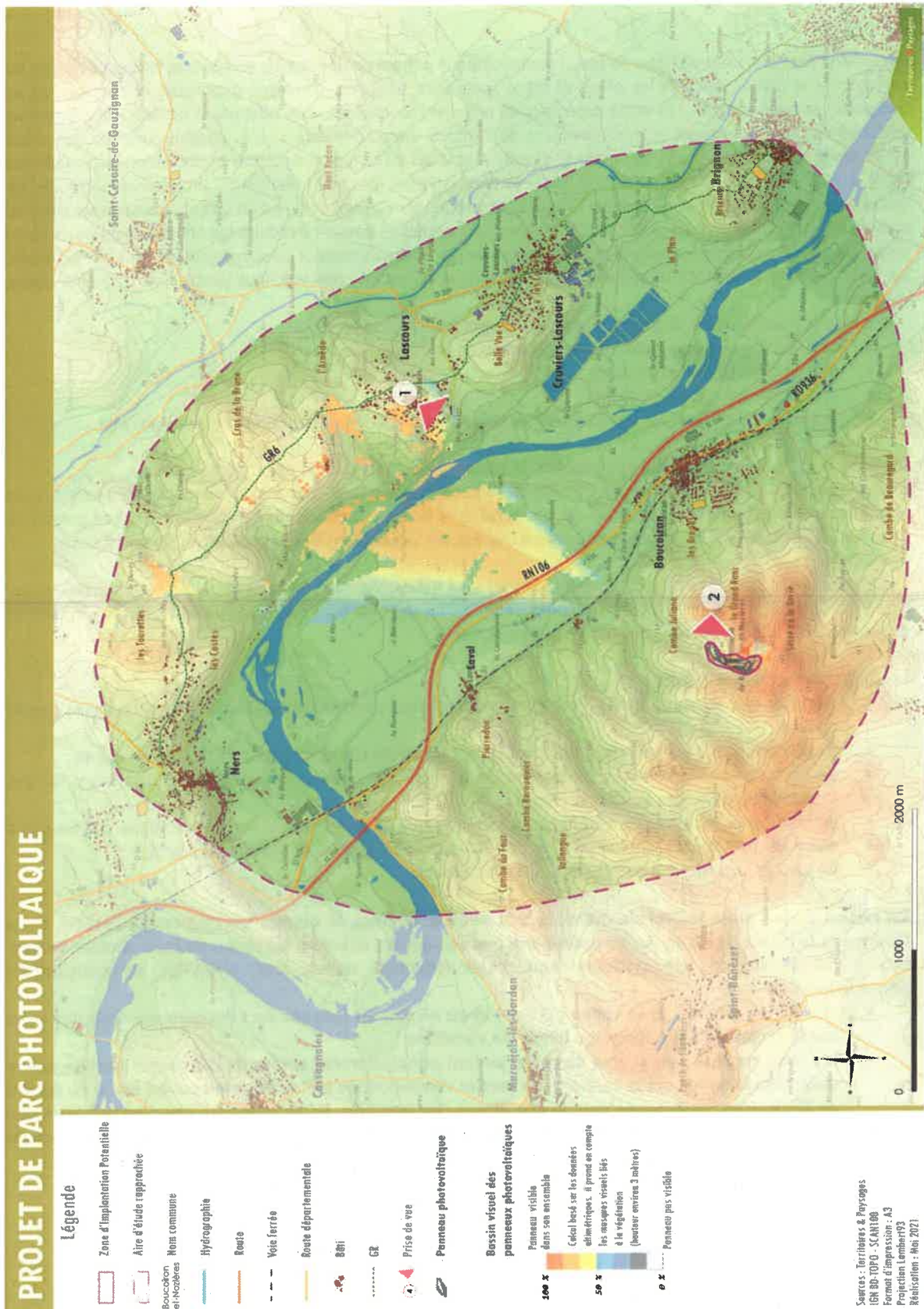
La Zone d'Impact Visuel permet :

- d'écartier des points de vue, s'il est démontré qu'aucun panneau photovoltaïque ne sera visible depuis ceux-ci ;
- de démontrer que les panneaux photovoltaïques ne seront pas visibles depuis un secteur donné ;
- de conforter des sensibilités en matière de « covisibilité » avec des éléments de paysage, ou des monuments, paysages ou sites protégés ;
- de déterminer les secteurs d'où le parc photovoltaïque en projet sera vu en même temps que les parcs existants ou autorisés, confortant ainsi des sensibilités en matière de lisibilité du paysage ;
- de justifier la proportion des panneaux qui sera visible.

En raison du jeu entre les reliefs marqués des vallées, collines et monts, les vallées du Gardon, de la Courme et la plaine de Lédignan ne présentent pas de vues en direction du projet de parc photovoltaïque. Les visibilité depuis ces secteurs sont essentiellement nulles. Les visibilité se concentrent ponctuellement :

- depuis les rebords de la vallée du Gardon au niveau du hameau de Lascours qui offre des vues sur le projet mais la végétation limite les visibilité ;
- les vues les plus prégnantes du projet se font principalement autour de l'ancienne carrière et des différents chemins qui la cerclent. Le sentier de randonnée balisé dans le couvert boisé du massif de Boucoiran ne présente pas de vue directe sur le projet. Seuls quelques chemins annexes non balisés offrent des vues en direction du projet, plus particulièrement au niveau du sommet du Grand Ranc.

Figure 89 : Bassin visuel du projet de parc photovoltaïque à l'échelle de l'aire rapprochée



5. IMPACTS ET MESURES

Pour chaque thématique (grand paysage, lieu de vie, infrastructure, patrimoine et paysage protégés, tourisme...), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques). Au stade des impacts et mesures, l'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation des effets visuels qui sont la conséquence objective du projet sur le territoire. Ils sont évalués sur la base de cartes de visibilité, de photomontages et d'arpentage terrain. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet visuel (lié au projet) : ENJEU x EFFET = IMPACT

La notion de visibilité correspond à une approche quantitative. Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique et s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, voiture...), quelle séquence paysagère en découle.

Si la visibilité est nulle, l'effet visuel est classé nul. Une attention particulière sera tout de même apportée au phénomène de covisibilité. Si la visibilité n'est pas nulle, des critères sont appliqués en fonction de cette visibilité.

Il s'agit de définir comment les panneaux du projet de parc photovoltaïque sont perçus et ce que leur perception induit dans le paysage observé. Si la visibilité est avérée, des critères spécifiques par thématique sont appliqués en fonction pour qualifier les effets visuels.

Définition du point d'observation :

- d'où voit-on les panneaux : un lieu ponctuel, une longue portion de route, un cœur de village, une sortie de village... ;
- le caractère statique ou animé : le lieu sur lequel s'appuie l'observateur (monuments, route, habitation...);
- la situation et la position : vue plongeante, contre-plongée ;
- la durée et la fréquence d'observation ;

Définition de la perception du parc photovoltaïque :

- la distance ;
- l'emprise verticale et horizontale du parc : champs visuel, angle de vue ;
- la portion du parc visible : tout le parc, quelques panneaux ;
- la localisation du parc dans la vue observée : points d'appel, en arrière-plan, en plan intermédiaire, sur fond de ciel, sur fond d'occupation du sol...

Définition du rapport au paysage observé :

- la cohérence avec les lignes structurantes du paysage : conservation des lignes structurantes, lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage... ;
- la covisibilité avec un élément repère du paysage : perte du rôle de repère, emprise du parc dans la vue ;
- les rapports d'échelle : champ agricole, environnement urbain, couvert végétal... ;
- les rythmes de paysages et les ambiances paysagères (la dynamique de la vue) ;
- le rapport avec les autres objets dont les parcs éoliens existants : intervisibilités, effets cumulés...

La somme de ces critères indique le niveau des effets visuels : nul, faible, modéré, fort.

Les effets visuels du projet s'évaluent sur chaque aire d'étude (rapprochée et immédiate) et par thématique et sont mis en perspective avec la description des enjeux paysagers et patrimoniaux pour qualifier l'impact.

Le paysage visible

La notion de visibilité correspond à une approche quantitative. Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel...), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique et s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (pédestre, voiture...), quelle séquence paysagère en découle.

Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

L'analyse des effets visuels à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet de parc photovoltaïque et le grand paysage. Il s'agira de comprendre les rapports de covisibilités et d'inter-visibilités avec le patrimoine et le paysage protégés.

Les effets visuels depuis l'aire immédiate

Dans l'aire immédiate sont analysées principalement les perceptions visuelles sur le projet pour apprécier de manière plus précise les éléments qui composent le projet : l'OLD, la clôture, les portails, d'accès, la piste d'accès qui longe l'intérieur de la clôture, les citernes à incendie, les postes, les panneaux photovoltaïques...

L'analyse des visibilités du projet est réalisée à partir de simulations visuelles (photomontages) depuis des points de vue représentatifs des qualités paysagères et patrimoniales des aires d'étude. Le choix des points de vue est lié à l'évaluation des enjeux issue de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Ces points de vue sont traités afin d'évaluer :

- les effets du projet sur les structures paysagères et les éléments de paysage ou du patrimoine identifié ;
- les effets aux abords immédiats du projet.

Les photomontages illustrent les effets visuels. Le choix des prises de vue s'est effectué en fonction :

- de la qualité des éléments de paysage et des structures paysagères ;
- des enjeux mis en avant précédemment et liés à des problématiques de visibilité, covisibilité, rapport d'échelle, ouverture/profondeur du champ de vision... ;
- du degré de reconnaissance et de fréquentation d'un site.

Effets visuels et impacts du projet sur le grand paysage

La topographie et les composantes paysagères permettent d'établir des limites visuelles significatives. La présence d'un relief marqué, de boisements, de zones bâties... modifient en effet la perception du projet en le masquant entièrement ou partiellement. Les effets du relief ouvrent ou ferment des panoramas. Les obstacles visuels constitués par des masses boisées ou des ensembles construits sont autant d'éléments qui créent des cônes de visibilité conduisant ou limitant la vue.

Plusieurs critères vont conditionner les effets visuels :

- l'occupation du sol : environnement urbain, boisement, ouverture agricole, panoramas... ;
- la cohérence avec les lignes structurantes du paysage : conservation des lignes structurantes, lien entre la géométrie du parc et les lignes du paysage... ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois les éléments du paysage et le projet dans le même champ visuel.

Reflét

Recouvrement du sol

La surface recouverte par une telle installation est la projection de la surface modulairé sur le plan horizontal. En termes de paysage, le recouvrement au sol provoque de l'ombre. La dimension de la surface ombragée d'une installation change en fonction de la course du soleil.

Effets optiques

Les installations photovoltaïques peuvent être à l'origine de divers effets optiques :

Les miroitements sont liés aux modules et aux supports métalliques.

- miroitements par réflexion de la lumière solaire sur les surfaces dispersives (modules) et les surfaces lisses moins dispersives (constructions métalliques) ;
- reflèts, les éléments du paysage se reflétant sur les surfaces réfléchissantes, formation de lumière polarisée sur des surfaces lisses ou brillantes.

Le photomontage suivant permet d'appréhender les effets visuels et les impacts du projet depuis le grand paysage.

1. Vue depuis le hameau de Lascours, Cruviers-Lascours, Nord-Est, 2.7 km

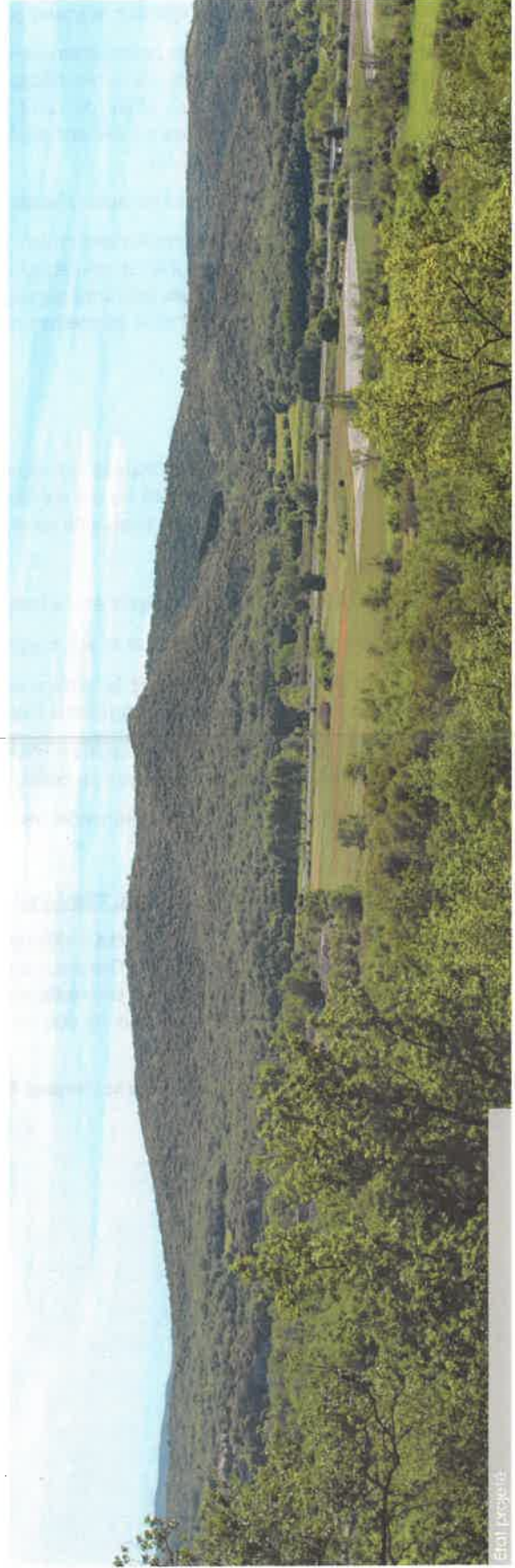
Depuis les hauteurs du village (150 mètres d'altitude), le point de vue au détour des ruelles offre un panorama sur le paysage environnant et la vallée du Gardon. Le relief boisé du Grand Ranc, sur lequel est situé le projet, est visible, le projet de parc photovoltaïque est visible partiellement de dos dans le prolongement de la combe Juliane. Le recouvrement au sol et les panneaux de dos provoquent de l'ombre et une tache sombre qui se dilue dans le couvert boisé vert sombre.

L'enjeu est faible, l'effet visuel faible et l'impact faible.

1. Cruviers-Lascours - Hameau de Lascours - Nord-Est - 2,7 km



Etat initial



Etat projeté

Effets visuels et impacts du projet sur le patrimoine et le paysage protégé

Visibilité : le projet photovoltaïque est visible depuis le monument ;

Covisibilité : le projet photovoltaïque et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné ;

Intervisibilité : le projet photovoltaïque et l'édifice sont visibles depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Les effets visuels sur le patrimoine et paysage protégés varient en fonction de :

- la distance entre le monument et le projet ;
- la situation : environnement urbain, monument isolé, point haut... ;
- la taille du monument ;
- la covisibilité : vue potentielle permettant de voir à la fois le monument et le projet dans le même champ visuel ;

Le champ de vision de l'œil humain est de 120°. La covisibilité d'un parc photovoltaïque avec un monument est donc avérée dès lors que l'angle entre 2 objets pour une position d'observation est inférieur à 120° (angle sur le schéma).

Néanmoins, nous pouvons distinguer plusieurs champs visuels humains :

- le champ de discrimination des couleurs (60°),
- le champ de reconnaissance des symboles (40°)
- le champ de lecture (20°)

L'impact d'un parc photovoltaïque sur un monument est donc pondéré par ces différents champs de vision. Pour un angle supérieur à 60° et inférieur à 120°, le parc photovoltaïque et le monument ne sont plus lus ensemble. Le parc photovoltaïque apparaît hors de l'aire de mise en scène du monument.

2. Sommet du Grand Ranc (Boucoiran-et-Nozières) à 190 mètres (232 mètres d'altitude)

L'oppidum protohistorique du Grand Ranc est non indiqué, peu visible, peu identifiable et peu accessible dans les boisements, à l'écart des sentiers balisés. Le relief bloque les visibilitées en direction du projet de parc photovoltaïque depuis les restes de l'oppidum. Toutefois, au sein du périmètre de protection des 500 mètres, des vues plongeantes (sommet du Grand Ranc) s'ouvrent sur le projet, lui-même situé dans le périmètre protégé.

L'enjeu est faible, l'effet visuel est nul depuis l'oppidum et modéré depuis le Grand Ranc, l'impact est faible.

En perceptions proches, l'impact visuel du recouvrement du sol est lié à la morphologie des tables, à l'inter-rang entre les tables et à l'ombrage qui en découle. L'impact de proximité prend en compte l'esthétique des panneaux à une distance très proches (moins de 50 mètres). De près, les panneaux sont les éléments les plus visibles, cependant, l'impact de proximité concerne également les aménagements annexes (postes, clôture, portail, piste, citerne, OLD...) et sont fortement perceptibles à cette distance.

3. Chemin face au projet photovoltaïque (Boucoiran-et-Nozières)

4. Route d'accès (Combe Juliane) face à l'entrée du projet photovoltaïque (Boucoiran-et-Nozières)

2. Boucoiran-et-Nozières - Sommet du Grand Ranc - 190 mètres

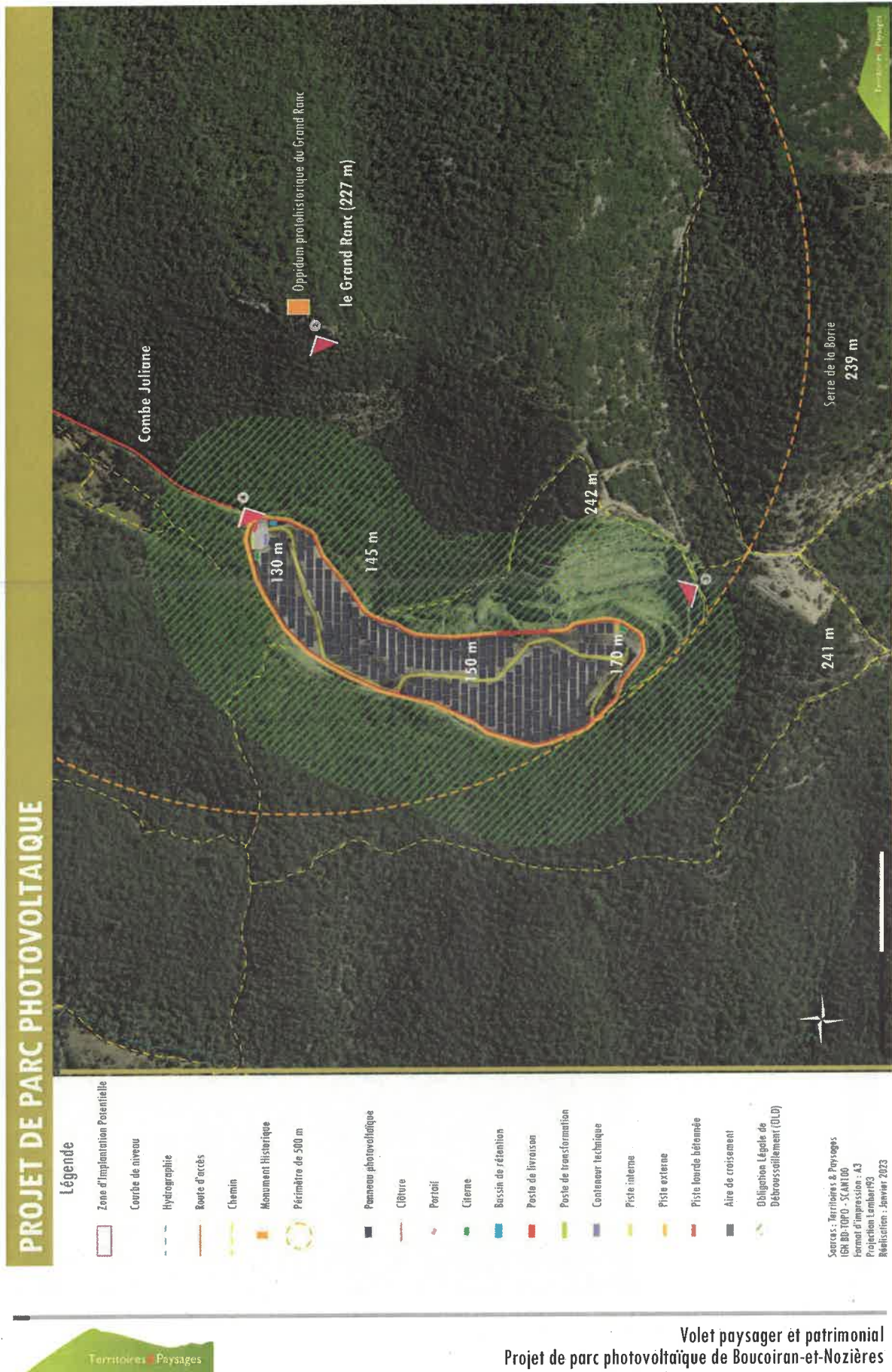


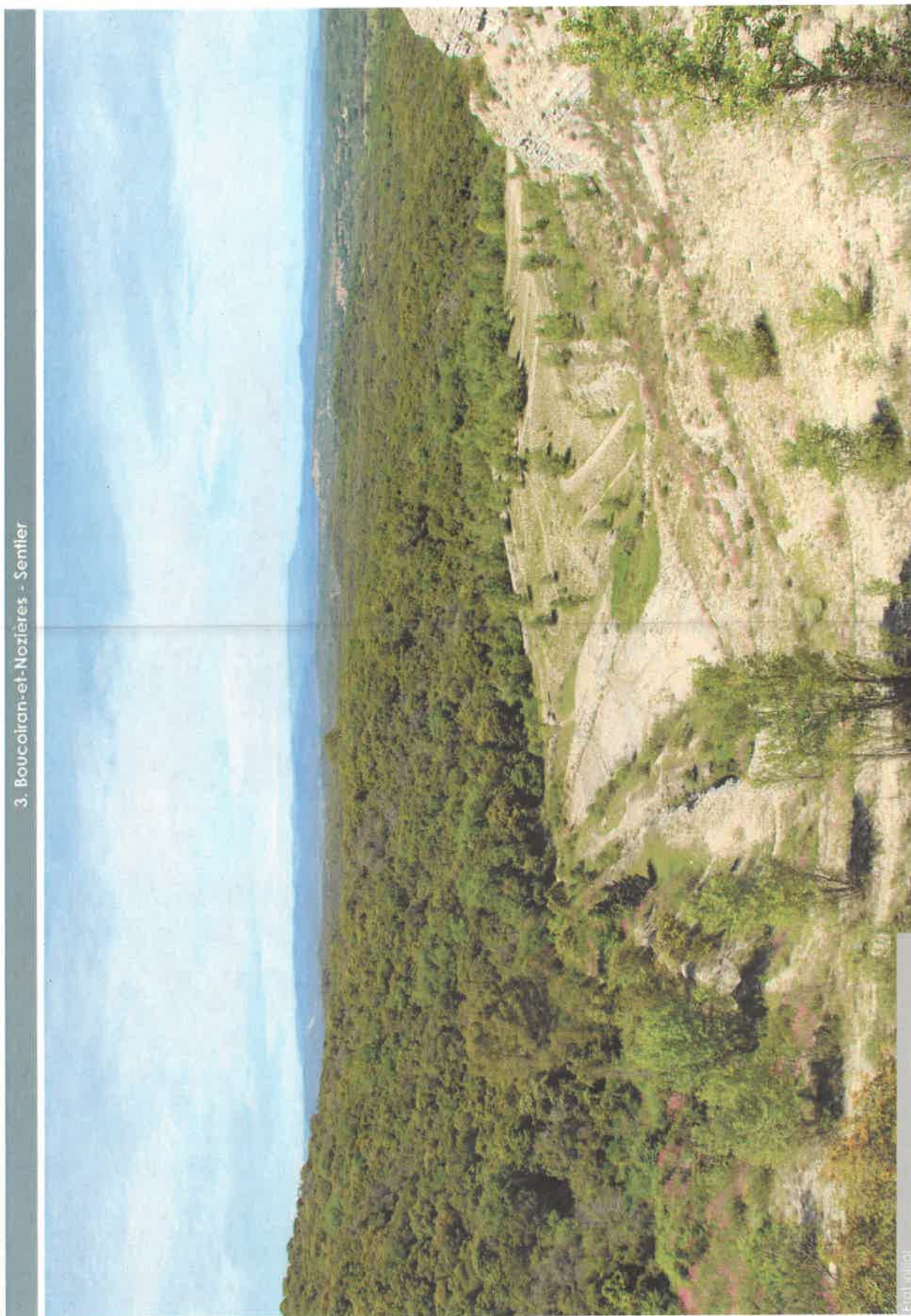
2. Boucoiran-et-Nozières - Sommet du Grand Ranc - 190 mètres



Etat finalisé

Figure 90 : Localisation des photomontages

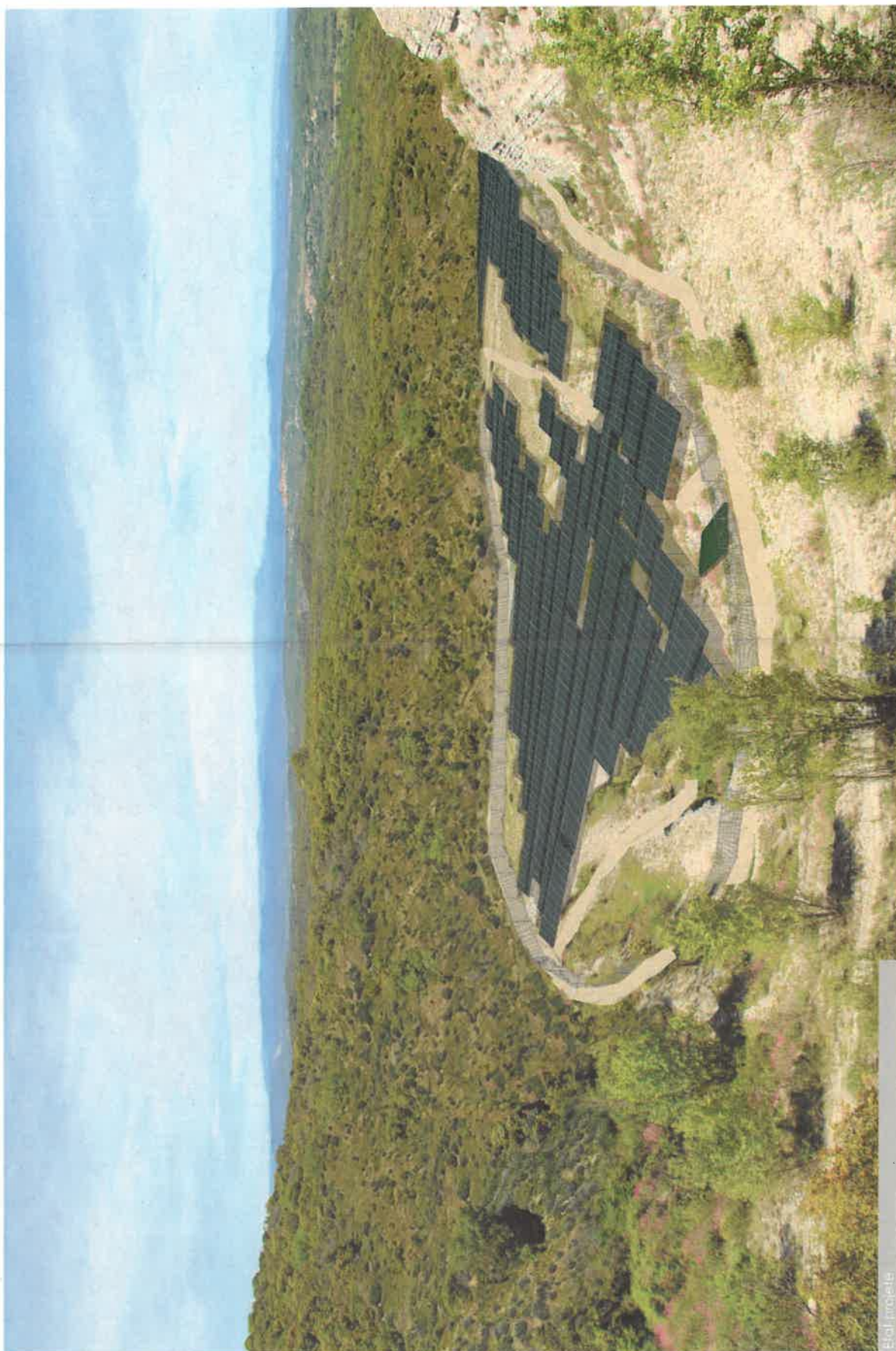




3. Boucoiran-et-Nozières - Sentier

Eric Lamiot

3. Boucoiran-et-Nozières - Sentier



Elof Impletia

4. Boucoiran-et-Nozières - Entrée du site



5.4 EFFETS CUMULATIFS ET CUMULES DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Il s'agit de distinguer les effets cumulatifs des effets cumulés.

Les effets cumulatifs sont les effets induits par le projet s'ajoutant aux effets des autres parcs photovoltaïques déjà existants. Les effets cumulés sont les effets induits par le projet s'ajoutant aux effets des autres projets connus.

Afin d'analyser les effets cumulatifs et cumulés, il est nécessaire de croiser les effets des parcs existants et des projets connus avec les effets du projet et de vérifier que leur somme reste compatible avec l'environnement qui les accueille.

Aucun parc ou projet de parc photovoltaïque n'est visible ou présent dans le bassin visuel du projet de Boucoiran. Les effets visuels et les impacts sont nuls.

5.5 MESURES LIEES AUX IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

La séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) et Accompagner est le fil conducteur de l'intégration du paysage dans le projet photovoltaïque. La conception et la catégorisation des mesures découlant de la séquence ERC est partie intégrante d'une démarche qui tend à la meilleure prise en compte du paysage dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet photovoltaïque.

La séquence « éviter, réduire, compenser » a pour objectif d'établir des mesures visant à éviter les atteintes au paysage, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration du paysage dans le projet.

L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement étant la seule phase qui garantisse la non-atteinte au paysage considéré, il est à favoriser.

LES MESURES D'EVITEMENT

Une mesure d'évitement est définie comme étant une « mesure qui modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait ».

Mesure d'évitement 1 : analyse des variantes d'implantations

L'étude et le choix des variantes a pris en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux selon les différentes échelles du territoire. L'analyse des variantes a permis de proposer une implantation intégrée aux différentes échelles du paysage et à la configuration du site d'implantation. L'implantation des panneaux favorise des secteurs de moindre relief. Les structures boisées sont préservées au maximum en lien avec les Obligations Légales de Débroussaillage et les secteurs soumis aux aléas feux de forêts. Cela permettra la fermeture visuelle du site et donc atténuer la visibilité du futur parc photovoltaïque. La présence d'autres enjeux (écologiques, hydrauliques, risque incendie...) ont également été pris en compte et ont mené à l'évitement de zones plus ou moins vastes qui s'ajoutent aux enjeux paysagers.

Mesure d'évitement 2 : équipement limité du parc photovoltaïque et enfouissement des réseaux électriques

Les éléments constitutifs du parc photovoltaïque sont limités au strict minimum des besoins de fonctionnement et de sécurité du parc. Les lignes électriques aériennes d'évacuation de la production sont évitées. Ces éléments impactent, surchargent et cloisonnent le paysage. L'ensemble des lignes sera enfoui.

Pour éviter l'effet du projet sur le paysage et le limiter à son strict minimum, le maître d'ouvrage s'engage à enterrer la totalité du réseau inter-panneaux créé. De la même manière, les réseaux entre le parc photovoltaïque et le poste source seront enfouis et non aériens. Les tranchées de raccordement au poste source, pour la plupart, se feront en bordure des chemins existants ou créés afin de limiter les effets visuels et environnementaux. Les lignes passeront dans des tranchées de raccordement recouvertes par la terre déblayée in situ, en respectant la morphologie du milieu environnant.

Les postes sont en entrée de site au niveau du portail, de façon à être facilement accessibles par les techniciens. Ce positionnement répond à des mesures techniques et de sécurité.

Mesure d'évitement 3 : intégration et aménagement des pistes

Le tracé des pistes d'accès à créer a été étudié afin d'utiliser principalement les pistes existantes. Ils sont non-dominants et peu prégnants dans le paysage car situés en dehors des points hauts et bien en retrait par rapport au rebord du relief. Le revêtement des pistes créées sera naturel par l'utilisation de substrats locaux, afin d'optimiser leur intégration paysagère.

Mesure d'évitement 4 : Préservation des lisières boisées

Afin de préserver les vues et l'ambiance, il est préconisé de conserver le maximum d'arbres déjà en place.

LES MESURES DE REDUCTION

Une mesure de réduction est « une mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur le paysage, en phase chantier ou en phase exploitation ».

Mesure de réduction 1 : Insertion et habillage du portail et de la clôture

Le portail et la clôture en entrée de site sont amenés à être vus de près depuis la route de la combe Juliane. C'est pourquoi un traitement qualitatif du portail et de la clôture est proposé afin de l'insérer dans le contexte paysager. Un habillage en bardage bois est ainsi proposé pour les portails. Les piquets galvanisés des clôtures seront remplacés par des piquets bois. Le surcoût d'un bardage bois pour un portail est d'environ 3 000 €. Sur l'ensemble des 3 000 mètres de clôtures, environ 100 mètres seront en piquet bois. Le surcoût des piquets bois pour ce linéaire est d'environ 1 000 €.

Attention toutefois aux structures en bois soumises aux aléas feux de forêts. Cette mesure de réduction doit respecter les préconisations émises par le SDIS en lien avec les aléas feux de forêts (cf. Arrêté n°2013008-0007 relatif au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et à en limiter la propagation).

Mesure de réduction 2 : Enherbement naturel sous les panneaux

La préservation d'un enherbement naturel sous forme de pelouses et landes au sein même du site joue un rôle important car il limite la perception d'artificialisation de l'espace et permet une insertion dans le respect des habitats locaux.

Mesure de réduction 3 : Ecran végétal - plantation d'une haie arbustive

La fonction d'écran visuel de la végétation doit être conservée en entrée du site. Elle a pour objectif d'insérer le projet dans son environnement immédiat, leur aspect doit apparaître comme spontané en comparaison de la végétation environnante. Les essences locales sous forme arbustive et variée seront préconisées de type piémont et garrigue (Ciste, Laurier tin, Grenadier à fleur, Viorne Aubier, Genévriers, Sorbier des oiseleurs ...). Les sujets plantés devront être suffisamment développés afin de remplir le plus rapidement possible leur rôle.

- 20 € HT mètre/linéaire soit environ 1 000 € pour 50 mètres de haies.

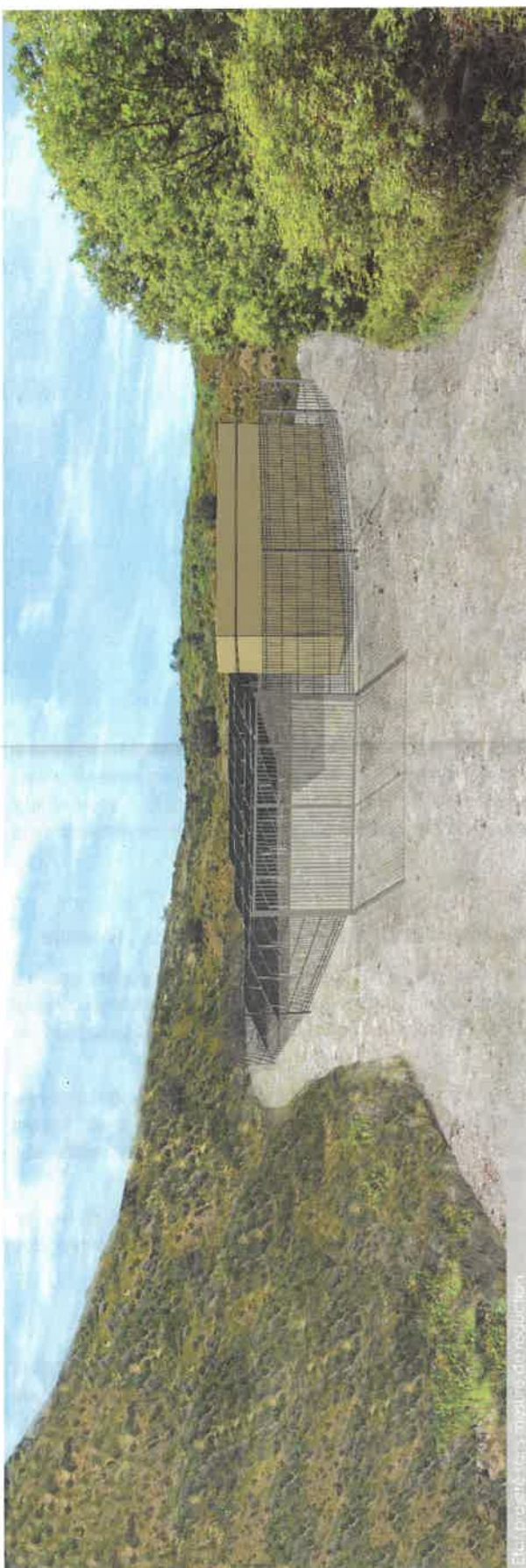
Attention toutefois aux structures végétales situés à proximité des éléments du parc photovoltaïque. Cette mesure de réduction doit respecter les préconisations émises par le SDIS en lien avec les aléas feux de forêts (cf. Arrêté n°2013008-0007 relatif au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et à en limiter la propagation).

LES MESURES COMPENSATOIRES

Selon leur définition, les mesures compensatoires « ont pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits. Elles sont mises en œuvre en priorité sur le site ou à proximité de celui-ci afin de garantir sa fonctionnalité de manière pérenne. Elles doivent permettre de conserver globalement et, si possible, d'améliorer la qualité paysagère des milieux ». *Source : Guide d'aide à la définition des mesures ERC*

Aucune mesure compensatoire n'est envisagée au titre du paysage. En effet, « concernant les mesures, une fois l'implantation optimisée pour prendre en compte les différents enjeux, seules des mesures d'accompagnement semblent opportunes ».

4. Boucoiran-et-Nozières - Entrée du site



État proposé lors de la mesure de réalisation



État proposé créac - mesure de caractérisation

LES MESURES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Une mesure d'accompagnement est définie comme étant une « mesure qui ne s'inscrit pas dans un cadre réglementaire ou législatif obligatoire. Elle peut être proposée en complément des mesures compensatoires (ou de mesures d'évitement et de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité, mais n'est pas en elle-même suffisante pour assurer une compensation ». *Source : Guide d'aide à la définition des mesures ERC*



Ainsi, lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour éviter, réduire, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage. Les mesures d'accompagnement et leur périmètre seront ultérieurement arrêtés, quand le projet sera autorisé et prêt à construire, dans leur objet et leur périmètre de concert avec les acteurs concernés, afin de s'adapter aux besoins réels du territoire au moment de la construction du projet.

102

Mesure de suivi et d'accompagnement 1 : Obligations Légales de Débroussaillage de type alvéolaire

L'impact du débroussaillage, qui relève d'une obligation réglementaire, est potentiellement important pour ce projet. En effet, la zone du projet est entourée de boisements plus ou moins denses. Un débroussaillage complet de la bande réglementaire de 50 mètres autour des clôtures du projet aurait un fort impact sur le paysage et les perceptions proches et lointaines du projet.

Cependant, une simple mesure d'accompagnement peut rendre plus acceptable cet impact et le rendre très peu perceptible. L'objectif d'un débroussaillage est de diminuer la quantité de combustible pour faciliter la lutte contre l'incendie. L'intervention de débroussaillage est compatible avec le maintien de zones boisées favorables aux pratiques cynégétiques et assurant le maintien de l'ambiance paysagères.

L'objectif étant de réduire la masse de végétation combustible et de diminuer la vitesse de propagation du feu. Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être pratiqués de manière sélective et intégrer des objectifs paysages. Ces travaux consistent à :

- tondre la végétation herbacée ;
- couper et éliminer les arbustes et arbres morts ou dépérissants ;
- tailler les arbres et le cas échéant couper les arbres surnuméraires afin de mettre les branches et arbustes isolés ou en massif, les houppiers des arbres isolés ou en bouquet, à une distance de 3 mètres les uns des autres et des constructions ;
- éliminer les arbustes sous les bouquets d'arbres conservés ;

La densité de tiges restantes doit faciliter le passage d'engins de broyage à la création mais aussi pour permettre l'entretien mécanique de ces zones. Du point de vue sécurité, ce débroussaillage limite la propagation éventuelle d'un feu de forêt à proximité du site. Du point de vue paysager, il évite la constitution de bandes coupe-feu qui correspondent en général à un défrichement complet de la végétation.

5. IMPACTS ET MESURES

Figure 91 : Exemple de modalités de mise en œuvre du débroussaillage (Territoires & Paysages)

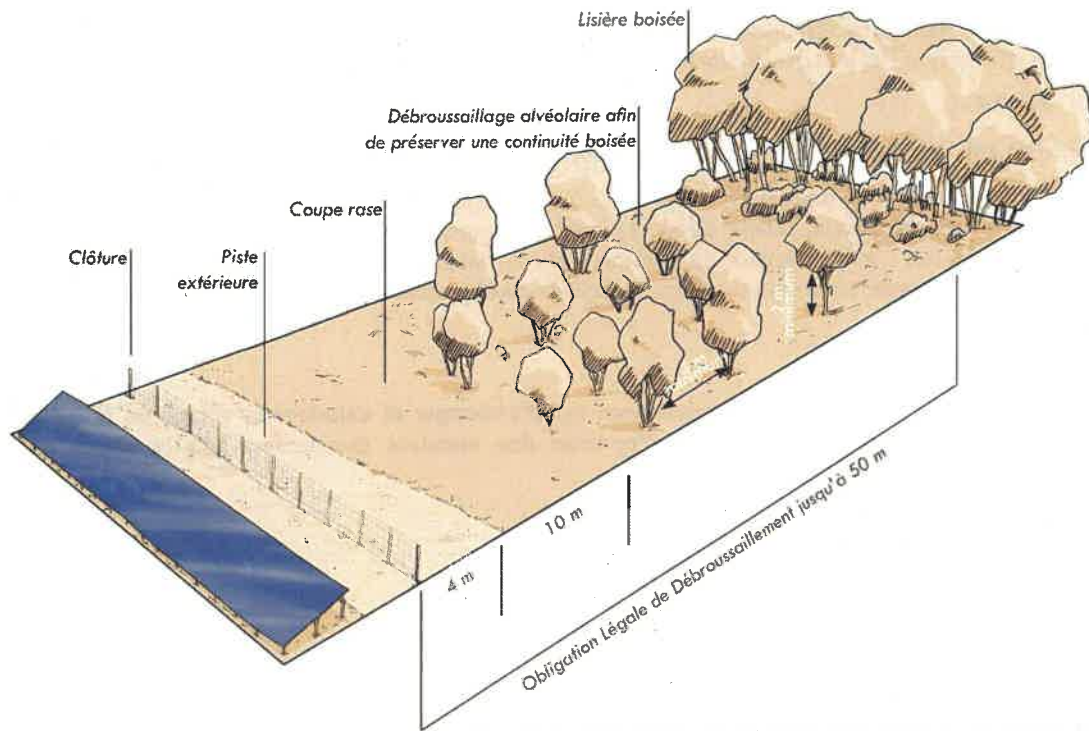
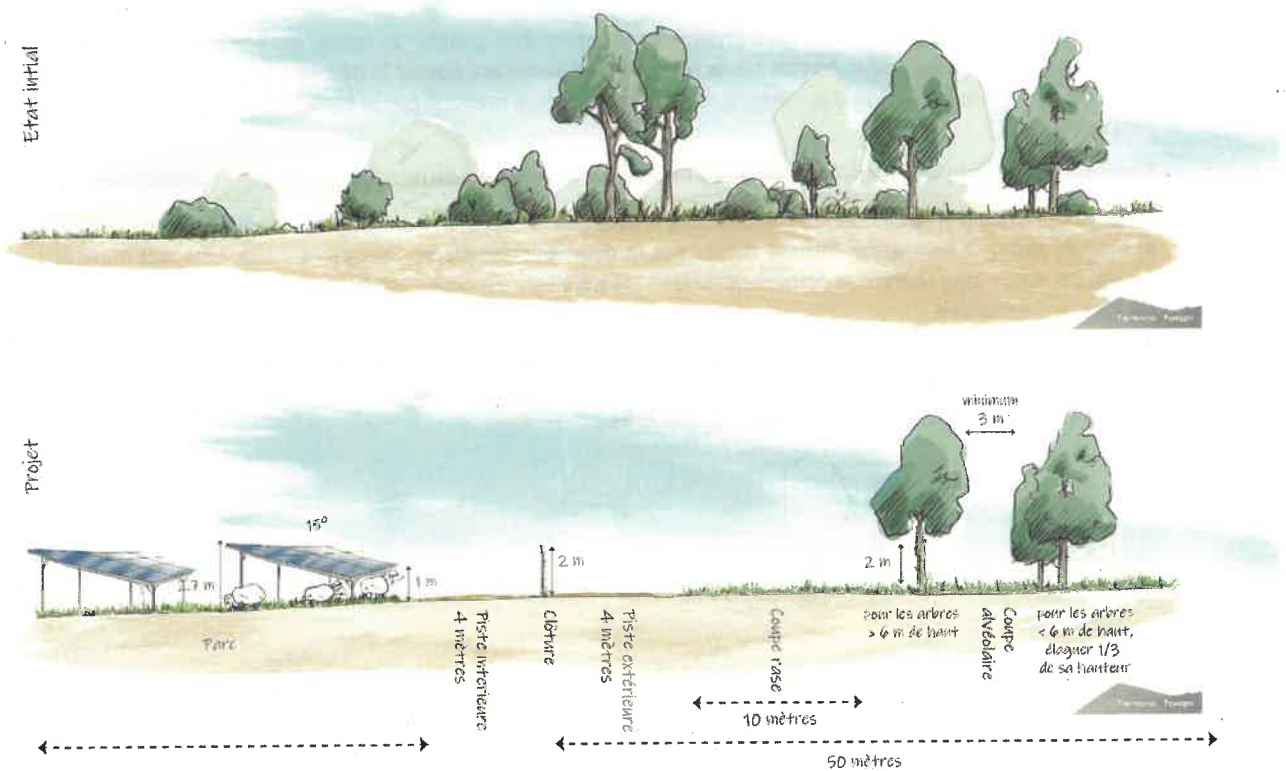


Figure 92 : Coupe de principe de l'OLD et des éléments annexes au projet de parc (Territoires & Paysages)



Mesure de suivi et d'accompagnement 2 : Suivi de chantier réalisé par un paysagiste concepteur

Pendant la phase de construction, un paysagiste concepteur suivra le chantier d'installation et interviendra sur des aménagements spécifiques afin d'assurer une gestion plus fine des enjeux paysagers (interface entre le parc et les routes et chemins), au fur et à mesure de l'implantation des panneaux et des postes.

Coût : 2 000 € HT

Mesure de suivi et d'accompagnement 3 : amélioration du paysage des espaces ruraux

Cette mesure concerne la participation éventuelle à des programmes communaux relatifs à l'amélioration du paysage des espaces ruraux, l'étude d'aménagement paysager de villages et/ou la participation aux travaux d'aménagement (ex : enfouissement de réseaux aériens dans les villages, plantations...). L'ensemble des aménagements imaginé sera discuté avec les acteurs locaux (communes, office du tourisme, associations, collectivités...).

Coût : 5 000 € HT

Le parti-pris des mesures d'accompagnement est d'aménager et valoriser le village de Boucoiran-et-Nozières et ses alentours plutôt que d'orienter des mesures directement sur le projet de parc photovoltaïque.

5.6 SYNTHES DES IMPACTS

Impacts en phase travaux

Le site du projet va être modifié pendant la durée des travaux et s'apparenter à un chantier : présence d'engins, rotation de camions. La perception et l'ambiance du site ne vont pas être trop modifiées s'agissant d'une ancienne carrière. L'abattage des arbres pour l'OLD constituera l'impact paysager le plus marquant. L'impact sur le paysage est évalué comme faible et temporaire. Les travaux n'auront aucun impact sur le paysage et sur le patrimoine environnant séparé visuellement par des boisements denses.

Impacts en phase d'exploitation

L'impact paysager de ce projet de parc photovoltaïque peut être qualifié de faible, les perceptions visuelles sont très limitées. Depuis les points de vue situés en hauteur notamment depuis le hameau de Lascours, les panneaux se fondront dans le couvert boisé. Ailleurs, le projet demeurera masqué par la topographie et les arbres situés en périphérie.

Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet

Le paysage restera à l'état de friche industrielle, il évoluera en fonction des aménagements anthropiques. A court et moyen terme, il sera sensiblement similaire à la description réalisée dans l'état initial. L'aspect minéral sera persistant sur le long terme. La couverture boisée de peupliers va continuer à gagner du terrain sur les terrasses de l'ancienne carrière.

Le projet de parc photovoltaïque est cohérent d'un point de vue paysager. Il s'insère dans le paysage boisé. Le projet génère très peu d'impacts visuels éloignés et rapprochés et se fond dans le couvert boisé. Les impacts visuels immédiats sont faibles à modérés.

5. IMPACTS ET MESURES

Tableau des mesures paysagères

Thème	Enjeu	Mesure d'évitement	Effet du projet	Mesure de réduction	Mesure d'accompagnement	Effet résiduel
Paysage	L'enjeu est modéré en raison de particularités paysagères.	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des variantes avec choix d'une implantation tenant compte des enjeux paysagers à petite et grande échelles - Diminution du nombre de panneaux - Équipement limité du parc photovoltaïque - Utilisation des pistes existantes 	<p>Faible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'échelle cohérent au niveau du grand paysage comme du paysage rapproché - Emergence d'un paysage de la transition énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage alvéolaire maîtrisé - Enfouissement des réseaux électriques - Intégration et aménagement fin des chemins 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de chantier réalisé par un paysagiste concepteur - Amélioration du paysage des espaces ruraux 	Faible
Patrimoine	L'enjeu est modéré avec la présence de Vézénobres et le périmètre de 500 m de l'oppidum du Grand Ranc	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des variantes avec choix d'une implantation tenant compte des enjeux patrimoniaux à petite et grande échelles 	<p>Nul</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des vues maîtrisées depuis l'oppidum - Absence de visibilité depuis l'ensemble des autres monuments historiques et les sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage alvéolaire - Ecran végétal - plantation d'une haie arbustive 		Faible
Tourisme	L'enjeu est modéré en raison de l'offre touristique proposée par Vézénobre	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des variantes avec choix d'une implantation tenant compte des enjeux de fréquentation à petite et grande échelles 	<p>Faible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'image « verte » du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des pistes existantes - Débroussaillage alvéolaire 		Nul

Conclusion

Le projet se situe sur le relief du Grand Ranc, sur le site de l'ancienne carrière de Boucoiran, dont l'exploitation a cessé au début des années 2000. Le projet de parc photovoltaïque est dimensionné pour « napper » le fond de la carrière. Suivant la séquence ERC, toute la surface de la ZIP n'accueille pas de panneaux. Les zones de panneaux visibles correspondent à des géométries linéaires et allongées qui respectent les caractéristiques topographiques naturelles du site. Les perspectives montrent la discrétion dans le paysage des panneaux en bandes étroites intercalées dans les masses boisées existantes.

En perception lointaine, les panneaux semblent recouvrir de façon homogène l'ensemble du projet du parc photovoltaïque. Les seules vues rapprochées se font depuis le hameau de Lascours, les panneaux sont visibles depuis le dos sombre et non réfléchissants.

L'analyse paysagère du projet de parc photovoltaïque de Boucoiran conclut à un impact résiduel faible au regard du caractère industriel et dégradé actuel de l'emprise du projet.

L'étude paysagère répond à l'aménagement d'un parc photovoltaïque dans son contexte paysager et plus particulièrement sur les abords du site. Le projet prend appui sur le territoire et son paysage mais ce dernier prend également appui sur le projet de parc photovoltaïque comme un levier pour réaliser un projet de territoire plus global.

A l'image du projet de parc photovoltaïque de Boucoiran, une reconversion des carrières est amorcée sur le territoire. Cette nouvelle vocation des anciennes carrières est l'occasion d'aller vers une transition énergétique.

BIBLIOGRAPHIE

- **Atlas des paysages du Gard** - DREAL Occitanie - 2016
- **Guide de l'étude d'impact Installations photovoltaïques au sol** - Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - 2011
- **Guide à l'attention des porteurs de projets photovoltaïques au sol** - DDTM du Gard – 2017
- **Plan Climat Énergie Territorial Alès Agglomération** – 2016
- **SCoT Pays Cévennes** : www.payscevennes.fr
- **Gard Tourisme** : www.tourismegard.com
- **Office de Tourisme Cévennes Tourisme** : www.cevennes-tourisme.fr

